

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
88 RUE ALLARD,  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 19 JANVIER 2018

VOLUME 52

Karine Bédard, s.o.

Sténographe officielle  
**STENOEXPRESS**  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU**

**Me PAUL CRÉPEAU**

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me MARIE-PAULE BOUCHER**, pour le  
Procureur général du Québec

**Me MAXIME LAGANIÈRE**, pour le  
Directeur des poursuites criminelles  
et pénales

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des pièces cotées..... 4  
Préliminaires..... 5  
M. Jean-Paul Lacasse..... 7  
Mme Angèle Petiquay et Mme Lise Dubé..... 151

-----

**LISTE DES PIÈCES COTÉES**

P-334 Plan de témoignage ..... 147

P-335 Lien vers un reportage de Radio-Canada ..... 147

P-336 Recueil de cours sur l'ordre juridique innu ... 148

P-337 Plumitif du dossier 705-01-033551-039 au nom de  
Jonathan Dubé ..... 198

-----

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2

**LA GREFFIÈRE :**

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics du Québec

5

présidée par l'Honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

**L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8

Alors bonjour. Alors je vais commencer par demander

9

aux procureurs de s'identifier pour les fins de

10

l'enregistrement.

11

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12

Marie-Andrée Denis-Boileau pour la Commission

13

d'enquête.

14

**LE COMMISSAIRE :**

15

Bonjour, M<sup>e</sup> Denis-Boileau.

16

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17

Bonjour.

18

**Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

19

M<sup>e</sup> Marie-Paule Boucher pour le Procureur général.

20

**LE COMMISSAIRE :**

21

Bonjour, M<sup>e</sup> Boucher. Alors maintenant, M<sup>e</sup> Denis-

22

Boileau, est-ce que vous pourriez nous donner une

23

idée du programme de la journée ?

24

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25

Oui. Donc ce matin, on va entendre pour le

1           professeur Jean-Paul Lacasse qui va nous parler d'un  
2           cours qu'il enseigne en territoire innu sur l'ordre  
3           juridique innu et cet après-midi on aura un témoin  
4           citoyen, madame Angèle Petiquay.

5           **LE COMMISSAIRE :**

6           Très bien. Alors bienvenue, Professeur Lacasse. Je  
7           vais demander à la greffière de vous assermenter,  
8           ensuite on vous écoutera avec beaucoup d'intérêt.

9           -----

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Jean-Paul Lacasse  
2 Professeur, Faculté de droit  
3 Université d'Ottawa  
4 Assermenté

5 -----

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 Merci. Donc une brève entrée en matière d'abord.

8 Le professeur Jean-Paul Lacasse ici est professeur  
9 émérite à la section de droit civil de la Faculté de  
10 droit de l'Université d'Ottawa.

11 Depuis deux mille six (2006), il enseigne un  
12 cours qui est offert par la Faculté de droit de  
13 l'Université d'Ottawa sur l'ordre juridique innu.  
14 Il l'enseigne en territoire innu. Donc il va nous  
15 parler aujourd'hui de ce cours et il va nous parler  
16 aussi de façon indirecte de l'ordre juridique innu.  
17 Le professeur Lacasse est auteur de plusieurs  
18 articles en lien avec les Autochtones, mais aussi  
19 d'un livre sur les Innus et le territoire.

20 Juste pour mettre en contexte le témoignage du  
21 professeur Lacasse, avant le temps des fêtes, en  
22 décembre, on a entendu les professeurs Val Napoleon  
23 et Hadley Friedland, qui nous ont parlé de façon  
24 générale des traditions juridiques autochtones. On  
25 a entendu Aimée Craft lundi dernier qui nous a parlé

1           aussi des traditions juridiques autochtones de façon  
2           générale et là on va entendre des personnes qui vont  
3           parler de certaines traditions juridiques  
4           autochtones spécifiques au Québec. Donc c'est pour  
5           ça que le professeur Lacasse est aujourd'hui ici en  
6           lien avec l'ordre juridique innu.

7           Professeur Lacasse, vous vouliez qu'on commence  
8           votre témoignage par montrer un reportage qui a été  
9           fait sur cours... sur votre cours par Radio-Canada?

10       **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

11           Oui.

12       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13           Merci. On va commencer par ça.

14                       ----- VISIONNEMENT DU REPORTAGE -----

15       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16           Donc voilà...

17       **LE COMMISSAIRE:**

18           Intéressant.

19       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20           Oui, tout à fait.

21       **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

22           C'était... c'était au mois d'août dernier.

23       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24           Donc parfait. Maintenant, on vous invite à faire  
25           votre... nous faire votre présentation.



1 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

2 D'accord, merci beaucoup. Bien, tout d'abord, j'ai  
3 déjà été présenté, mais je voulais simplement  
4 ajouter, Monsieur le Commissaire, que aussi  
5 longtemps dont je puisse me souvenir, j'ai... dès  
6 l'âge de trois (3) ans je... quand mes parents  
7 partaient pour aller voir mes grands-parents dans le  
8 sud, on passait par le parc La Vérendrye et je  
9 voyais des... ceux qu'on appelle les Anishnabes  
10 aujourd'hui, là, qu'on appelait les Algonquins, je  
11 les voyais. Alors les Autochtones ont été présents  
12 dans ma vie un peu... dès le début, parce que je  
13 viens de la région de l'Abitibi. Et aussi, bien  
14 j'ai eu des emplois d'été, entre autres sur la  
15 Côte-Nord, où j'ai pu rencontrer des Innus dès mon  
16 adolescence.

17 Je vais... j'ai préparé, j'ai transmis à  
18 M<sup>e</sup> Denis-Boileau un plan de présentation. Est-ce  
19 que Monsieur le Commissaire a un exemplaire? Oui.  
20 Je vais suivre ce plan-là. D'abord, je vais  
21 commencer par vous parler de ce cours sur les  
22 traditions juridiques...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Je vous remercie, je l'ai.

25 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

1           ... autochtones, en l'occurrence l'ordre juridique  
2           innu, et tout d'abord, je vais vous parler de  
3           l'origine du cours.

4           C'est en deux mille cinq (2005) que la nouvelle  
5           doyenne de la Faculté de droit, section de droit  
6           civil de l'Université d'Ottawa, Nathalie Desrosiers,  
7           m'a dit à peu près ceci. Elle était à ce moment-là,  
8           je pense, elle était présidente de la Commission de  
9           réforme du droit qui venait tout juste d'étudier la  
10          question des traditions juridiques autochtones.  
11          Elle m'a dit, "ça fait plusieurs années que les  
12          Autochtones viennent ici pour apprendre notre  
13          droit". Ah, il faut dire que j'étais le directeur  
14          du programme pré-droit destiné aux Autochtones qui a  
15          existé de mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à  
16          deux mille sept (2007). "Pourquoi est-ce qu'on  
17          pourrait pas inverser des choses et puis aller chez  
18          eux pour apprendre leur droit?" Et puis elle, elle  
19          venait tout juste de lire un livre que j'avais  
20          écrit, qui s'appelle *Les Innus et le territoire*, et  
21          puis elle a dit, m'a suggéré d'aller donner... dans  
22          ce livre-là, je parlais des traditions juridiques  
23          autochtones, en l'occurrence les traditions  
24          juridiques innues, elle m'a dit, elle m'a suggéré  
25          d'aller en territoire autochtone donner ce cours-là,

1 un cours sur les traditions juridiques innues. Et  
2 c'est à ce... c'est donc à compter de deux mille six  
3 (2006) que en collaboration avec un institut qui  
4 s'appelait l'Institut culturel et éducatif  
5 montagnais, qui aujourd'hui s'appelle l'Institut  
6 Tshakapesh, qu'il y a eu ce cours à option de la  
7 Faculté de droit sur les traditions juridiques  
8 innues telles qu'elles se vivaient au moment de  
9 l'arrivée des Européens, c'est-à-dire au moment où  
10 Jacques Cartier est arrivé sur la Côte-Nord, dans la  
11 mesure où on peut – je l'expliquerai tantôt – dans  
12 la mesure, bien sûr, où on peut le récupérer.

13 Le cours maintenant se donne chaque été en  
14 territoire innu, à Sept-Îles, au Musée Shaputuan  
15 de... vous avez vu le reportage a été tourné au  
16 Musée Shaputuan, qui est un musée innu à Uashat, qui  
17 est le nom de la réserve à Sept-Îles, immédiatement  
18 à l'ouest de Sept-Îles. Le cours se donne  
19 maintenant à chaque été et puis la popularité... sa  
20 popularité est assez grande, parce que maintenant,  
21 il nous faut donner le cours trois (3) fois à trois  
22 (3) groupes de quinze (15) à dix-huit (18)  
23 étudiants, et puis cette année... en deux mille dix-  
24 sept (2017), par exemple, lors de l'inscription à  
25 huit heures (8 h), les trois (3) groupes étaient

1           complets à huit heures trois (8 h 03) et puis il y  
2           avait des listes d'attente dans chaque groupe. Donc  
3           le cours est commencé tranquillement, mais  
4           maintenant est devenu assez connu, en tout cas, à  
5           Ottawa, et puis il est très populaire auprès des  
6           étudiants.

7           L'objectif de ce cours-là, c'est de redonner  
8           une place aux traditions juridiques autochtones. Ça  
9           pourrait être... ça pourrait être des traditions  
10          juridiques cries. D'ailleurs, nous avons déjà donné  
11          des cours sur les traditions juridiques cries à  
12          Mistissini et à Wemindji il y a quelques années,  
13          avec le professeur Grammond, qui est... que vous  
14          connaissez, mais ici c'était... ce sont les  
15          traditions juridiques innues.

16          Et je devrais dire comme pour commencer que je  
17          distingue, moi, entre le droit autochtone et le  
18          droit des Autochtones. Le droit des Autochtones,  
19          c'est le droit qui se rapporte à la Loi sur les  
20          Indiens, aux droits ancestraux, à la jurisprudence  
21          de la Cour suprême sur l'article 35 de la  
22          Constitution, et les conseils de bande, les pouvoirs  
23          des conseils de bande, mais ce n'est pas de ça dont  
24          on parle, on parle du droit autochtone, c'est-à-dire  
25          le droit, les règles juridiques qui s'appliquaient

1           avant et qui continuent toujours, à certains égards,  
2           de s'appliquer.

3           C'est qu'on est habitué à penser, par formation  
4           ou déformation, on est habitué à penser à deux (2)  
5           systèmes juridiques au Canada, le droit civil et la  
6           common law, mais on... on n'est pas... on était, on  
7           devient conscient maintenant, mais on n'était pas  
8           conscient autrefois puis plusieurs ne sont pas  
9           conscients aujourd'hui que aussi à côté des systèmes  
10          juridiques autochtones, ces systèmes que la Cour  
11          suprême appelle les droits... les régimes juridiques  
12          préexistants.

13          Il y a des gens qui disent, "bien oui, mais  
14          c'était des gens... c'était pas organisé, il y avait  
15          pas... pas d'état, pas de gouvernement, pas de  
16          police, pas de droit". Mais oui, mais c'est une  
17          conception du droit que moi j'accepte pas,  
18          conception... c'est pas... Le droit positif, c'est  
19          pas la seule forme de droit. Il y a des droits  
20          coutumiers. Les gens, ils veulent... il y en a qui  
21          veulent pas comprendre, mais enfin, qu'est-ce que  
22          vous voulez. Moi, je leur réponds, "les loups  
23          étaient organisés, les Autochtones, ils devaient  
24          bien être organisés pour vivre, pour réussir à  
25          survivre en Amérique du Nord".

1           Et la meilleure preuve qu'il y a des... il y  
2           avait des systèmes juridiques autochtones, c'est  
3           cette loi de l'Assemblée nationale qui a été adoptée  
4           en juin dernier qui reconnaît la garde coutumière,  
5           l'équivalent de la... bien, pas l'équivalent, mais  
6           c'est un peu comme l'adoption, mais en droit civil.  
7           On a reconnu dans cette loi-là le bien-fondé, la  
8           légalité des adoptions coutumières autochtones.

9           Cet ordre juridique, je l'appelle l'ordre  
10          juridique innu parce que c'est celui-là qu'on donne,  
11          ça pourrait être le... ça aurait pu être l'ordre  
12          juridique micmac ou autre, là. L'ordre juridique  
13          innu n'est pas fondé sur des écrits, mais plutôt sur  
14          la tradition orale. Si on reprend l'exemple de la  
15          garde d'enfants, ça... ça s'effectue sans formalité,  
16          il y a pas de secret, la garde peut être temporaire,  
17          le lien de filiation n'est pas rompu, alors on voit,  
18          déjà, il y a des différences. Et c'est donc ce  
19          système juridique préexistant, qui est pas toujours  
20          facile à récupérer, même au moyen d'entretiens avec  
21          les aînés, parce qu'il y a beaucoup de choses qui  
22          ont changé, beaucoup de choses l'ont fait évoluer:  
23          la traite des fourrures, l'arrivée des  
24          missionnaires, l'influence du droit étatique, y  
25          compris la Loi sur les Indiens, les agissements des

1           fonctionnaires dont on va parler tantôt.

2           Mon troisième point se rapporte à la... au  
3 déroulement du cours. Je vais en parler de façon  
4 générale, mais à... quand j'aurai terminé cette  
5 présentation générale, je pourrai parler du  
6 déroulement détaillé du cours, qui est la deuxième  
7 partie dans mon... mon plan d'exposé ici.

8           Signalons d'abord qu'il s'agit d'un cours  
9 intensif. Bien, ça c'est... vous savez pourquoi,  
10 c'est parce que les étudiants, eux autres, ils  
11 veulent avoir le plus de crédits possible dans le  
12 moins de jours possible, ils veulent pas avoir deux  
13 heures (2 h) par jour pendant dix-huit (18) jours.  
14 Alors c'est six (6) jours de cours à raison de six  
15 heures (6 h) par jour, au Musée Shaputuan, qui est  
16 la salle de cours.

17           Le cours se déroule de la manière suivante, en  
18 général. Après avoir brièvement fait état de la  
19 vision innue du monde et en... notamment des valeurs  
20 et comportements différents des Innus par opposition  
21 à ceux des membres de la société majoritaire...  
22 J'aime... je parle toujours de la société  
23 majoritaire. Il y a beaucoup d'anthropologues qui  
24 parlent de la société dominante, mais moi, j'aime  
25 mieux le mot "majoritaire". Bon, par opposition,

1           donc il y a... il y a une opposition entre les  
2           valeurs et comportements des deux (2) sociétés, et  
3           ça, le professeur va en parler.

4           Ensuite, je distingue le droit autochtone du  
5           droit des Autochtones en expliquant que le cours  
6           porte sur le premier droit des Autochtones, bien que  
7           je vais aborder en cours de route... parce que les  
8           étudiants, souvent, ont pas suivi de cours de base  
9           en droit des Autochtones, ça fait que je vais  
10          aborder à l'occasion, enfin, même consacrer une  
11          couple d'heures aux principaux éléments du droit des  
12          Autochtones afin d'assurer une meilleure  
13          compréhension de ce qui sera examiné en matière de  
14          droit autochtone. Puis les aînés, les différents  
15          aînés, nous en avons sept (7), ça dépend, sept (7)  
16          ou huit (8), viendront à tour de rôle s'entretenir  
17          avec les étudiants.

18          Ils vont commencer, à la demande du professeur,  
19          par raconter leur vie en forêt, et à travers leur  
20          récit, toutes sortes d'aspects de la vie en société  
21          et de l'ordre juridique vont apparaître. Pour l'un,  
22          ça sera la garde par ses grands-parents suite au  
23          décès d'un ou deux (2) des parents. Pour un autre,  
24          ça sera son mariage arrangé et les circonstances  
25          dans lesquelles c'est arrivé. Un autre cas, on



1            parlera de... il va nous parler de l'absence des  
2            droits de propriété, euh... chez les Innus, un autre  
3            va parler comment il est devenu chef sur son groupe  
4            de chasse, un autre parlera ou plusieurs vont parler  
5            d'infractions et... aux règles de comportement.

6            Il y a un recueil de cours qui est distribué  
7            aux étudiants. J'ai envoyé un exemplaire sous  
8            format électronique à M<sup>e</sup> Denis-Boileau. Alors le  
9            recueil de cours, je vais en parler plus tard, là,  
10           qui est à la disposition des étudiants, il suit une  
11           séquence structurée, mais dans la pratique des  
12           rencontres avec des aînés, un aîné vient une journée  
13           puis après son témoignage est terminé puis c'est un  
14           autre qui va venir, donc lui, il va parler un peu de  
15           tous les sujets, mais le recueil lui-même est  
16           compart... est divisé en... en sections, rapport  
17           avec la terre, relations familiales, rapports dits  
18           contractuels, oui, règles de comportement,  
19           infractions et le reste. Et à la fin de... du  
20           témoignage, ce sera le tour d'un autre aîné.

21           Puis c'est sûr que... je voulais peut-être vous  
22           dire, je vais en parler tantôt, mais on commence, il  
23           commence par raconter sa vie, mais en cours de  
24           route, les étudiants sont invités à poser des  
25           questions, à demander des précisions, et puis comme

1           ils ont lu le recueil, il y a des exemples de  
2           questions dans le recueil, alors ils... ils pourront  
3           poser les questions qui les intéressent.

4           Le témoignage va durer une demi-journée, bien,  
5           peut-être un peu plus parfois, parfois un peu moins,  
6           et puis les étudiants, comme j'ai dit, pourront  
7           poser des questions pour approfondir tel ou tel  
8           sujet qui les intéresse. Ça va? Il y a pas de  
9           règles sacramentelles. Ça dépend du groupe  
10          d'étudiants.

11          Par exemple, il y a une année, là, il y a un  
12          étudiant qui était obsédé, je sais pas pourquoi, là,  
13          il était obsédé par l'homosexualité et puis il  
14          posait toujours des questions sur l'homosexualité  
15          aux aînés. Les aînés étaient souvent... étaient  
16          bien embêtés, parce que vous savez, c'est... un  
17          petit groupe de chasse, c'est... s'ils étaient  
18          vingt-cinq (25) personnes, il y en avait peut-être  
19          seulement un qui avait des tendances sexuelles  
20          différentes, il avait personne avec qui pratiquer  
21          ces tendances-là, alors souvent, les aînés sont  
22          bien... Mais c'est pour vous dire qu'il y a  
23          d'autres gens intéressés par les relations... les  
24          guerres qu'il a pu y avoir avec des Iroquois à  
25          l'époque ou des Inuits. Avec les Inuits, il y en a

1 eu, des Micmacs, elle posait des... Alors donc, la  
2 dynamique va varier selon le groupe d'étudiants qui  
3 est présent.

4 Bon. Ces entretiens-là vont nous amener aussi  
5 à aborder la question de l'évolution et de la  
6 transformation de l'ordre juridique autochtone,  
7 innu, par suite de l'occupation européenne, de la  
8 sédentarisation, la marginalisation de leurs...  
9 leurs lois, pas de leurs lois, mais de leurs  
10 coutumes juridiques, la non-réception de la plupart  
11 des aspects de ce droit-là, la Loi sur les...  
12 l'adoption de la Loi sur les Indiens, les  
13 agissements des fonctionnaires.

14 La Loi sur les Indiens, elle donne un... a créé  
15 les conseils de bande. Bon, ça, c'est nouveau, là.  
16 Alors ça, ç'a transformé aussi, les questions se  
17 rapportant à l'autorité, à la chefferie, bon.

18 Et puis enfin, on va... dans le cours, nous  
19 examinons des questions que j'appelle de droit  
20 prospectif, c'est-à-dire la continuation possible de  
21 l'ordre juridique innu au moyen de l'autonomie  
22 gouvernementale, qui est en négociation, enfin,  
23 qui - je vais en parler tantôt - qui est un concept  
24 qui... qui, dans la pratique des choses, naît  
25 lorsqu'un traité est conclu, un traité d'ordre

1 territorial est conclu et par lequel il y a un  
2 troisième ordre de gouvernement est créé et avec des  
3 pouvoirs particuliers qui sont dans le traité.

4 Au total, donc sept (7) ou huit (8) aînés vont  
5 venir. Il y aura d'autres intervenants, plus  
6 jeunes, qui proviennent de... soit de milieux  
7 politiques ou du milieu des fonctionnaires, des  
8 conseils de bande ou... ah, ça peut être un  
9 négociateur, ça peut être un chef, un ancien chef  
10 qui va nous parler de... de différentes choses. Et  
11 s'ajouteront à cela une participation – je vais en  
12 parler tantôt aussi – à l'expérience spirituelle de  
13 la tente à sudation, des visites d'ordre  
14 touristique, un repas traditionnel avec des aînés,  
15 et lorsque le cours peut coïncider, la participation  
16 des étudiants au festival des musiques qui s'appelle  
17 Innu Nikamu, qui a lieu chaque année au mois d'août,  
18 et puis il y a toujours un des groupes qui... dont  
19 les dates de cours coïncident avec ce festival.

20 Alors mon quatrième point porte sur la parole  
21 des aînés comme source de connaissances et... et  
22 source du droit aussi jusqu'à un... d'une certaine  
23 manière.

24 Cet ordre juridique autochtone, comme l'ordre  
25 juridique anishnabe ou cri, c'est pas du droit

1 positif au sens occidental du terme. Bon, il y a  
2 pas d'écriture, il peut pas avoir de droit positif  
3 s'il y a pas d'écriture. Il s'agit d'un droit  
4 coutumier qui puise sa source dans un passé  
5 lointain, dans... alors que la vie en société était  
6 structurée en l'absence d'écriture et c'est par la  
7 parole des aînés que s'expriment les règles qui sont  
8 à la source de ce droit. Les aînés sont un peu les  
9 dépositaires de ce droit, qui est transmis de  
10 génération en génération, de manière orale, encore  
11 une fois, comme il l'a été depuis des millénaires.

12 En racontant leurs expériences personnelles et  
13 aussi en faisant part des enseignements qu'ils ont  
14 eux-mêmes reçus de leurs propres aînés, les  
15 participants font valoir une idée ou expliquent un  
16 comportement ou racontent une histoire, un récit.  
17 Bien, récit, il y a deux (2) sortes de récits, il y  
18 a les histoires vraies, là, il y a aussi les... les  
19 légendes, mais souvent, les légendes, les étudiants  
20 les croient pas souvent, là, parce que c'est sûr que  
21 des fois c'est un peu tiré par les cheveux, mais...

22 Par exemple, il y a un aîné qui racontait qu'un  
23 monsieur avait été violent envers sa conjointe, il a  
24 pas été puni de son vivant, mais à sa mort, tout de  
25 suite après son décès, il y a une corne qui est

1            sortie de son cercueil. Les étudiants le croient  
2            pas, là, mais peu importe, la légende est racontée  
3            pour expliquer que le monsieur avait un mauvais  
4            comportement en étant violent envers sa conjointe et  
5            puis c'est une chose qui doit pas se faire. Donc  
6            les règles ressortent parfois des histoires que les  
7            aînés nous racontent.

8            Toutes sortes de faits vont ressortir, comme  
9            l'absence de notion de propriété individuelle puis  
10           son corollaire qui consiste en l'obligation qu'il y  
11           avait de partager la viande de bois, un mariage  
12           arrangé, une peine imposée à quelqu'un qui s'était  
13           mal comporté.

14           Bien sûr, chaque aîné ne peut témoigner que de  
15           ce qu'il a vu ou entendu et puis donc c'est pour ça  
16           qu'il faudrait faire appel... idéalement, il  
17           faudrait faire appel à cent cinquante (150) aînés,  
18           mais là on peut pas pour des raisons budgétaires,  
19           entre autres, et de temps, mais ce que nous faisons,  
20           nous faisons appel à plusieurs aînés venant de  
21           régions différentes.

22           Par exemple, bien sûr, nous avons des aînés  
23           de... qui sont plus au sud de... à Pessamit, par  
24           exemple. Les missionnaires sont là depuis au-dessus  
25           de trois cents (300) ans. Il y en avait d'autres

1           qui viennent d'autres... des (inaudible) Innus,  
2           c'est-à-dire les Innus de la terre sans arbres au  
3           nord du Labrador où les missionnaires étaient pas  
4           capables de se rendre, alors donc là les traditions  
5           juridiques innues sont plus récentes, enfin, sont...  
6           ils peuvent... autrement dit, les aînés peuvent nous  
7           en parler plus facilement. Comme ils nous parlent  
8           de... de polygamie, ils nous parlent de l'absence de  
9           cérémonie de mariage, des choses comme ça, que les  
10          Innus de Pessamit, les aînés de Pessamit peuvent pas  
11          nous en parler parce que les missionnaires ont trop  
12          changé de choses. Ils ont dit... Le mariage,  
13          l'expression en innu c'est "uetupman", "il s'assoit  
14          avec les missionnaires". Ç'a changé maintenant, ça  
15          s'appelle "nipaun". "Nipaun", ça veut dire  
16          "debout". Le missionnaire a dit, "levez-vous  
17          debout, je vais vous marier". Avant, il y avait pas  
18          de cérémonie de mariage.

19                Donc on voit que les... selon les endroits, les  
20          témoignages vont être différents. Ils peuvent être  
21          concordants, mais ils sont pas... ils n'auront pas  
22          la même portée, parce que les traditions, certaines  
23          ont été oubliées ou modifiées par l'arrivée des  
24          Européens.

25                Donc les aînés sont collectivement les

1           dépositaires du droit innu, qu'ils transmettent au  
2           moyen de la narration de la vie en communauté et des  
3           règles qu'ils illustrent en évoquant des événements  
4           et des légendes du passé.

5           Les gens me disent, "bien oui, mais Monsieur  
6           Lacasse, votre cours, dans vingt (20) ans, il pourra  
7           pas se donner". Bien, je leur dis, "bien, dans  
8           vingt (20) ans, je serai pas là". Mais c'est vrai.  
9           C'est vrai parce que les aînés disparaissent,  
10          malheureusement, un après l'autre, puis aujourd'hui,  
11          il y a eu des coupures, la question des pensionnats,  
12          ç'a causé des problèmes. Bon, il y a eu... Puis  
13          aujourd'hui, la plupart des Innus sont sédentarisés,  
14          donc heureusement, on peut... les anthropologues et  
15          d'autres gens comme moi et d'autres, on a mis par  
16          écrit certaines de ces traditions juridiques puis ça  
17          pourra... les générations futures pourront en  
18          prendre connaissance.

19          Alors j'arrive au point... point numéro 5, qui  
20          est un peu le point principal de mon exposé, ce sont  
21          des illustrations pratiques de l'ordre juridique  
22          innu.

23          Disons d'abord que certaines... certains  
24          secteurs du droit sont complètement absents des  
25          traditions juridiques innues et autochtones en



1           général. Les contrats de type commercial, par  
2           exemple, ça n'existait pas au sein des activités  
3           traditionnelles. Quand vous avez une absence  
4           d'écriture, une absence de propriété privée, une  
5           absence d'argent, bien c'est... les contrats sont...  
6           comme ça, ils sont un peu difficiles, impossibles à  
7           conclure. Bien, il y avait des choses, il y avait  
8           autre chose, il y avait des échanges. Les Innus du  
9           Nord, où il y avait pas d'arbres ou peu d'arbres,  
10          pouvaient, par exemple, échanger des fourrures de  
11          bonne qualité à des Innus du Sud, qui eux avaient de  
12          l'écorce, alors ils échangeaient ces peaux pour de  
13          l'écorce pour pouvoir eux-mêmes se construire  
14          ensuite des canots.

15                 Alors... mais les entretiens avec des aînés,  
16          quand même, nous permettent, pour d'autres...  
17          plusieurs autres aspects du droit, de voir le  
18          contraste entre cet ordre juridique qui se vivait et  
19          le droit... droit des Blancs.

20                 Vous savez, pour eux autres, les Innus, là,  
21          tout le monde qui est pas Innu, c'est un Blanc, et  
22          puis vous pouvez être Noir, là, si vous êtes Noir,  
23          vous êtes un Blanc. J'ai entendu des fois un Innu,  
24          il y a un groupe d'étudiants, "vous autres, les  
25          Blancs, vous pensez...", puis il... il parlait à un

1 Noir. "Vous autres...". Bien, les Innus... bien,  
2 c'est peut-être... peut-être pas exact du point de  
3 vue terminologique, mais ceux qui sont pas Innus  
4 sont des Blancs. Alors des fois, moi, je vais dire  
5 "les Blancs ont dit", c'est par déformation que je  
6 vais utiliser ça.

7 Donc le premier exemple que je voulais vous  
8 donner, c'est la relation à la terre. L'Innu, comme  
9 bien des groupes autochtones, surtout des groupes  
10 semi-nomades, là, un Innu n'est pas individuellement  
11 propriétaire de la terre. Il est le gardien, le  
12 protecteur, pour lui, sa famille et les générations  
13 futures. Il y a pas de mot en langue innue pour le  
14 mot, pour le terme "propriété". Ils utilisent...  
15 ils vont utiliser des termes comme "tipenitam", qui  
16 veut dire "il gère, il s'occupe de". Le substantif  
17 c'est "tipenitamun", la gestion.

18 Les Innus considèrent qu'ils ont un titre, ce  
19 que nous nous appelons un titre, collectif sur le  
20 territoire. La terre est possédée par le groupe,  
21 mais pas par des individus. C'est sûr que pour des  
22 questions comme ça c'est... même si c'est pas un  
23 prérequis pour le cours, la connaissance de la  
24 langue innue est très utile pour... parce que même  
25 si nous avons... Bien, vous avez vu dans le vidéo,

1           là, il y avait une jeune fille qui était à côté de  
2           l'Innu puis c'était la traductrice. Donc nous avons  
3           un traducteur. Les aînés nous parlent en langue  
4           innue parce que la plupart... celui-là parle  
5           français, mais la plupart des aînés innus qui  
6           viennent au cours ne parlent pas français ni  
7           anglais, donc nous avons un traducteur. Donc, mais  
8           la connaissance quand même de la langue innue est  
9           utile pour comprendre souvent les... certains  
10          aspects de cet ordre juridique et de leur vision du  
11          monde.

12                 La terre permet aux Innus de se nourrir, de se  
13          loger, se vêtir et se soigner, de se chauffer, de se  
14          déplacer, donc ils ont un lien particulier avec la  
15          terre. Les membres de la société majoritaire voient  
16          la terre de façon différente. Ils voient la terre  
17          de façon... en termes de propriété. À Val-d'Or,  
18          ici, on parle... on pense aux mines, on parle dans  
19          l'exploitation, exploitation privée. Les Innus se  
20          parlent... parlent... pensent à ça comme une gestion  
21          collective et de conservation des ressources au  
22          profit de la communauté en général.

23                 Il n'y avait pas de frontière, tout était  
24          partagé, la liberté de circulation était grande.  
25          Ah, il y a eu des frontières après. Il y a une

1           frontière du Labrador qui divise le territoire innu  
2           en deux (2). Eux autres, c'est une... pour eux  
3           autres, c'est une frontière de Blancs, là. Ils  
4           cherchaient d'un côté ou de l'autre. Il y a pas de  
5           frontière pour les caribous, il y a pas de frontière  
6           pour les Innus non plus. Ils pouvaient aller  
7           chasser partout sur le territoire même si, par  
8           courtoisie, c'est certain qu'il va... l'Innu  
9           demandera toujours une autorisation à celui ou au  
10          groupe qui chasse habituellement dans tel ou tel  
11          secteur avant de s'y rendre. L'autorisation  
12          était... en tout cas, à ma connaissance, a toujours  
13          été accordée.

14                 Comme le signalent certains aînés – je vais y  
15          revenir, là –, un aîné qui est venu pendant  
16          plusieurs années, qui est décédé maintenant, a dit,  
17          "le Blanc est venu mettre des frontières, a créé des  
18          réserves, a défini des lots de piégeage pour ses  
19          fins", et il désapprouvait cela au plus haut point.  
20          Ce qui m'amène à parler de mon deuxième point,  
21          celui... mon deuxième... ma deuxième illustration de  
22          l'ordre autochtone innu, la tenure des terres.

23                 C'est à partir de mille neuf cent cinquante  
24          (1950) seulement, mais ç'a commencé dans la Baie  
25          James avant ça puis en Abitibi aussi, mais c'est à

1 partir de mille neuf cent cinquante (1950) que les  
2 territoires individuels de piégeage ont été établis  
3 par des fonctionnaires. Un but... le but était fort  
4 louable. C'était dans un but de conservation du  
5 castor, et les fonctionnaires se sont rendus dans  
6 chacune des communautés, en commençant par l'ouest,  
7 à Pessamit, ensuite Sept-Îles, Mingan, Natashquan et  
8 ailleurs, là, et puis ils ont réuni les chasseurs de  
9 chacune des communautés à tour de rôle en leur  
10 demandant à quel endroit est-ce qu'ils allaient  
11 habituellement pour les fins de leur piégeage du  
12 castor. Et puis là, ils ont dit, "on va vous donner  
13 cinquante dollars (50 \$) par année pour – mais ç'a  
14 pas duré longtemps, mais en tout cas, ç'a duré  
15 quelques années au début – cinquante dollars (50 \$)  
16 par année pour faire l'inventaire du castor" et puis  
17 à partir de ça... Puis là, les Innus se sont  
18 avancés à tour de rôle. Il y en a que c'était parce  
19 qu'ils voulaient avoir le cinquante dollars (50 \$),  
20 d'autres c'était pour d'autres raisons, mais enfin,  
21 ils se sont avancés et puis ç'a permis aux  
22 fonctionnaires de dresser une carte, des cartes  
23 montrant ce qu'ils appelaient les... des "lots de  
24 piégeage" et avec le nom d'un titulaire, qui était  
25 habituellement le chef de famille qui s'était avancé

1           à la table pour dire, "bien, voici, sur la carte,  
2           voici le pourtour de l'endroit où je chasse  
3           habituellement". Alors ils ont dressé des cartes.  
4           Avec le temps puis le passage des générations,  
5           il y a eu trois (3) générations depuis ce temps-là,  
6           les gens ont commencé à parler de "mon territoire de  
7           piégeage" ou de "mon territoire de chasse". C'est  
8           qu'en offrant le cinquante dollars (50 \$) par année  
9           aux gens pour qu'on leur dise où est-ce que c'est  
10          qu'ils piégeaient, les fonctionnaires ont réussi à  
11          diviser le territoire puis à donner psychologique-  
12          ment aux Innus un sentiment d'appartenance à un  
13          territoire particulier. Et puis aussi, même si  
14          c'était conçu pour les fins de piégeage,  
15          psychologiquement, ça s'est... les droits  
16          supposément reconnus se sont étendus à la chasse,  
17          chasse à l'orignal ou au caribou, bon, au lièvre, la  
18          perdrix, et puis... donc ils ont délimité des  
19          territoires, ces territoires-là, en lots individuels  
20          de piégeage et à ce moment-là les gouvernements ont  
21          créé une espèce d'illusion de droit de propriété  
22          individuel sur le territoire. Il y avait pas de  
23          droits... les droits de piégeage donnent pas droit  
24          de propriété, là, mais enfin, il y a eu une illusion  
25          d'attribution de la propriété individuelle sur le

1 territoire.

2           Donc c'est une tenure gouvernementale, c'est un  
3 exemple de dévolution aussi du droit autochtone. Il  
4 y a eu une tenure gouvernementale qui s'est  
5 superposée à une tenure traditionnelle différente.  
6 Il y a un aîné qui nous a même dit... Bien, il y en  
7 a qui l'ont accepté, d'autres qui l'ont pas accepté.  
8 Il y a un aîné qui nous a dit que c'était la pire  
9 chose qui était arrivée aux Innus à part les  
10 pensionnats, que cela avait mis des frontières là où  
11 il y en avait pas, que cela avait brisé le partage  
12 et l'entraide, que cela avait tué l'Innu. Mais là,  
13 "tué l'Innu", c'est un peu exagéré, mais chose  
14 certaine, c'est que la parcelle... cette parcelle...  
15 oh, parcellarisation du territoire a eu pour effet  
16 de diminuer l'interdépendance entre les groupes.

17           Les Innus du Nord et de l'Est se sont objectés  
18 à cette délimitation parce que ça allait à  
19 l'encontre de leur chasse collective au caribou,  
20 mais au sud puis à l'ouest, dans la région de... à  
21 l'ouest de Sept-Îles ou dans la région de Pessamit,  
22 les gens ne chassent pas le caribou, ils chassent  
23 l'orignal, qui est un animal plus sédentaire qui...  
24 qui se promène pas, là, partout, alors ils se sont  
25 assez bien accommodés de la situation parce que la

1           chasse à l'orignal se faisait généralement dans la  
2           même aire territoriale où ils allaient piéger le  
3           castor et puis où ils avaient dit, "bien, voici,  
4           c'est là que nous allons", bon. Donc la  
5           délimitation des lots de piégeage correspondait  
6           plus, en gros, au secteur où ils chassaient  
7           habituellement. Je vais y revenir à ça tantôt si on  
8           a le temps.

9           Mon trois... troisième illustration, l'autorité  
10          ou la chefferie. Traditionnellement, les Innus...  
11          les Innus aînés dirigeaient la vie traditionnelle et  
12          communautaire et c'était du... ils dirigeaient un  
13          peu de... par voie de consensus. Ils prenaient pas  
14          un vote, là, quatre (4) chefs sont en faveur d'une  
15          chose puis deux (2) sont en faveur de l'autre, bon,  
16          donc on choisit la première. Non, c'est par  
17          consensus. Mais chaque groupe de chasse avait un  
18          chef, qui est appelé... bien, il y en a qui  
19          l'appellent "utshimau", ça veut dire le premier, le  
20          patron, "utshimau" ou "capitaine".

21          Les langues algonquiennes se ressemblent  
22          beaucoup, hein. Chez les Cris, on parle de  
23          "utshima". "Utshimau", "utshima". Probablement  
24          qu'il y a mille (1 000) ans, la langue crie et la  
25          langue innue étaient la même. C'est qu'on voit



1 d'ailleurs beaucoup de mots, hein, les Innus disent  
2 "shipi" pour rivière, les Cris vont dire "shsibi".  
3 Mista... Mistassini, ça veut dire... Il y a une  
4 place qui s'appelle Mistassini sur la Côte-Nord, ça  
5 veut dire "grosse roche". Bien, "mistissini", chez  
6 les Cris ça veut dire "grosse roche" aussi, là.  
7 Alors il y a beaucoup de ressemblances entre les  
8 langues algonquiennes, notamment entre le cri puis  
9 l'innu. L'algonquin, c'était plus différent,  
10 atikamekw aussi, mais c'est la même... la même  
11 famille linguistique.

12 Donc utshimau. Il y a des Innus qui appellent  
13 le chef "capitaine". Les aînés l'appellent le  
14 "capitaine", par analogie aux capitaines de bateaux  
15 français de l'époque. Donc le mot innu qui avait le  
16 sens de premier maintenant a le sens... aussi le  
17 sens de patron ou de chef. C'était le meilleur  
18 chasseur, parfois le plus vieux chasseur. Il y  
19 avait un... une des questions problèmes des  
20 étudiants, ils posent des questions des fois, "si le  
21 meilleur chasseur était pas le plus vieux, qu'est-ce  
22 qui arrive?", mais là, les réponses vont varier, là,  
23 mais...

24 Donc le chasseur, le chef était désigné par  
25 voie de consensus, mais son autorité se limitait à

1           diriger le groupe en vue d'arriver à une chasse  
2           fructueuse sans nécessairement qu'il décide de la  
3           vie quotidienne ou de la vie privée de chacun des  
4           membres de son groupe. On l'a comparé des fois à un  
5           cocher, un chauffeur d'autobus. Il mène le groupe à  
6           la chasse pour avoir une bonne chasse. Il prend  
7           l'initiative de préparer et de diriger l'expédition  
8           de chasse, de choisir le campement principal, de  
9           voir à ce que les ressources alimentaires soient  
10          réparties de façon équitable entre les membres du  
11          groupe.

12                 Maintenant, c'est sûr qu'on va avoir des  
13          variantes d'après les aînés qui va... Lorsque le  
14          groupe de chasse était composé d'une seule famille  
15          élargie, à ce moment-là, bien, le chef de chasse, un  
16          peu comme un chef de famille, a un rôle plus  
17          important face aux membres du groupe, mais il y a  
18          d'autres groupes de chasse qui sont composés de huit  
19          (8) ou dix (10) familles, à ce moment-là, bien, le  
20          chef, son rôle se limite à diriger la chasse.

21                 Aujourd'hui, c'est différent. Comme le disait  
22          un autre aîné, Alexandre Pinette, les conseils de  
23          bande ont perturbé les modes décisionnels  
24          traditionnels. Maintenant, c'est le conseil de  
25          bande qui décide, or le conseil de bande est une

1           créature de la Loi sur les Indiens. Ses pouvoirs  
2           sont... là, ses pouvoirs sont prévus à la Loi puis  
3           en même temps limités à la Loi, et puis aussi  
4           restreints à cette petite partie de leur territoire  
5           qui constitue la réserve.

6           Autre illustration, la règle du partage. Ça,  
7           c'est la règle principale chez les Innus. C'est la  
8           règle de base du droit innu. Les étudiants  
9           apprennent... Puis ç'a des conséquences, on va le  
10          voir tantôt, sur la conception du vol. Si tout est  
11          partagé, il y a rien à voler, bon. Alors la règle  
12          du partage et de l'entraide, c'est un... c'est la  
13          même chose, là, était... cette règle-là était le  
14          partage du système d'exploit... à la base du système  
15          d'exploitation des ressources. Parce que la vie  
16          innue, c'est un... c'est une vie axée sur la chasse,  
17          sur l'exploitation des ressources de la chasse, les  
18          consommations de fruits, bon, tout est autour de la  
19          survie, survie par l'exploitation du territoire. Le  
20          régime de la chasse, principal moyen de subsistance,  
21          faisait en sorte que la nourriture devait être  
22          partagée afin de donner des chances de survie à  
23          chacun, du plus vaillant au plus faible.

24          Un aîné qui nous a... il est décédé  
25          aujourd'hui. C'est un de mes... un de mes gros

1           défis, c'est de remplacer les aînés qui décèdent,  
2           là. Il faut que je les remplace par des gens avec  
3           des sciences équivalentes. Les gens me taquent,  
4           ils disent que c'est moi maintenant l'aîné, après  
5           douze (12) ans, là. Alors... et il y a un aîné qui  
6           nous a dit, il était... c'était Noël, il était en  
7           forêt et puis ils avaient réussi... la chasse avait  
8           été mauvaise, ils avaient réussi à tuer une perdrix  
9           seulement puis ils étaient une vingtaine, il dit,  
10          "chacun a eu un morceau de perdrix pas plus gros que  
11          son pouce", parce que c'était le partage. S'il y a  
12          dix (10) caribous qui sont tués, chaque famille va  
13          avoir un caribou. S'il y a un caribou, bien, ce  
14          caribou est partagé entre les familles.

15                Ça permet aux étudiants... parce que tout ce  
16          temps-là, pendant que les aînés parlent, tout ça,  
17          les étudiants, eux autres, ils réfléchissent, ils  
18          pensent puis "ah...", puis ça leur permet de  
19          faire... des fois je les aide à penser comme ça  
20          aussi, ça les... ils font un parallèle avec le droit  
21          fiscal et ils font un para... des Blancs, ils font  
22          un parallèle avec le régime du droit social  
23          québécois et canadien, et évidemment, ils vont poser  
24          des questions. Les étudiants en droit, ils sont...  
25          ils sont un peu déformés comme nous on peut l'être,

1           là, mais ils disent, "oui, mais qu'est-ce qui arrive  
2           si quelqu'un refuse de partager? La question, elle  
3           est posée à chaque année, à chaque groupe même.  
4           Mais si quelqu'un refuse de partager la viande,  
5           l'aîné va dire, "bien, ça se peut pas". Il y en a  
6           qui vont dire, "c'est comme conduire à droite sur la  
7           route". Un autre va dire, "bien, ça peut pas se  
8           produire, parce que la personne voudrait pas  
9           s'exposer un jour à ne pas être secourue si elle  
10          serait elle-même dans le besoin". C'est la force de  
11          l'opinion publique, la peur de la honte.

12                 Vous savez, c'est une petite société, face à  
13          face, les gens face à face, qu'est-ce qu'ils vont  
14          dire, là? Quelqu'un... enfin, à ce qu'ils nous  
15          disent, quelqu'un ne peut pas ne pas partager dans  
16          le régime innu, et puis c'est une obligation qui est  
17          liée à l'impératif de la survie, mais aussi à  
18          l'absence de la notion de propriété individuelle.

19                 Maintenant, l'avènement de l'argent puis la  
20          propriété privée a apporté un régime différent dans  
21          les réserves, a amené des inégalités aussi.  
22          Aujourd'hui, l'employé du conseil de bande,  
23          l'employé innu d'une compagnie minière, bien, reçoit  
24          un salaire. Il partage pas son salaire, il le  
25          garde. Alors il y a des chasseurs innus qui

1           reviennent de la forêt puis qui voient ces  
2           personnes-là employées pour le conseil de bande,  
3           s'attendent à ce que les chasseurs partagent leur  
4           caribou, mais ils disent, "oui, mais c'est injuste,  
5           toi, tu partages pas ton salaire puis moi il faut  
6           que je partage ma viande". Alors vous avez... des  
7           fois, des Innus nous disent, "on est pris entre deux  
8           (2) mondes". C'est un peu vrai, en ce sens qu'il y  
9           a des règles traditionnelles qui perdurent puis  
10          d'autres règles... C'est sûr que l'arrivée...

11                 Les aînés, d'habitude, ont jamais fait partie  
12          de l'économie d'emplois salariés, mais les jeunes  
13          aujourd'hui, ils font tous partie de l'économie  
14          d'emplois salariés, donc c'est des concepts qui  
15          deviennent différents. Mais on voit toujours dans  
16          les... dans les repas communautaires, on voit que la  
17          règle du partage elle a encore... elle a encore...  
18          elle s'applique encore jusqu'à un certain point.

19                 Une notion qui est liée à tout ça, c'est la  
20          conception du vol, puis c'est une chose... c'est un  
21          peu la chose qui a... qui arrive dès le début du  
22          cours, c'est ça qui frappe le plus les étudiants,  
23          parce qu'ils ont jamais entendu parler d'une affaire  
24          pareille. Ils demandent à un aîné, disons, "est-ce  
25          qu'il y avait des..."... parce que les étudiants en

1 droit sont intéressés, ils font du droit pénal puis  
2 ils s'intéressent beaucoup à ces questions-là, "est-  
3 ce qu'il y avait des vols en forêt?". Parce que  
4 l'aîné raconte sa vie en forêt. Puis là, bien, la  
5 réponse va varier. Un aîné va dire, "bien, il y  
6 avait rien à voler" puis un autre aîné va dire,  
7 "non, il y en a pas de vols". Là, le problème c'est  
8 que les étudiants le croient pas.

9 Il y a un aîné une fois qui est sorti fâché  
10 parce que les étudiants le croyaient pas. Parce que  
11 la question est mal posée. Il fallait demander...  
12 Bien, là, quand que... quand que ça... quand que ça  
13 va mal comme ça, là, j'interviens, là, et je vais  
14 dire, "bien, est-ce que c'est déjà arrivé que  
15 quelqu'un ait pris de la farine de quelqu'un  
16 d'autre, quelqu'un ait pris de la viande d'une autre  
17 personne?", puis là, la réponse c'est "oui oui, oui  
18 oui, c'est arrivé", mais c'est pas considéré comme  
19 un vol si c'est pour la survie, même qu'on est  
20 content que la... On s'attend à ce que la personne  
21 va remettre, là, bien sûr, on s'attend à ce qu'elle  
22 le remette un jour, mais c'est pas considéré un vol  
23 parce que c'est comme un emprunt pour... pour la...  
24 à cause de la nécessité de survie. Et puis dans un  
25 contexte d'harmonie sociale, on lui en veut pas,

1 on... c'est sûr que si ça se répète trop souvent, on  
2 va le surveiller, mais...

3 Parce que c'est arrivé que les Innus,  
4 lorsqu'ils ont un surplus, pas nécessairement un  
5 surplus, mais pour conserver, ils vont faire fumer  
6 de la viande de caribou puis les mettre dans des  
7 caches, en haut dans des... des caches qui sont  
8 construites, bien, assez haut pour pas que les  
9 animaux y aillent, là, mais pour le... le retour.  
10 Lorsqu'ils s'en vont en forêt, il y a la montée à  
11 l'automne vers le territoire, mais il y a... le  
12 retour au printemps, ils peuvent aller récupérer de  
13 la viande dans les caches, alors il est arrivé  
14 des...

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Juste une petite question...

17 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

18 ... des situations où d'autres Innus ont volé ou...  
19 volé, ont pris de la viande comme ça.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21 Professeur Lacasse, juste une petite question.

22 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

23 Oui. Oui, allez-y, oui.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25 Vous disiez, "si quelqu'un prend de la farine ou



1           prend de la viande, on... c'est pour des... on  
2           s'attend que c'est correct, c'est pour des notions  
3           de survie". Ce que vous voulez dire, c'est qu'on se  
4           dit, "bien, si la personne l'a pris, ça veut dire  
5           qu'elle en avait besoin"...

6           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

7           Oui, elle en avait besoin.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9           Fait que c'est correct.

10          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

11          Puis même, on était content que la personne l'ait  
12          pris, parce que ç'a assuré sa survie.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14          O.K. Parfait, merci.

15          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

16          Oui. Donc c'est pour ça qu'on va vous dire, des  
17          fois vous allez voir quelqu'un qui dit, "ah, il y  
18          a... telle personne a vol...", l'absence de... le  
19          partage, l'absence de vol, jusqu'à un certain point,  
20          s'étendait à d'autres choses que la nourriture  
21          aussi. Un Innu peut... pouvait emprunter le canot,  
22          lui il considérait qu'il l'avait emprunté, mais il  
23          l'avait pris sans permission. Mais c'est que dans  
24          les faits, tout étant partagé, il y avait pas de  
25          besoin de voler. Mais c'est sûr qu'aujourd'hui, là,

1 c'est pas pareil, là, il y a une promiscuité, on est  
2 dans les communautés, dans les réserves, c'est autre  
3 chose, mais là, moi je vous parle de la conception  
4 du vol dans l'esprit des aînés du temps où ils  
5 étaient... où ils vivaient en forêt.

6 Autre illustration c'est... ce sont les  
7 relations familiales. Là, il y a beaucoup de choses  
8 différentes qui ressortent des histoires de vie que  
9 les... nos invités racontent. Divers aspects de  
10 l'ordre juridique se rapportant aux relations  
11 familiales vont ressortir. Par exemple, un mariage  
12 arrangé, qui était le cas de la plupart des aînés,  
13 jusque dans les années... dans les années quarante  
14 ('40), euh... cinquante ('50) même, dans les  
15 années... mais les régions plus éloignées, soixante  
16 ('60) aussi, les mariages étaient arrangés par les  
17 parents ou les grands-parents. On recherchait une  
18 complémentarité. L'homme devait être un bon  
19 chasseur, la femme, une femme vaillante. On  
20 voyait... on essayait de voir qui pourrait être le  
21 complément de l'autre.

22 Et maintenant, sur la question du mariage lui-  
23 même, c'est... comme j'ai dit tantôt, c'est  
24 difficile de toujours avoir l'heure juste de la  
25 situation avant l'arrivée des missionnaires. Ce

1           qu'on a pu apprendre des... de ceux qui ont... qui  
2           venaient des régions plus éloignées où les  
3           missionnaires ne pouvaient pas se rendre, c'est  
4           qu'il y avait pas de cérémonie de mariage. Parfois,  
5           on... une fois que les... la famille ou les parents  
6           respectifs s'étaient entendus pour arranger un  
7           mariage, parfois on pouvait avoir un... nouer une  
8           corde autour des mains des deux (2) autres, mais  
9           généralement, il y avait pas de cérémonie de  
10          mariage. C'est seulement après, lors de... Et puis  
11          le mariage, les mariages se faisaient puis pouvaient  
12          se défaire aussi. Maintenant, c'est après, quand  
13          les missionnaires sont arrivés, qu'eux ont instauré  
14          la cérémonie catholique du mariage, ce qui a effacé  
15          les traces de tradition innue, tradition juridique  
16          innue à ce sujet-là.

17                Quand je vous dis que certains aînés peuvent  
18          nous en parler, c'est que les... ceux du nord du  
19          Labrador qui viennent, au nord de... bien, nord et à  
20          l'est de Schefferville, par exemple, vont nous...  
21          ont connu des oncles ou des tantes ou des grands-  
22          oncles qui... où il... où il y avait... qui ont eu,  
23          qui ont connu cette situa... ou qui leur ont parlé  
24          des situations où il y avait pas de cérémonie de  
25          mariage. Maintenant, ça, on pourra jamais entendre

1           ça de la part des aînés de la région de Sept-Îles ou  
2           de Pessamit parce que... ou d'Essipit ou du Lac-  
3           Saint-Jean parce que ça fait trop longtemps que ces  
4           traditions-là ont été, enfin, remplacées par des  
5           cérémonies religieuses des Européens.

6           Eux considéraient que ces mariages arrangés là  
7           garantissaient une façon d'aider... une meilleure  
8           façon de s'aider mutuellement dans la lutte pour la  
9           survie, et la plupart des aînés, il y a eu des  
10          exceptions, la plupart des aînés nous expliquent ça  
11          s'est bien passé, très, très bien passé. C'est sûr,  
12          oui, on reçoit à l'occasion des aînés qui nous  
13          expliquent comment ça s'est... à quel point ça s'est  
14          mal passé, mais généralement, ça s'est bien passé.

15          Un aspect intéressant de l'ordre juridique innu  
16          qui ressort des entretiens avec les aînés, c'est  
17          l'égalité, égalité relative entre l'homme et la  
18          femme et la complémentarité des rôles de chacun dans  
19          la recherche de la survie.

20          L'équilibre a été rompu, bien sûr, avec la Loi  
21          sur les Indiens, l'arrivée des miss... Les  
22          missionnaires, quand les missionnaires ont marié,  
23          décidé de marier les... "levez-vous debout, je vais  
24          vous marier", bien, ça allait bien mal au début,  
25          hein, parce que les missionnaires voulaient que la

1           femme jure obéissance au mari, comme c'était le cas  
2           chez les Blancs, là. Les femmes voulaient pas. Il  
3           y a eu une bataille, des... le jeune et d'autres  
4           dans les relations des Jésuites, il y a une  
5           rencontre et ç'a pris des années, cinquante (50) ans  
6           avant... ils ont traité les femmes de toutes sortes  
7           de noms, d'infidèles, de idolâtres ou... sacrilèges,  
8           parce que les femmes voulaient pas obéir à leur  
9           mari. Il y avait une égalité relative, chacun avait  
10          son rôle.

11                 Maintenant, c'est sûr que avec le temps, bon,  
12          les missionnaires ont gagné, les femmes ont... et  
13          puis la Loi sur les Indiens donnait plus  
14          d'importance à l'homme que la femme. Puis aussi, la  
15          traite des fourrures a changé beaucoup de choses,  
16          parce que l'homme, dans la répartition des tâches,  
17          c'est l'homme qui chassait le gros gibier, la femme  
18          avait d'autres choses, elle s'occupait de la chasse  
19          au lièvre, la perdrix, tout ça, puis elle fabriquait  
20          les mocassins, elle s'occupait de la maisonnée,  
21          chassait autour de la tente, mais le gros gibier,  
22          c'était le caribou surtout, c'était l'homme, bien,  
23          le caribou, le castor aussi, la martre puis...  
24          C'est l'homme qui avait des fourrures, qui chassait  
25          les fourrures, qui chassait les animaux à fourrure

1 et qui les vendait à la Compagnie de la Baie  
2 d'Hudson et aux autres marchands, et c'est l'homme  
3 qui recevait la farine, les fu... les mousquets, les  
4 fusils, les... les pièges, les... en métal, les  
5 couvertures, l'argent parfois, donc ç'a changé le  
6 rapport entre l'homme puis la femme et puis l'homme  
7 est devenu comme plus important que la femme pendant  
8 un certain nombre de décennies. La situation  
9 semble... est en train de se rétablir, là, mais  
10 c'est pour vous dire que dans l'ordre juridique  
11 traditionnel, les deux (2) étaient égaux, du moins,  
12 c'est ce qu'on nous dit.

13 Pour ce qui a trait à la garde coutumière, dont  
14 j'ai parlé, qu'on appelle "adoption" en droit  
15 québécois, ça se déroulait, ça, généralement à  
16 l'intérieur des familles et le lien de filiation  
17 était pas rompu, il y avait pas de secret et tout  
18 était sans formalité. Maintenant, il y avait, selon  
19 les groupes, on va entendre des histoires  
20 différentes selon... mais je sais qu'il y a eu des  
21 études qui ont été faites récemment sur la garde  
22 coutumière dans la région de Uashat mak Mani-Utenam,  
23 autrement dit les deux (2) réserves à Sept-Îles, là,  
24 mais la situation sur la Basse-Côte-Nord puis au  
25 Labrador est un peu différente. Des fois, on... la

1           garde coutumière se faisait pour d'autres fins,  
2           c'était pas nécessairement à cause du décès d'un  
3           parent ou... c'était, euh... des fois, parfois pour  
4           rétablir l'équilibre entre les familles. Une  
5           famille avait trois (3) garçons, pas de fille, ou  
6           inversement, une famille avait pas... des parents  
7           avaient pas d'enfant, un autre avait sept (7) ou  
8           huit (8), alors on pouvait se servir aussi de la  
9           garde coutumière pour aider, toujours dans une...  
10          dans une perspective de survie.

11                 Autre illustration, les rapports contractuels.  
12          Je mets "contractuels" entre guillemets, là.  
13          L'absence de propriété jointe à l'absence d'écriture  
14          faisait en sorte qu'il y avait peu de rapports  
15          contractuels chez les Innus, à part le troc entre  
16          groupes, mais l'arrivée des Européens a amené avec  
17          elle la traite des fourrures. Les échanges du début  
18          de la traite se faisaient en retour de mousquets,  
19          couvertures, vêtements, farine, mélasse, outils en  
20          métal, puis ç'a pris la forme de ce que les Innus  
21          appellent le "crédit".

22                 Vous savez, je le sais pas, ici la... le cycle  
23          saisonnier était différent, là. Les Innus, il y  
24          avait la montée en forêt après le quinze (15) août,  
25          montée en forêt par les rivières, les axes de

1           pénétration vers la forêt. Des fois, on allait  
2           loin, trois cents (300), quatre cents (400), cinq  
3           cents kilomètres (500 km). On passait l'hiver en  
4           forêt, bon, bien, ça prenait un mois, des fois un  
5           mois, deux mois se rendre là, et puis dans les  
6           territoires habituels on chassait pour le... on se  
7           nourrissait à partir des produits de la chasse. On  
8           revenait au printemps, chasse aux oiseaux  
9           migrateurs, la pêche, tout ça, on arrivait à la côte  
10          à la fin de... puis c'était tout sur la Côte-Nord,  
11          les Innus sont tous des communautés, les gens  
12          étaient tous des gens d'intérieur et puis ils  
13          revenaient à la côte. Bien, autrefois, on revenait  
14          pas toujours à la côte, des fois on revenait à un  
15          lac, mais là, avec l'arrivée des missionnaires, la  
16          Compagnie de la Baie d'Hudson, tout ça, les postes  
17          puis les... les postes, les... il y a eu des  
18          réserves, bon, les gens reviennent à la côte au mois  
19          de... mois d'avril, mai, juin, et puis ça, c'était  
20          le cycle.

21          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22                Petite question, Professeur Lacasse. Vous dites il  
23                y avait peut-être du troc entre les Nations, qui  
24                est... qui est une forme de contrat. Est-ce qu'il y  
25                avait certains traités aussi, des ententes de façon



1           générale, autres que du troc entre les Nations qui  
2           peuvent être des ententes similaires à des contrats?

3           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

4           Non, on n'en a pas entendu parler.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           (Inaudible).

7           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

8           Excepté les premiers traités, les premiers traités  
9           ont été conclus, on avait la... la Paix de seize  
10          cent quatre (1604), là, avec les Français, il y a  
11          eu... il y a eu la Paix de Montréal, là, en dix-sept  
12          cent un (1701), mais il y a pas eu de traités  
13          entre... Oui, il y a eu des échanges, parce qu'on a  
14          retrouvé des couteaux en métal sur la Côte-Nord puis  
15          c'était des couteaux qui venaient probable... Bien,  
16          à moins que ça viennent des (inaudible) dans les  
17          Territoires du Nord-Ouest, mais je pense que ça  
18          venait plutôt des États-Unis puis ç'avait été  
19          échangé par des groupes autochtones américains avec  
20          des Mohawks ou les Iroquois à l'époque, qui eux ont  
21          probablement échangé ça avec peut-être des Abénakis  
22          ou... que ça s'est finalement retrouvé sur la Côte-  
23          Nord, mais de façon exceptionnelle.

24          Il y a eu des rapports, mais les rapports  
25          étaient pas toujours amicaux. Par exemple, la

1 tradition rapporte des épisodes assez violents de  
2 guerre entre les Inuits puis les Innus. Il y a eu  
3 quelques épisodes entre les Iroquois qui se  
4 rendaient là-bas, mais généralement... Bien, il y a  
5 eu aussi entre les Micmacs puis les Innus, parce que  
6 les Micmacs avaient un goût pour les femmes des  
7 Innus puis les Innus se sont vengés. Bien enfin, ça  
8 dépend qui.

9           Quand vous écoutez les histoires des Innus,  
10 c'est toujours les Innus qui gagnent, mais si vous  
11 parlez avec des Micmacs, c'est les Micmacs qui  
12 gagnent. T'sé, il y a pas d'écrits, hein. Je veux  
13 dire, les légendes tendent à se déformer un peu à  
14 travers les siècles. Mais dans le cas des Inuits  
15 puis des Innus, ça, il y a eu... les Innus  
16 étaient... avant l'arrivée des missionnaires puis  
17 des marchands de fourrures, les Innus étaient...  
18 ils pouvaient se rendre à la côte, il y avait des  
19 Innus de la mer qui chassaient le loup marin, mais  
20 la plupart étaient des gens de l'intérieur, alors  
21 que les Inuits étaient des gens de la côte, étaient  
22 un peuple côtier qui était dans le Nord, bien sûr,  
23 mais le long de la côte du Labrador, puis ils se  
24 rendaient jusqu'à Havre-Saint-Pierre, qui s'appelait  
25 d'ailleurs la baie des Esqui... Pointe-aux-Esquimaux

1           ou Baie-des-Esquimaux, puis finalement, ils ont été  
2           repoussés par les Innus. À un moment donné, les  
3           Innus arrivaient à la côte puis là bien... Ça, on a  
4           beaucoup de témoignages là-dessus. Mais des  
5           traités, ça, on n'en a pas enten... Bien, il y  
6           avait peut-être des ententes verb... il y avait pas  
7           d'écrits, il y avait peut-être des ententes  
8           verbales.

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10           Ça, peut-être sans parler de traités, simplement des  
11           ententes entre Nations, là?

12           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

13           Oui. Non, le... Ce qui arrivait, c'est que la...  
14           la traite des fourrures, ç'a amené un changement,  
15           ç'a augmenté... ç'a amené une augmentation de la  
16           chasse. Les animaux... les Innus se servaient des  
17           animaux pour se nourrir, se vêtir, mais à un moment  
18           donné, les compagnies, les marchands de la Baie  
19           d'Hudson, la Compagnie du Nord-Ouest, demandaient  
20           aux Innus d'aller leur chercher des... dans la  
21           forêt, leur rapporter des fourrures et... très en  
22           demande en Europe, et leur fournissaient de la  
23           farine, de la mélasse, des outils et autres...  
24           T'sé, ils ont arrêté de chasser avec des flèches,  
25           ils ont commencé à chasser avec des fusils qui leur

1           étaient donnés par les Européens. En faisant... ils  
2           leur demandaient... Les Innus, c'est un peu  
3           comme... on n'était pas là, là, mais on peut  
4           supposer, ils ont dû dire, "bien, vous voulez qu'on  
5           vous rapporte des fourrures, bien, donnez-nous...  
6           donnez-nous de la nourriture, donnez-nous, je sais  
7           pas, des fusils, donnez-nous des couvertures, du  
8           linge", autrement dit, et ça... la compagnie leur  
9           faisait crédit.

10                   On entend souvent parler les Autochtones du  
11           crédit. C'était un système par lequel la compagnie  
12           avançait des choses ou des provisions et leur  
13           faisait crédit et se remboursait au printemps  
14           suivant quand les Autochtones, les Innus dans ce cas  
15           ici, leur rapportaient... revenaient à la côte et au  
16           poste de traite pour rapporter des fourrures d'une  
17           valeur équivalente. Bon, s'il y avait plus de  
18           fourrures que le crédit avancé, bien là, le marchand  
19           leur donnait d'autres... les compensait au moyen  
20           d'autres objets. Si un chasseur rapportait pas de  
21           fourrures, bien là il...

22                   Les Innus étaient pas tous d'une honnêteté  
23           parfaite et complète. Il arrivait par... comme les  
24           Blancs, il arrivait parfois, un Innu obtenait du  
25           crédit d'un poste de traite dans le bout de Mingan,

1           allait en forêt chasser puis ne revenait pas au  
2           printemps suivant, mais revenait plutôt à Shishashit  
3           au Labrador dans le... puis vendait ses fourrures  
4           contre d'autres provisions ou de l'argent ou  
5           d'autres choses, ou même de l'alcool, alors donc ne  
6           revenait pas au poste de traite qui lui avait avancé  
7           l'argent, l'argent ou les provisions. Alors ça  
8           arrivait.

9           Dans ces cas-là, généralement, le plus souvent,  
10          c'était plutôt des mauvais chasseurs. Bien, eux  
11          autres appellent pas ça des mauvais chasseurs. Il y  
12          en a pas de mauvais chasseurs, il y a des chasseurs  
13          chanceux, des chasseurs malchanceux, mais en  
14          pratique, souvent c'était des mauvais chasseurs et  
15          puis... mais là, à ce moment-là, dans le concept du  
16          partage puis de l'entraide, les bons chasseurs ou  
17          plutôt les chasseurs chanceux remboursaient la dette  
18          à la compagnie pour les chasseurs moins chanceux.  
19          Dans le... toujours en pratique, dans cette  
20          tradition de partage et d'entraide.

21          Les prix des marchandises étaient alors  
22          fixés... là, c'était en dix-sept cent (1700), dix-  
23          huit cent (1800), en dix-huit cent (1800) mettons,  
24          en plus, P-L-U-E. C'est un mot... c'est un mot qui  
25          existe, je pense qu'il n'est plus dans les

1           dictionnaires, mais ça existait à ce moment-là. Une  
2           plue, c'était une peau de castor. Tel objet coûtait  
3           deux (2) plues, trois (3) plues, un demi-plue. Il y  
4           avait pas d'argent, hein. Plus tard... Ça, c'était  
5           en mille huit cent cinquante (1850).

6           Un peu plus tard, la compagnie a même émis des  
7           pièces en cuivre, pièces de deux (2) plues, demi-  
8           plue, un quart ( $\frac{1}{4}$ ) de plue, trois (3) plues. Plus  
9           tard, ensuite l'argent est apparu. Mais tout ça,  
10          c'est... c'est pas très développé, hein. Cet  
11          aspect-là de l'ordre juridique innu, c'est pas  
12          vraiment... c'est un ordre juridique importé de  
13          l'extérieur. C'était pas développé beaucoup. C'est  
14          pour ça que les Innus ont un peu de difficulté avec  
15          le concept de dettes, puis on a des illust... les  
16          aînés nous donnent des illustrations de ça.

17          Un des invités nous racontait que son père  
18          avait à un moment donné ouvert un poste de traite en  
19          territoire. Lui, il pensait que ça serait bon pour  
20          lui puis bon pour ses collègues chasseurs parce que  
21          c'était plus près de l'endroit où les gens  
22          chassaient, et puis il s'était mis à faire du crédit  
23          comme la Compagnie de la Baie d'Hudson, et puis mal  
24          lui en pris, parce qu'il a fait du crédit, mais les  
25          Innus chasseurs l'ont pas remboursé puis il a été

1 obligé de fermer son poste.

2 Alors j'ai essayé de savoir comment, qu'est-ce  
3 qui est arrivé dans la tête de ceux qui l'ont pas  
4 remboursé, qui ont pas remboursé leur dette. C'est  
5 que dans... semble-t-il que dans l'esprit de ces  
6 gens-là, le monsieur en question, Mathieu André  
7 qu'il s'appelait, avait fourni du matériel et de la  
8 nourriture pour les aider, dans la tradition  
9 juridique du partage et de l'entraide, et qu'ils  
10 n'avaient pas de besoin de rembourser. Alors ça  
11 permet aux étudiants de faire un parallèle puis de  
12 voir qu'il y a des... l'absence de relation  
13 contractuelle, traditionnellement, bon, ça... ç'a  
14 eu... ç'a des conséquences sur la difficulté que les  
15 Innus ont parfois avec l'idée de dette et de  
16 remboursement de dette.

17 Bon, j'arrive maintenant au règlement des  
18 différends. Alors là, c'est plus difficile, parce  
19 que l'impératif de la survie, la population  
20 clairsemée, le fait que le groupe de chasse  
21 coïncidait souvent avec une famille élargie, dans  
22 une famille, bien, il y a pas beaucoup... bien, il y  
23 a peut-être des différends, mais c'était réglé  
24 parfois d'autorité par le père de famille, mais il  
25 reste que il y avait peu de différends entre les

1           membres de la société innue. La recherche constante  
2           de l'harmonie sociale faisait en sorte qu'on tentait  
3           de régler les quelques écarts de... de façon... par  
4           la médiation, de façon à éviter l'affrontement.  
5           Dans l'intérêt du groupe, les Innus, l'intérêt  
6           collectif, l'intérêt du groupe prime sur celui de  
7           l'individu.

8                     On sait que par les témoignages qu'on reçoit  
9           qu'il est arrivé qu'un différend ait fait l'objet  
10          d'une rencontre entre les aînés dans la forêt, dans  
11          la tente du plus vieux des aînés puis ils ont fait  
12          venir les deux (2) belligérants ou les deux (2)  
13          personnes qui s'entendaient pas pour écouter la  
14          version de chacun puis ensuite ont décidé qu'est-ce  
15          que c'est qu'il y avait lieu de faire pour que les  
16          choses aillent bien à l'avenir, comme il est arrivé  
17          que deux (2) ou trois (3) chefs de chasse se  
18          rencontrent à l'intérieur des terres pour résoudre  
19          un problème qui a pu survenir soit entre deux (2)  
20          groupes de chasse ou entre deux (2) individus.

21                    On sait qu'il y avait pas de tribunaux à  
22          l'époque. Quand les tribunaux sont arrivés, les  
23          Innus ont donné un nom au Tribunal, la Cour. Ça  
24          s'appelle "kaueu... kaueueshtan". "Kaueueshtan", ça  
25          veut dire "l'endroit où se réparent les problèmes



1           pour que ça aille bien". Vous voyez, ça c'est en  
2           adéquation avec l'idée de la recherche de l'harmonie  
3           sociale. L'Innu n'est pas... n'était pas en tout  
4           cas, querelleur. Il cherchait à régler les  
5           problèmes de façon amicale, à l'amiable. Il avait  
6           pas le choix aussi, il y avait pas de tribunaux.

7           Le point suivant, les infractions, les  
8           sanctions et le respect de l'ordre juridique innu.  
9           Bon, il y avait des mauvais comportements, oui il y  
10          en avait. Ça, les aînés hésitent des fois à en  
11          parler, puis ça, je comprends, parce que vous savez,  
12          dans une famille, on veut pas toujours parler de  
13          choses... il y a des choses privées, là, bon. Mais  
14          les mauvais comportements, comme la violence  
15          conjugale, le meurtre, ça faisait pas l'objet de  
16          sanctions du genre de celles qu'on court dans la  
17          société majoritaire. On était dans une  
18          situation – excusez – où il y avait pas de police,  
19          pas de prison, pas de tribunaux, pas d'argent, on  
20          recherchait constamment l'harmonie sociale puis la  
21          survie, et la société a dû trouver des moyens pour  
22          faire face à tout ça.

23          Parfois on faisait rien, en se disant que  
24          c'était pas à eux de juger. Une aînée nous dit...  
25          elle vient chaque année, elle nous dit, "moi, c'est

1 pas à un humain de décider qu'est-ce que c'est... de  
2 juger des actes d'un autre humain, ça, on laisse ça  
3 à Dieu", donc il y a un courant, là, de pensée de  
4 non-interventionnisme. Mais dans les cas les plus  
5 graves, il y a une peine, qui est la peine  
6 d'exclusion. Il y en a qui appellent ça le  
7 bannissement, là. Le mot "bannissement" est pas  
8 vraiment tout à fait exact, là, mais c'est  
9 l'exclusion du groupe qui est appliquée. C'est une  
10 peine qui... enfin, c'était la pire des peines.  
11 Aujourd'hui, on voit encore des situations où un  
12 criminel ayant purgé sa peine se voit refuser  
13 l'accès à sa communauté par la suite.

14 On a des histoires qui nous sont racontées. Un  
15 exemple, une personne que j'ai moi-même connue, il  
16 avait tué deux (2) personnes et puis, bon, dans les  
17 années soixante ('60), il est allé en prison huit  
18 (8) ans, après ça il a été libéré, libération  
19 conditionnelle, il retourne chez lui, "ah, ah, non,  
20 tu rentres pas ici". Les Innus ont ressuscité une  
21 ancienne peine innue, l'exclusion du groupe. La  
22 personne a été obligée de partir. Elle est allée  
23 demeurer à Sept-Îles, je pense, puis elle est morte  
24 là, mais sans retourner dans la communauté, parce  
25 que les gens ne voulaient... l'ont exclue. D'une

1           manière... d'une manière, c'est un peu injuste pour  
2           cette personne-là, la personne avait purgé sa peine,  
3           alors elle a été punie deux (2) fois pour la même...  
4           le même crime. Ils ont appliqué, ressuscité une  
5           ancienne peine innue.

6           Pour les Innus, la recherche de l'harmonie fait  
7           en sorte qu'un acte fautif doit être réparé plutôt  
8           qu'être puni. On peut pas ressusci... restaurer  
9           l'harmonie si on force l'agresseur à aller en prison  
10          ou à payer une amende. Bien, de toute façon, il y  
11          avait pas d'argent à l'époque. D'ailleurs... On  
12          répare, on tente de réparer le mal. Il y a un aîné,  
13          une fois il nous a dit, il parlait des amendes, il  
14          dit, "ç'a pas de bon sens, le juge, il a imposé une  
15          amende. L'argent là aurait été bien plus utile pour  
16          nourrir la famille de celui qui a commis le crime  
17          que... ou crime ou l'infraction, que de prendre la  
18          forme d'une amende". Il comprenait pas, lui, l'idée  
19          de l'amende. Bien, ça existait pas non plus. Alors  
20          on tente de réparer et non pas punir.

21          Les récits... Bien, maintenant, il y a  
22          d'autres... il y a d'autres mauvais comportements.  
23          Les récits, les légendes des aînés se rapportent des  
24          fois à des... bien, parfois... pas parfois, à chaque  
25          année, il y a eu des cas, plus qu'un cas, des cas de

1 cannibalisme qui nous sont racontés dans des  
2 situations de famille... famine extrême. Souvent,  
3 c'est des situations qui ont été... qui se sont  
4 produits il y a des... il y a cent cinquante (150)  
5 ou deux cents (200) ans, mais les histoires ou les  
6 récits qui sont racontés font état de la  
7 désapprobation du groupe à cet égard-là, des mesures  
8 prises pour éviter la récurrence. On nous parle de la  
9 folie subséquente du coupable. Ça, on sait pas si  
10 c'est vrai ou non, mais...

11 On parle de l'exclusion du groupe. Un tel,  
12 bien, on l'a pas ramené à... on l'a pas ramené à la  
13 chasse la saison suivante, on l'a laissé à la côte.  
14 Ou dans un autre cas on... il y avait un... là,  
15 c'était pas une situation de cannibalisme, c'était  
16 un monsieur qui s'en prenait aux enfants, alors ce  
17 que le groupe a fait, ils l'ont attaché, bien ça, ça  
18 s'est produit récemment, les policiers étaient  
19 arrivés sur la Côte-Nord, et puis ce qu'ils ont  
20 fait, ils l'ont attaché, ils l'ont mis dans un canot  
21 puis ils l'ont ramené à la côte puis ils l'ont livré  
22 à la police. Mais là, c'est... c'est pas du droit  
23 traditionnel, mais c'est pour montrer que c'est une  
24 forme d'exclusion du groupe. On l'a banni puis "on  
25 ne veut plus te voir, tu [n']es plus avec nous

1           autres, là, parce que tu t'es mal comporté, tu as  
2           mal agi".

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4           Professeur Lacasse, à votre connaissance, dans les  
5           cas de bannissement comme celui... ou d'exclusion du  
6           groupe, est-ce qu'il y avait des gens qui à un  
7           moment donné pouvaient réintégrer la communauté ou  
8           quand c'était un bannissement c'était exclusion,  
9           c'était trop grave?

10          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

11          À ma connaissance, non, parce que c'est la pire  
12          peine. Un exemple, il y avait un jeune homme qui a  
13          décidé de vivre avec sa soeur, c'était de l'inceste.  
14          Le groupe a pas accepté ça, ils ont dit, "allez-  
15          vous-en", et ils sont partis, ils sont allés vivre  
16          chez les Cris, semble-t-il. Mais non, ils  
17          reviennent pas, parce que c'est une nuisance à  
18          l'harmonie sociale, qui était l'impératif important,  
19          du moins, c'est ce qu'on nous a dit.

20                 Puis là, cet ordre juridique innu est assuré  
21          par ce que j'ai appelé, j'ai appelé ça dans un  
22          article "le regard omniprésent du groupe". La force  
23          de l'opinion publique. La société est petite, les  
24          gens osent pas mal se comporter de peur de la  
25          réaction des autres. Le regard de l'autre suffit,

1 pas toujours, mais le regard de l'autre aide à faire  
2 régner l'ordre.

3 J'arrive à mon sixième point, un ordre  
4 juridique qui évolue. Tous les droits évoluent. Le  
5 droit innu, il est pas figé. Si on prend l'exemple  
6 de la relation avec la terre, je l'ai évoquée  
7 brièvement tantôt, les aînés... il y a des aînés qui  
8 déplorent l'action gouvernementale, les années mille  
9 neuf cent cinquante (1950) à mille neuf cent  
10 soixante-dix (1970), pour créer et numéroter des  
11 lots de piégeage attribués à des familles et le fait  
12 que ça... ç'a créé une illusion de droit de  
13 propriété, mais le temps ayant fait son oeuvre, il y  
14 a des communautés qui s'accommodent bien avec cette  
15 situation-là, et donc un glissement vers une  
16 conception non innue de la chasse et de la tenure  
17 des terres en général, et puis c'est bien reçu, pas  
18 partout, mais dans certaines régions, c'est bien  
19 reçu.

20 Alors de même, dans le cas des mariages  
21 arrangés, on n'en a plus maintenant de mariages  
22 arrangés. Imaginez, il y a pas un... il y a pas une  
23 situation comme ça qui serait acceptée aujourd'hui,  
24 mais ça existait dans un contexte de survie en forêt  
25 et de complémentarité entre l'homme puis la femme.

1           Maintenant, ça c'est devenu une chose du passé.

2           Donc l'ordre juridique innu évolue.

3                   Et mon septième point c'est la continuation de  
4           l'ordre juridique innu au moyen de l'autonomie  
5           gouvernementale. Aujourd'hui, plusieurs aspects de  
6           l'ordre juridique innu ne sont plus en tellement en  
7           vigueur au sein des communautés parce que trop de  
8           choses ont changé, à commencer par la dépossession.  
9           Quand le territoire de chasse est inondé par un... à  
10          la suite d'un barrage d'Hydro-Québec, il y a eu une  
11          dépossession, je vais en reparler tantôt. Ah,  
12          merci.

13                   La sédentarisation dans les réserves,  
14          l'acculturation. Il y a des communautés où les gens  
15          ne parlent plus la langue. À Essipit ou les  
16          Escoumins, personne ne parle la langue. Au Lac-  
17          Saint-Jean, je pense qu'il y a quinze (15), vingt  
18          pour cent (20 %) de gens, même pas, qui parlent la  
19          langue. Sur la Côte-Nord, c'est différent, tout le  
20          monde... la plupart des gens parlent, mais... Donc  
21          il y a eu acculturation dans le cas de certains  
22          Innus, non-réception de l'ordre juridique innu ou  
23          marginalisation par... de la part du droit étatique  
24          canadien et québécois, mais il y a des Innus, quand  
25          même, bon nombre, qui veulent se réapproprier et

1           raviver certains aspects de l'ordre juridique, de  
2           leur ordre juridique traditionnel, et le cours porte  
3           sur les moyens d'en arriver là, lorsque jugé  
4           nécessaire.

5           On peut parler de l'exemple de juin dernier où  
6           le Code civil a été modifié par l'Assemblée  
7           nationale pour reconnaître la garde coutumière, mais  
8           la façon privilégiée et... serait de prévoir les  
9           tenants et aboutissants de la continuation de  
10          l'ordre juridique au moyen... au sein de leur propre  
11          autonomie gouvernementale. Donc le cours fait état  
12          de cette autonomie gouvernementale qui... ça... qui  
13          se négocie avec les gouvernements dans le cadre des  
14          traités d'ordre territorial dont certains sont en  
15          voie de négociation.

16          Il y a trois (3) des communautés innues du  
17          Québec, c'est celles du Lac-Saint-Jean, des  
18          Escoumins puis Natashquan, qui ont déjà conclu une  
19          entente de principe avec le gouvernement. Ça, c'est  
20          l'entente... c'est sur le... le texte est disponible  
21          sur l'Internet, là, c'est l'entente Mamuitun mak  
22          Nutashkuan, mais ça changé de nom, là, depuis. Ça  
23          s'appelle maintenant l'entente Petapan. Les trois  
24          (3) communautés et les gouvernements du Québec et du  
25          Canada qui ont un projet de traité et on me dit que



1 ce traité est sur le point de... enfin, les  
2 négociateurs sont sur le point de parapher le texte,  
3 là. Dans ce traité-là, bien, on règle les questions  
4 territoriales et puis... mais aussi, on prévoit une  
5 autonomie gouvernementale, c'est-à-dire l'existence  
6 d'un troisième palier de gouvernement avec des  
7 pouvoirs qui sont propres.

8 Comme le traité devient partie de la  
9 Constitution, vu l'article 35, à ce moment-là les  
10 pouvoirs d'autonomie gouvernementale qui sont  
11 reconnus au gouvernement autochtone vont l'emporter  
12 sur les lois provinciales et fédérales dans les  
13 domaines où c'est prévu, et ces pouvoirs du  
14 troisième ordre de gouvernement vont s'exercer à  
15 partir de la loi adoptée par le parlement ou  
16 l'assemblée que... que les Innus créeront eux autres  
17 mêmes. C'est pouvoirs-là sont prévus dans le  
18 traité, et même, les lois auront prépondérance sur  
19 les lois provinciales et fédérales lorsqu'ils ont  
20 ces pouvoirs-là.

21 Ça pourrait être en matière de chasse, de  
22 pêche, de piégeage, pour les Innus, de santé,  
23 d'éducation, droit de la famille, propriété, même  
24 environnement dans certaines portions du territoire,  
25 parce que ces traités-là prévoient plus que... Un

1           peu comme la Convention de la Baie-James et du Nord  
2           québécois prévoit des catégories de terres, là,  
3           catégories 1, 1A, 2, 3, les traités avec les Innus  
4           ou les projets de traité prévoient deux (2) types de  
5           terres, les Innu Assi, c'est-à-dire la terre des  
6           Innus, qui sont un peu les réserves actuelles mais  
7           agrandies, et puis le reste du territoire qui  
8           s'appelle le Nitassinan et où les pouvoirs des  
9           gouvernements innus vont être différents. Sur Innu  
10          Assi, les pouvoirs vont être considérables, c'est  
11          même le... c'est le titre ancestral bonifié, alors  
12          que dans le reste du territoire c'est plutôt un...  
13          l'inverse, c'est un titre ancestral amoindri.

14                Mais en tout cas, quoi qu'il en soit, chaque  
15          traité est différent, mais les pouvoirs du  
16          gouvernement autonome autochtone sont dans le  
17          traité. Et il pourrait avoir un système de... oui,  
18          il y a des projets de système de justice innu. Là,  
19          c'est un peu plus difficile, là, parce que le  
20          gouvernement fédéral ne veut pas qu'il y ait deux  
21          (2) codes criminels en vigueur, là. Alors il y a un  
22          système de justice innu qui va servir à interpréter  
23          et à appliquer les lois innues puis il pourrait  
24          avoir des... des concepts différents, des systèmes  
25          de justice plus participatifs avec des juges innus.

1           En tout cas, tout ça ça... ça dépend toujours...  
2           c'est une section qui est un peu difficile à  
3           négocier, mais les termes sont dans le traité.

4           Sachant maintenant tout ça, les étudiants sont  
5           ensuite amenés, à l'occasion des travaux qu'ils ont  
6           à faire dans le cours ou après le cours, à réfléchir  
7           sur les règles de l'ordre juridique traditionnel qui  
8           pourraient être adoptées ou ne pas être adoptées par  
9           un futur gouvernement autonome innu. C'est pas  
10          parce qu'il y avait pas de prisons autrefois qu'il  
11          faut remettre ça à l'ordre du jour puis dire "à  
12          l'avenir, il y aura pas de prisons pour les Innus,  
13          là". Donc il y a des aspects qui... qui peuvent pas  
14          continuer à s'appliquer, mais d'autres aspects qui  
15          pourraient peut-être l'être.

16          Par exemple, on peut évoquer une DPJ innue dans  
17          la mesure où le droit de la famille relève du  
18          gouvernement innu, des droits d'usage plutôt  
19          collectifs qu'individuels sur... sur le piégeage, la  
20          chasse, des peines axées sur la réparation plutôt  
21          que sur la punition pour les infractions mineures.

22          Les aînés nous disent des fois, "ah, j'ai un  
23          petit-fils, là, qui est entré par effraction puis il  
24          a brisé la vitre du voisin. Ah, le juge l'a envoyé  
25          en prison ou il a imposé une amende", mais dans le

1           concept innu, c'est pas ça que ça marche, ça marche  
2           pas comme ça, là. Dans le concept traditionnel  
3           innu, le type, le type qui a brisé la vitre, ce  
4           qu'il ferait, il irait réparer la vitre du voisin  
5           puis il serait pas pu... bien, oui, c'est déjà une  
6           forme de punition, mais on l'envoie pas en prison,  
7           on lui dit, "tu vas aller réparer ce que t'as fait".

8           Donc les étudiants arrivent donc... ils vont  
9           arriver avec des... peut-être suggérer des corps de  
10          police innus, une justice pénale plus participative,  
11          une éducation mieux adaptée aux valeurs innues.  
12          Dans les cours de biologie, là, plutôt que de  
13          dépecer une grenouille, peut-être qu'ils pourraient  
14          dépecer un castor ou un... Autrement dit, on  
15          pourrait prévoir des choses plus adaptées aux  
16          Autochtones, des nouvelles façons d'actualiser  
17          l'entraide, le partage, un droit administratif  
18          différent.

19          Mais là, c'est... les gens sont... nos invités  
20          sont juges et parties, là. C'est des aînés, là,  
21          puis ils se plaignent qu'ils ont pas de... ils n'ont  
22          plus de rôle maintenant, là, avec les conseils de  
23          bande, ils ont plus rien à dire, mais... puis eux  
24          autres, ils nous disent, "bien, s'il y avait un  
25          gouvernement innu, il pourrait peut-être y avoir un

1           cons..."... mais c'est pas une mauvaise idée, hein,  
2           un conseil des aînés puis les aînés pourraient avoir  
3           un rôle à jouer dans la prise des décisions du  
4           gouvernement. Alors autrement dit, là c'est du  
5           droit prospectif, c'est sûr, mais les étudiants sont  
6           amenés à réfléchir à ça puis à rédiger des travaux  
7           en conséquence.

8           En conclusion de cet exposé général, moi, il me  
9           semble que la caractéristique et... bien, j'appelle  
10          ça la force, là, de ce cours repose d'abord sur un  
11          état de... un effet de prise de conscience de  
12          l'existence d'ordres juridiques autochtones bien  
13          avant l'arrivée des Européens, et par conséquence,  
14          le respect que cela entraîne quant à la spécificité  
15          ou particularité de ce droit coutumier transmis  
16          oralement.

17          Plusieurs étudiants qui sont arrivés avec  
18          leur... leur conception, leur vision du droit nous  
19          ont... m'ont dit être repartis avec une nouvelle  
20          façon d'envisager le droit. À ce moment-là, le  
21          cours, me semble, a accompli son objectif, soit de  
22          redonner une place à l'ordre juridique autochtone,  
23          lequel fait partie de ces régimes juridiques  
24          préexistants dont parle la Cour suprême du Canada.  
25          Et j'ai cherché des illustrations de ça dans les

1 travaux. Madame... M<sup>e</sup> Denis-Boileau m'a demandé de  
2 venir ici puis j'ai regardé ça un peu puis j'ai des  
3 commentaires des étudiants ou dans leurs travaux.

4 Il y en a un qui a écrit un article dans le  
5 journal de la Faculté de droit, le journal étudiant.  
6 Il dit, en octobre deux mille dix-sept (2017), il  
7 dit :

8 « Le cours permet à ceux qui le suivent d'en  
9 ressortir avec une tout autre vision de la  
10 société québécoise. »

11 Ou encore cet autre commentaire :

12 « Désormais, je veux voir ma vie – ça, c'est un  
13 travail d'une étudiante – je veux désormais  
14 voir ma vie un peu plus avec la vision innue. »

15 Et un autre commentaire, c'est celle qu'on a vue à  
16 la télévision tantôt, c'est :

17 « Si les juristes d'aujourd'hui méconnaissant  
18 les traditions juridiques autochtones accordent  
19 peu d'importance au droit qui n'est pas  
20 consigné dans les... la doctrine, les lois et  
21 la jurisprudence, c'est à nous, futurs  
22 juristes, de faire revivre ce droit  
23 traditionnel. »

24 Alors vous voyez, je pense, moi, que le cours est un  
25 succès, en ce sens que ça amène une prise de

1 conscience de la part des étudiants qui avaient  
2 jamais, d'abord, jamais rencontre... Souvent, ces  
3 gens-là, c'est la première fois qu'ils rencontrent  
4 des Autochtones. Beaucoup d'étudiants sont de  
5 Montréal, d'Ottawa, il y en a... il y en a qui  
6 vivent en ville, mais surtout de Montréal, c'est des  
7 gens qui parlent anglais, des Mohawks, bon, ils les  
8 connaissent pas, première fois qu'ils voyaient des  
9 Autochtones puis ils en ressortent... souvent, ils  
10 en ressortent transformés.

11 Alors, ça c'est la partie générale de mon  
12 exposé et puis j'avais prévu vous parler en détail  
13 du déroulement détaillé du cours. Est-ce que vous  
14 voulez que je continue?

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 On peut peut-être prendre une dizaine de minutes?

17 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Et ensuite, on vous écoute avec plaisir.

21 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

22 O.K. D'accord.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 On va vous laisser reprendre votre souffle...

25 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

1 D'accord. O.K.

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 ... puis on se retrouve dans dix, quinze minutes

4 (10-15 min)...

5 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

6 D'accord.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 ... et on file.

9 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

10 Parfait.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Ça va?

13 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

14 Oui, ça va.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Très bien. Alors...

17 **LA GREFFIÈRE:**

18 Ajournement des audiences pour quelques minutes.

19 SUSPENSION

20 -----

21 REPRISE

22 **LA GREFFIÈRE:**

23 Reprise des audiences.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Alors bonjour. On poursuit...



1 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

2 Bonjour.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 ... avec le professeur Lacasse.

5 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

6 Oui, merci.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 Oui. Voilà.

9 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

10 Alors lorsque madame Denis-Boileau m'a appelé, nous  
11 avions conçu l'idée d'avoir... que je sois  
12 accompagné d'un aîné, et l'aîné en question c'était  
13 un monsieur Bellefleur, Charles-Api Bellefleur, qui  
14 en même temps se trouve à être un employé du centre  
15 de détention de Port-Cartier, et puis, bon, d'une  
16 chose à l'autre, bien il a eu un problème de santé,  
17 il a eu un infarctus au mois de décembre, mais...

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 Oui, monsieur Bellefleur va témoigner  
20 ultérieurement.

21 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

22 Oui. Et puis ils se sont parlé, M<sup>e</sup> Boileau et lui,  
23 et puis finalement, il a été... il a été décidé que  
24 peut-être que si vous alliez à Sept-Îles un jour, il  
25 serait peut-être lui-même invité, hein, vous m'avez

1 dit ça?

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3 On est en discussion avec monsieur Bellefleur, mais  
4 on...

5 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

6 Oui.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 ... on espère le faire témoigner (inaudible).

9 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

10 Mais vous avez... vous avez trouvé que son  
11 témoignage pourrait être plus intéressant dans le  
12 contexte d'un intervenant à la prison de Port-  
13 Cartier, et puis finalement, il est pas ici avec moi  
14 et puis on m'a demandé à ce moment-là d'ajouter des  
15 choses puis c'est là que j'ai pensé à parler, entre  
16 autres, du déroulement détaillé du cours. Alors,  
17 donc je vais m'exécuter. C'est peut-être moins  
18 intéressant que ce que monsieur Bellefleur aurait  
19 dit, mais...

20 Alors je veux d'abord signaler que le cours se  
21 déroule en principe du jeudi au jeudi suivant, de  
22 neuf heures (9 h) à midi (12 h) et de treize heures  
23 (13 h) à seize heures (16 h), sauf le samedi et le  
24 dimanche, au Musée Shaputuan. Le cours... le  
25 deuxième jeudi, le cours se termine à midi (12 h),

1           donc nous reprenons les trois heures (3 h) qui vont  
2           manquer dans les jours précédents.

3           À l'arrivée des étudiants le premier jour du  
4           cours, un aîné leur souhaite la bienvenue en langue  
5           innue, nous le traduisons, bien sûr, et leur parle  
6           brièvement de sa naissance en forêt, de la vie  
7           traditionnelle en forêt et leur montre son teueikan,  
8           qui est le tambour traditionnel, qui a une valeur  
9           symbolique dans la culture innue. Il va ensuite  
10          chanter à l'aide du teueikan puis il va amener le  
11          groupe à danser amakusha(Ph), qui est une danse  
12          traditionnelle innue, et c'est une façon... Les  
13          étudiants disent c'est la première fois qu'un cours  
14          de droit commence avec une danse. Mais ça dure pas  
15          tellement longtemps, on fait des choses plus... plus  
16          juridiques après.

17          Notre hôte, le conservateur du musée où se  
18          déroule le cours, va faire ensuite... faire aux  
19          étudiants le tour du propriétaire, c'est-à-dire qu'à  
20          partir des éléments en montre il leur fera part de  
21          la vie traditionnelle des chasseurs-cueilleurs semi-  
22          nomades innus au rythme des saisons, à partir de la  
23          montée en forêt à l'automne en passant par les  
24          activités de chasse l'hiver, de subsistance, la  
25          descente vers la côte au printemps jusqu'aux

1           festivités d'été à la côte, le tout avec une pointe  
2           d'humeur, bien sûr. D'humour, bien sûr.

3           Le professeur souhaitera ensuite la bienvenue  
4           aux étudiants, fera part de la nature et des  
5           objectifs du cours, leur donnera quelques rudiments  
6           de la langue innue, va examiner avec eux le recueil  
7           du cours, leur fera part du déroulement des  
8           activités qui s'y rattachent et du mode  
9           d'évaluation. Puis, pour bien... ça, c'est toujours  
10          le premier avant-midi, pour bien placer le cours  
11          dans son contexte, il va faire la distinction entre  
12          le droit autochtone, le droit des Autochtones et il  
13          va parler des règles au sujet des... de la  
14          société... des règles innues qui vont être vues dans  
15          le courant de la semaine et... ça, ça va être très  
16          bref, et puis ensuite, bien ça va être l'heure du  
17          repas du midi.

18          Alors dans l'après-midi du premier jour, un  
19          premier long entretien avec un aîné va se dérouler.  
20          Après les présentations d'usage, il va peut-être  
21          faire une petite prière, parce qu'ils sont très...  
22          les aînés sont très catholiques, là, euh... bien,  
23          "catholiques", catholiques, mais ils ont quand même  
24          deux (2)... on dirait qu'ils ont deux (2) religions  
25          un peu, là, dans la tête, et il va faire part de son

1            vécu, de son expérience en forêt. Les étudiants qui  
2            auront vu le... lu le recueil du cours, on l'espère,  
3            vont voir divers aspects juridiques, y compris son  
4            mariage arrangé, une transaction dans le cadre de la  
5            traite des fourrures, une infraction commise, une  
6            sanction imposée, et puis ils vont ensuite demander  
7            des précisions à l'aîné. L'entretien va se  
8            poursuivre pendant une heure (1 h) ou deux (2),  
9            parfois un peu plus.

10            Quelques mots au sujet du recueil de cours.  
11            Celui-ci est structuré un peu à la manière d'un  
12            cours universitaire même si le cours se déroule pas  
13            en suivant le syllabus.

14            D'abord, on a deux (2) chapitres introductifs,  
15            le premier qui parle de la vie traditionnelle, qui  
16            sont les Innus, où est-ce qu'ils demeurent, bon, le  
17            rôle des aînés comme source de connaissances, et un  
18            deuxième chapitre qui parle de la vision innue du  
19            monde. C'est assez... c'est assez bref, ça, parce  
20            qu'on veut pas... on... j'espère toujours qu'ils  
21            auront tout lu ça avant le début du cours, donc je  
22            suis assez bref, mais on compare brièvement les  
23            valeurs et comportements innus et ceux de la société  
24            majoritaire, par exemple quant au temps, aux biens  
25            matériels, à l'exploitation du territoire. C'est

1 important, parce que pour la plupart des étudiants,  
2 c'est la première fois qu'ils voient des Innus, même  
3 dans certains cas la première fois qu'ils voient des  
4 Autochtones.

5 Dans le cas du concept du temps, par exemple,  
6 on leur explique que c'est pas une vraie valeur pour  
7 les Innus. Les Innus ont toujours le temps. Il y  
8 avait pas de montre en forêt, hein. Chez le Blanc,  
9 le temps est précieux, le temps c'est de l'argent.  
10 Puis à la fin du cours, les étudiants sont un petit  
11 peu moins ponctuels dans les deux (2) derniers  
12 jours, alors on leur dit que, à la blague, ils ont  
13 commencé à prendre les habitudes, les valeurs des  
14 Innus.

15 Ensuite, il y a six (6) chapitres plus  
16 thématiques : les rapports des Innus à la terre, les  
17 diverses modalités de ces rapports à la terre,  
18 l'innu-aitun la vie traditionnelle, la gouvernance,  
19 la chefferie, la protection de l'environnement,  
20 ensuite les règles de comportement se rapportant au  
21 partage, à l'entraide, aux conflits, aux  
22 infractions, un autre chapitre c'est la sanction des  
23 règles en matière de violence conjugale, de vol, de  
24 meurtre ou d'autres manquements à la règle, les  
25 relations familiales, les rapports de type

1 contractuel.

2 Puis aussi, il y a cinq (5) chapitres d'ordre  
3 plus général vers la fin. Encore une fois, on peut  
4 demander à un Innu à un moment donné, un aîné,  
5 "qu'est-ce que vous pensez d'un gouvernement innu?  
6 Si vous vous étiez président ou chef, premier  
7 ministre du gouvernement innu, qu'est-ce que vous  
8 feriez?". Donc ça... les questions chevauchent, se  
9 chevauchent et chevauchent l'ensemble des chapitres.

10 Donc ces derniers chapitres portent sur la  
11 transformation de l'ordre innu suite à l'occupation  
12 européenne, après la sédentarisation, ensuite la  
13 conception que les... la société majoritaire se fait  
14 des droits ancestraux et l'affirmation contemporaine  
15 des mêmes droits ancestraux par les Innus puis le  
16 discours qu'ils font. C'est sûr que les aînés ont  
17 pas le même discours. L'aîné, il sait pas c'est  
18 quoi un traité, un droit ancestral, un titre  
19 ancestral, mais il va le dire dans ses propres mots,  
20 qui sont différents, mais on va... en l'entendant  
21 parler, on va pouvoir voir comment est-ce que lui  
22 affirme les droits qu'il dit posséder.

23 Ensuite, un chapitre plus... plus de... pas de  
24 droit actuel, le droit des Blancs, mais un chapitre  
25 plus factuel sur le règlement des négociations

1            territoriales où on discute de la problématique  
2            des... des fois, ça peut arriver qu'un négociateur  
3            soit invité, une avocate innue, on parle de la  
4            notion d'autonomie gouvernementale, qu'est-ce que  
5            c'est, qu'est-ce que c'est en... qu'est-ce que ça  
6            peut comporter.

7            Et finalement, le dernier chapitre c'est sur la  
8            continuation possible de l'ordre juridique innu par  
9            l'autonomie gouvernementale, mais en pratique, la  
10           séquence est pas suivie pour le cours lui-même ou  
11           c'est suivi de façon très approximative, parce qu'il  
12           y a des aînés qui... Bien, il y a une fois, on l'a  
13           pas invitée de nouveau parce que ç'a pas été un...  
14           ç'a pas été un immense succès même si... Il y avait  
15           une personne, une femme qui demeurait à... près de  
16           Manic-3, toute seule en forêt, elle vivait encore de  
17           façon traditionnelle toute... presque neuf (9) mois  
18           par année, mais le problème, elle était veuve, seule  
19           et il y a des affaires qu'elle pouvait nous dire,  
20           mais elle pouvait pas nous parler beaucoup de la vie  
21           en société parce qu'elle était toute seule. En tout  
22           cas. Mais... donc les aînés viennent de régions  
23           différentes et les sujets abordés sont pas  
24           nécessairement les mêmes dans le cas de chacun.

25           La plupart du temps, je les connais assez bien,



1 fait que je sais qu'est-ce qu'ils ont dit les années  
2 passées, donc je peux réorienter les discussions de  
3 façon à ce qu'il y ait pas trop de répétition entre  
4 ce qu'un aîné dit et ce que le... son collègue du  
5 lendemain ou du surlendemain va dire.

6 En fin de recueil, il y a des lectures à faire,  
7 que je leur demande de faire pendant qu'ils sont...  
8 je sais pas, je sais pas s'ils les font, mais je  
9 leur demande de faire des lectures pour... comme  
10 arrière-plan pour mieux comprendre le contexte du  
11 cours.

12 Le deuxième jour, nous allons recevoir deux (2)  
13 ou trois (3) autres aînés et les étudiants vont  
14 refaire l'exercice de la veille, à la différence que  
15 l'expérience va être un peu différente dans ces  
16 nouveaux invités qui viennent de régions peut-être  
17 plus éloignées l'une de l'autre, les récits vont  
18 être différents puis il y aura peut-être des cas de  
19 ressemblances puis de dissemblances, et parfois même  
20 des choses contradictoires qui vont être dites entre  
21 eux puis l'invité de la veille. À ce moment-là, le  
22 professeur pourra expliquer le pourquoi des  
23 différences, s'il y en a.

24 L'entretien avec l'aîné va se dérouler à la  
25 manière à peu près suivante. Après la présentation

1 d'usage, l'aînée va réciter une prière pour demander  
2 que les choses aillent bien pendant les entretiens  
3 puis elle va commencer à raconter sa vie en forêt,  
4 son enfance, la montée à l'automne, le séjour de  
5 neuf (9) ou dix (10) mois en forêt, son  
6 apprentissage par observation de ce que ses parents  
7 ont pu faire, son mariage arrangé, la naissance de  
8 son premier enfant en forêt, puis là, là, à un  
9 moment donné, c'est sûr qu'il y a des questions non  
10 juridiques qui sont posées. Une fille va dire,  
11 "bien, comment c'est arrivé? Est-ce qu'il y avait  
12 une sage-femme? Est-ce qu'il y avait ci?". Bon,  
13 bien c'est sûr, oui, il y a pas toujours un contenu  
14 juridique aux questions puis aux réponses, mais  
15 c'est pas grave.

16 Ensuite, elle va parler de – je dis "elle",  
17 parce que là je pense à une femme en particulier, on  
18 a... d'habitude, c'est à peu près égal, on a autant  
19 de femmes que d'hommes, là, ça dépend des années –  
20 elle va parler de l'endroit où la famille chassait,  
21 les larmes vont peut-être lui venir aux yeux. Dans  
22 son cas, elle dit qu'elle ne peut plus reconnaître  
23 le territoire parce qu'il a été inondé par Hydro-  
24 Québec, puis là, elle va exprimer un sentiment de  
25 dépossession. En fait, c'est vrai, les larmes lui

1 viennent aux yeux quand elle en parle. Alors les  
2 étudiants qui lui posent des questions, "avez-vous  
3 été avisée de la chose?". Elle va dire, "non".  
4 Bien... dire "oui, on l'a été pendant qu'on était à  
5 la côte pendant l'été, mais on n'a pas pu se rendre  
6 sur le territoire pour *expirer* nos pièges parce  
7 qu'on avait pas le temps puis le territoire a été  
8 inondé entre-temps". Ça fait longtemps, là. Ça,  
9 c'est en mille neuf cents (1900)... Elle, c'est à  
10 Manic... elle, c'est à Manic-5, son territoire était  
11 à Manic-5, donc ça fait... dans les années... au  
12 début des années soixante ('60).

13 Elle racontera peut-être qu'au début, dans son  
14 cas où c'est réel, au début de son mariage elle a  
15 gardé un enfant dont la mère était malade pendant  
16 deux (2) ans, ce qui va permettre aux étudiants  
17 d'apprendre en quoi consistait l'équivalent innu de  
18 l'adoption. Et puis en réponse à une question s'il  
19 y avait des vols en forêt, elle va dire "non".  
20 Lorsqu'appelée à préciser, bien, là elle va  
21 expliquer... dans son cas à elle, là, elle avait  
22 dit, "oui, il y a quelqu'un qui avait... qui a pris  
23 de la graisse et de la farine", puis après ça elle a  
24 dit, "oui, mais c'était parce qu'elle en avait  
25 besoin pour vivre, donc c'était pas considéré comme

1 un vol".

2 Là, les étudiants... dans son cas à elle, les  
3 étudiants, ils élargissent, là, ils parlent des  
4 crimes en forêt. Elle va répondre que c'était rare,  
5 mais elle va parler d'une situation où il y a eu un  
6 meurtre où la preuve était, semble-t-il,  
7 insuffisante, alors ils ont rien fait. Bon. Ils  
8 ont rien fait, ils ont... le corps, la personne tuée  
9 a été retrouvée brûlée, ils pensent qu'ils savent  
10 c'est qui qui l'a tuée, mais il y a pas d'autres  
11 preuves que ça, là, il s'est rien passé.

12 Pressée de questions, elle va parler d'une  
13 situation de... elle, dans son cas, elle parlait  
14 d'une situation de cannibalisme dans un temps de  
15 famine, histoire qui a été racontée à elle par son  
16 grand-père et qui est arrivée avant encore et qui  
17 fait que la personne qui avait été mal... qui avait  
18 alors mal agi a ensuite été exclue du groupe.  
19 Alors, ça c'est une femme de quatre-vingt-quatre  
20 (84) ans de Pessamit.

21 Une autre femme du même âge, nord du Labrador,  
22 a vécu des expériences différentes et son récit de  
23 parcours va le montrer. Contrairement à l'aînée de  
24 Pessamit, qui a été évangélisée par les  
25 missionnaires, elle est née dans une région où les

1 missionnaires ne pouvaient... bien, ils pouvaient  
2 peut-être... en pratique, ils étaient incapables de  
3 se rendre. Elle va nous parler de polygamie, de  
4 l'absence de cérémonie de mariage, les Innus qui  
5 vénéraient le soleil, parce qu'ils avaient... il y  
6 avait une certaine religion avant, avant l'arrivée  
7 des missionnaires.

8 Une aînée de la... un aîné de la Basse-Côte-  
9 Nord pourra, quant à lui, nous parler des règles de  
10 la chasse, de la manière dont il est devenu chasse,  
11 chef de chasse, de sa désapprobation de... du  
12 territoire de piégeage, la traite des fourrures.  
13 Tous ces témoignages-là concordent ou non, mais  
14 généralement sont complémentaires puis ça permet aux  
15 étudiants de se faire une meilleure idée de l'ordre  
16 juridique innu.

17 Avant de les laisser partir pour la fin de  
18 semaine, le professeur va leur faire part  
19 d'activités sociales auxquelles les étudiants  
20 peuvent participer, parce que ça fait partie de leur  
21 apprentissage aussi. Il y a encore des visites  
22 touristiques qu'ils pourront faire. Plusieurs sont  
23 venus. D'ailleurs, la plupart sont venus. Pas  
24 tous, il y en a qui sont venus par avion, surtout  
25 quand il y a des ventes de billets l'été, là, par

1 Air Canada. Mais beaucoup sont venus par  
2 covoiturage, ce qui veut dire qu'ils ont une voiture  
3 à leur disposition là-bas, alors ils vont... et le  
4 professeur va leur suggérer, par exemple, de visiter  
5 la Maison de la culture innue, qui est... c'est très  
6 bien, qui est à Ekuanitshit, Mingan, à peu près à  
7 deux heures (2 h) de route. Ah, et puis ils peuvent  
8 arrêter en passant voir les magnifiques chutes  
9 Manitou puis l'archipel de Mingan s'ils veulent, ou  
10 encore, s'ils veulent demeurer à Sept-Îles, ils  
11 peuvent participer à une visite de l'archipel de  
12 Sept-Îles ou simplement se détendre sur les plages.  
13 En tout cas, ils sont... on les met au courant de ce  
14 qu'ils peuvent faire. Et dans... comme j'ai dit  
15 tantôt, dans le cas d'un des groupes, comme leur  
16 séjour coïncide avec la tenue... tenue d'un  
17 festival de musique innue ou autochtone en général,  
18 Innu Nikamu, c'est une belle occasion aussi de  
19 *s'immerger* dans la culture musicale autochtone.

20 Un mot au sujet des conditions matérielles des  
21 étudiants pendant le voyage et le séjour à Sept-  
22 Îles. Dès le mois de mars, nous avons tenu des...  
23 tenu des rencontres avec les personnes qui  
24 envisagent de s'inscrire au cours. Les dates sont  
25 indiquées. D'habitude, le premier groupe c'est de

1           la fin juin au début juillet, deuxième groupe vers  
2           la mi-juillet, troisième groupe au début d'août. Et  
3           puis on fera état de la nature du cours, de la  
4           méthodologie, de la géographie des lieux, de la  
5           restauration – je les fais toujours rire en leur  
6           disant il y a quatre (4) Tim Hortons à Sept-Îles,  
7           donc ils mourront pas de faim –, les activités  
8           sociales et le reste. On va parler du transport  
9           possible par avion puis des ventes de billets quand  
10          il y en a, du covoiturage en automobile. On va  
11          parler aussi des possibilités d'hébergement à  
12          l'hôtel, à l'auberge de jeunesse, dans les  
13          appartements, des chalets et ailleurs.

14                 Pour l'hébergement, la plus... pas la plus...  
15          pas tous, à peu près les deux tiers (2/3) des  
16          étudiants choisissent de demeurer à une auberge de  
17          jeunesse, ça s'appelle Auberge Le Tangon. C'est...  
18          ça coûte pas cher, c'est quoi, c'est autour de vingt  
19          deux dollars (22 \$) la nuit puis ils peuvent... mais  
20          ils sont quatre (4) par chambre. Ils peuvent...  
21          mais ils peuvent avoir des chambres seules en payant  
22          un léger supplément.

23                 Alors ces rencontres-là sont des occasions pour  
24          les futurs étudiants de poser des questions sur le  
25          cours et puis ils... Par exemple, on me demande des

1 fois est-ce qu'ils peuvent se loger dans une famille  
2 innue, alors je leur... je leur dis "oui", je leur  
3 parle des inconvénients, des avantages, puis je peux  
4 leur donner des noms de certaines familles qui  
5 peuvent les héberger.

6 Le troisième jour, soit le lundi, on aura un  
7 autre aîné, peut-être deux (2), qui viendront  
8 rencontrer les étudiants, mais l'horaire va être un  
9 peu différent, là, parce que le témoignage... son  
10 témoignage va se terminer vers onze heures (11 h)  
11 parce que les étudiants vont se rendre ensuite au  
12 Vieux-Poste. Le Vieux-Poste, c'est un... c'est  
13 un... il y a une visite guidée, c'est une... la  
14 reconstitution d'un poste de traite de la Compagnie  
15 de la Baie d'Hudson de dix-huit cents (1800)...  
16 vers dix-huit cinquante et un (1851), puis  
17 d'habitude, l'aîné qui est sur place – je le  
18 choisis, là – c'est quelqu'un qui va pouvoir leur  
19 parler du régime de traite des fourrures à l'époque  
20 où lui ou son père y participait, le système des  
21 crédits instauré par la Compagnie de la Baie  
22 d'Hudson puis les autres marchands de fourrures, ses  
23 commentaires à ce sujet et le reste.

24 Puis là, des... ce qui est intéressant, c'est  
25 parce que des fois les commentaires de l'aîné sont



1           contradictaires avec ceux du guide du poste de  
2           traite. Les commentaires de l'aîné, c'est que la  
3           situa... les échanges étaient injustes puis les gens  
4           de la Compagnie de la Baie d'Hudson insistaient pour  
5           que les peaux soient empilées de la terre jusqu'en  
6           haut du mousquet, du fusil, là, pour pouvoir obtenir  
7           un fusil en retour des fourrures, puis quand on  
8           va... quand les étudiants vont faire la visite  
9           guidée du poste de traite, les gens du poste de  
10          traite leur disent "c'est pas vrai". En tout cas,  
11          après ça, bien, ils viennent me poser la question,  
12          "c'est qui qui a raison?". Moi, je patine. Je leur  
13          dis, "les deux (2) ont raison". J'explique comment  
14          est-ce que ça se passait en général.

15                 Donc, là ils ont... ils sont au courant un peu  
16          du régime de la traite des fourrures, donc ils  
17          visitent le Vieux-Poste. C'est une révélation pour  
18          eux. Ils vont être plongés sur le terrain, en tout  
19          cas, celui qui existait aux environs de dix-huit  
20          cent cinquante (1850), à une époque où l'argent  
21          avait pas encore fait son apparition. Ils vont  
22          visiter le comptoir de traite, ses dépendances, ils  
23          vont toucher aux peaux de caribou, de castor, de  
24          martre, lynx, ours, ils vont voir des ballots de  
25          farine et de mousquets qui étaient échangés, donnés

1           en échange, ils vont examiner toutes sortes de  
2           petits objets et de vêtements également, et ils vont  
3           ensuite visiter des dépendances, des... des  
4           campements et tentes de l'époque.

5           Par la suite, ils vont être conviés dans une  
6           ancienne chapelle qui était attenante au Vieux-Poste  
7           pour partager... ça, on leur offre un repas  
8           traditionnel avec des aînés où ils vont goûter au  
9           pâté de caribou, à la soupe à la perdrix, au saumon,  
10          de la banique, comme dessert, un gâteau à la  
11          chicoutai ou à la graine rouge, enfin, ils mangent  
12          bien, mais à ce moment-là, le retour en classe est  
13          un peu difficile parce qu'ils sont endormis. C'est  
14          l'après-midi où ils sont le plus endormis.

15          Alors au cours de ce même troisième jour, le  
16          professeur va habituellement, dans l'après-midi  
17          ou... - remarque, c'est élastique, là, ça dépend, un  
18          aîné, des fois, se présente pas, ça arrive, alors le  
19          professeur va peut-être en parler, mettons le  
20          vendredi ou le mardi -, donc au cours de ce  
21          troisième jour ou avant ou après, le professeur va  
22          donner environ deux heures (2 h) de cours sur le  
23          droit des Autochtones, parce que plusieurs n'ont pas  
24          encore suivi ce cours-là à la Faculté.

25          Le cours de droit des Autochtones, il

1 s'articule autour d'une dizaine de points, pas  
2 nécessairement d'égale importance, mais c'est pour  
3 leur donner une idée générale. D'abord, on  
4 distingue entre le droit autochtone et le droit des  
5 Autochtones, ensuite on examine qu'est-ce que sont  
6 les droits ancestraux. Je veux dire c'est... la  
7 Loi... la Constitution est muette à ce sujet-là, on  
8 dit que les droits ancestraux sont reconnus, mais  
9 c'est tout ce qu'on dit. C'est la jurisprudence de  
10 la Cour suprême du Canada qui a mis un contenu à  
11 cette reconnaissance.

12 On explique qu'est-ce que c'est les droits  
13 ancestraux, qu'est-ce que c'est le titre ancestral,  
14 qui est une catégorie de droits ancestraux. On  
15 examine aussi l'obligation de consultation et  
16 d'accommodement de la Couronne, parce que c'est  
17 devenu très important dans les arrêts de la Cour  
18 suprême du Canada parce que les... on parle des  
19 droits ancestraux et on parle surtout du titre  
20 ancestral, mais personne est obligé de reconnaître  
21 le titre ancestral si c'est pas dans un traité ou  
22 s'il y a pas de déclaration judiciaire disant qu'on  
23 a un titre ancestral, comme ç'a été le cas dans  
24 l'affaire (inaudible). Mais donc, mais entre-temps,  
25 le développement se poursuit, les mines entrent en

1 exploitation. Donc c'est pour ça que la Cour a  
2 institué, en fait, c'est une création de la Cour  
3 suprême du Canada, cette obligation de consultation  
4 et d'accommodement de la Couronne.

5 Ensuite, on examine le régime de la Loi...  
6 Bien, oui, je reviens, ça dépend des années, des  
7 fois c'est plus d'actualité que non. Là, par  
8 exemple, l'année passée, puis c'est encore le cas  
9 cette année, le gouvernement du Québec est en train  
10 de consulter les Autochtones pour adopter une  
11 politique qu'il est obligé d'adopter en vertu de la  
12 nouvelle Loi, la Loi sur les mines amendée,  
13 politique de consultation des communautés  
14 autochtones propre au secteur minier. Bon, bien là,  
15 on en parle un petit peu, là, c'est d'actualité,  
16 mais moi je leur dis que le gouvernement du Québec  
17 fait fausse route puis... en prétendant que c'est  
18 pas nécessaire de consulter avant l'obtention du  
19 *claim*. Moi, je dis qu'ils sont obligés de  
20 consulter, mais Québec veut pas. Bien, c'est  
21 manifeste qu'il veut pas. Il veut consulter après  
22 puis il dit... il dit, "on va vous consulter chaque  
23 fois que des travaux d'exploration sont autorisés  
24 par octroi de permis, au cas où vous êtes  
25 susceptibles de subir un effet préjudiciable", mais

1 le problème, c'est que la plupart des travaux sont  
2 déjà autorisés. Le *claim* lui-même autorise  
3 quelqu'un à faire la presque totalité des travaux  
4 d'exploration, que ce soit le creusage de tranchées,  
5 l'exploration par rainure, le forage au diamant.  
6 Tout ça c'est... il a pas besoin d'autorisation  
7 particulière, le gouvernement veut pas consulter là-  
8 dessus, mais si les animaux s'en vont, bien les  
9 Autochtones en subissent les conséquences. En tout  
10 cas, on parle un petit peu de ça, là, pas... pas en  
11 détail, là.

12 Ensuite, le régime de la Loi sur les Indiens.  
13 Ça, j'en parle un petit peu plus, ça, parce que les  
14 étudiants, ils se posent toutes sortes de questions,  
15 là. Ils s'en vont au Tim Hortons, qui est aux  
16 Galeries Montagnaises à l'intérieur de la réserve,  
17 puis ils sont là, ils commandent un sandwich puis à  
18 côté d'eux autres ils voient un Autochtone qui en  
19 commande un, qui sort sa carte, qui paye pas de  
20 taxes de vente, ils se demandent pourquoi. Bien là,  
21 bien, il faut leur expliquer, hein. Je leur  
22 explique l'exemption de... qu'est-ce que c'est. Je  
23 dis, "les Autochtones, ils payent des impôts comme  
24 tout le monde, mais ils ont certaines exemptions,  
25 comme les revenus gagnés dans la réserve, des biens

1           achetés dans la réserve ou livrés dans la réserve",  
2           puis je leur explique que là ils ont une carte, un  
3           numéro puis ils présentent la carte puis ils ont...  
4           ils sont... la taxe, soit sur l'essence ou le  
5           sandwich du Tim Hortons est pas imposée.

6           On parle aussi des conseils de bande,  
7           l'élection des conseils de bande, un peu de  
8           jurisprudence. Je leur parle de l'affaire... puis  
9           des affaires locales, là, qui ont... Volant c.  
10          Sioui, par exemple, qui est une cause de la Cour  
11          fédérale il y a quelques années où le conseil de  
12          bande avait adopté ce qu'on appelle une "résolution  
13          volante" et a dit qu'au lieu de faire adopter une  
14          résolution par une réunion du conseil dûment  
15          convoquée comme l'exige la Loi, ils sont passés de  
16          porte en porte pour faire signer les conseillers  
17          puis quand ils ont eu la majorité des conseillers,  
18          ils disent, "ah, bon, c'est réglé, adopté". Bien,  
19          là, il y a un opposant qui est allé en Cour  
20          fédérale, qui a gagné.

21          La Cour fédérale a dit, "bien, le conseil de  
22          bande, il faut qu'il observe la Loi comme tout le  
23          monde, là, et puis comme une municipalité, puis il  
24          faut qu'il observe la Loi, donc c'est illégal". On  
25          (inaudible) quelques-uns de ces... ces causes-là,

1            surtout quand c'est local, là. Et puis on parle...  
2            bien, en général, la Loi sur les Indiens, bien, pas  
3            plus que vingt minutes (20 min), une demi-heure  
4            (½ h), mais assez pour qu'ils aient une idée  
5            générale.

6            Ensuite, on parle d'autonomie gouvernementale,  
7            la notion, l'avènement. Le renversement de la  
8            hiérarchie des normes, parce que actuellement, dans  
9            les conseils de bande, les conseils de bande, c'est  
10           une créature de la Loi sur les Indiens, il y a un  
11           ministre. Bon, le ministre, il peut... le conseil  
12           de bande, il peut faire des choses, mais il y a des  
13           limites, là, parce que le ministre, il peut annuler  
14           une résolution du conseil de bande. Bon. Alors  
15           j'explique que là c'est l'inverse, là. Avec  
16           l'autonomie gouvernementale, bien là, les lois  
17           innues adoptées conformément aux traités, bien  
18           sont... ils sont cons... bien, pas... les lois sont  
19           pas constitutionnelles, mais le traité est  
20           constitutionnel, donc les lois innues vont  
21           l'emporter sur les lois fédérales et provinciales.

22           Ensuite, je leur parle des domaines  
23           d'application de l'autonomie gouvernementale, et  
24           pour être pratique, je leur parle de l'entente de  
25           principe Mamuitun mak Nutashkuan appelée aujourd'hui

1           Petapan où on a un chapitre sur l'autonomie  
2           gouvernementale, les pouvoirs du gouvernement, des  
3           gouvernements autochtones.

4           Ensuite, deux (2) autres sujets. On parle  
5           brièvement, parce que c'est d'actualité là-bas,  
6           d'actualité surtout là-bas, mais partout aussi, les  
7           ententes sur les répercussions et avantages qui sont  
8           des contrats de nature commerciale entre des  
9           compagnies, entre Hydro-Québec ou des compagnies  
10          minières d'une part et puis un groupe autochtone.  
11          Il y a plusieurs exemples dont on peut parler,  
12          mais... Il commence à en avoir en Abitibi  
13          maintenant, il y en a eu une en deux mille dix-sept  
14          (2017), là, la compagnie Royal Nickel s'est entendue  
15          avec Abitibiwinni, mais c'est nouveau ici, là, mais  
16          sur la Côte-Nord il y en a plusieurs.

17          Ensuite, dernier... dernier chapitre, le Plan  
18          Nord et les droits des Innus. Plan Nord, là-bas  
19          c'est... c'est plus important qu'ici, là-bas, parce  
20          que tout le territoire ou presque tout le territoire  
21          est à l'intérieur du territoire dit du Plan Nord,  
22          alors ce qui est pas le cas ici, là. Ici, on est au  
23          sud, au sud de la limite sud du Plan Nord.

24          Le quatrième jour, soit le mardi, nous recevons  
25          au moins un aîné aussi, mais d'autres intervenants,



1           tels un chef de passage, un membre... Ça va varier.  
2           Ça dépend qui je vois, là. En tout cas. Un membre  
3           du conseil local, un négociateur innu, une avocate  
4           innue. Des fois, c'est une... les étudiants qui  
5           demandent "on voudrait parler à un avocat ou à une  
6           avocate innue". Ah, O.K., j'en fais venir. Le tout  
7           selon les circonstances du moment.

8                       Comme en deux mille dix-sept (2017), là, là  
9           j'ai reçu les... j'avais invité les artisans innus  
10          de... je pense qu'elle est... Nadine Volant est  
11          venue ici? Bon, justement, on a invité Nadine  
12          Volant à venir parler aux étudiants du rôle qu'elle  
13          avait joué dans le... elle et ses collègues, dans  
14          le – ah, puis une autre personne aussi avec elle –  
15          dans le... l'adoption ou la... dans la promotion de  
16          l'adoption des... de la modification du Code civil  
17          sur la garde coutumière innue, qui est arrivée en...  
18          qui venait juste d'arriver, en juin deux mille dix-  
19          sept (2017).

20                      Et puis en soirée de ce quatrième jour, c'est  
21          ce soir-là qu'on invite les étudiants qui le  
22          désirent à participer à une cérémonie spirituelle  
23          autochtone dite à la tente à sudation. Cette  
24          cérémonie appelée "metahan(Ph)" en langue innue se  
25          déroule dans une petite tente à l'intérieur de

1           laquelle on a placé des pierres très chaudes et au  
2           cours de laquelle celui qui préside la cérémonie va  
3           provoquer, à la faveur de ses... de paroles, de  
4           récits, parfois c'est les récits de son propre  
5           combat contre ses démons et sa guérison subséquente,  
6           là, des chants, il va provoquer une introspection  
7           parmi les participants.

8           Il y a aucune obligation de participer à cette  
9           cérémonie, d'autant plus qu'il y a certaines  
10          restrictions qui existent. Sans rentrer dans tout  
11          le détail, il y a des... certaines... il y a des  
12          femmes qui à certaines périodes du mois ne sont pas  
13          autorisées à participer à une tente de sudation,  
14          donc c'est pas tout le monde qui y va, mais en  
15          général, quatre-vingts pour cent (80 %) des  
16          étudiants choisissent d'y participer à cette  
17          cérémonie qui va durer... qui peut durer deux (2),  
18          trois (3) ou quatre heures (4 h). En général, ils  
19          apprécient beaucoup. Il y en a même certains qui  
20          ont dit que c'était le moment le... qui les ont le  
21          plus marqués lors de leur séjour.

22          Il y a une fille qui est sortie en criant, elle  
23          était pas capable d'endurer. Il y a une autre fille  
24          qui a dit qu'elle avait vu tous ses comportements,  
25          bons et mauvais, qu'elle avait faits, faits ou subis

1 dans sa vie. Il y a une autre fille qui est sortie  
2 en courant à la fin puis elle a demandé son conjoint  
3 en mariage. Alors, donc il y a toutes sortes  
4 d'affaires qui se passent là-dedans, là, mais ils  
5 ont l'air à bien aimer ça. En tout cas, ils sont  
6 sûrement... ils sont dépaysés.

7 Le mercredi, cinquième jour, nous recevons un  
8 autre aîné ou deux (2) autres aînés, ça dépend.  
9 Autant que possible à ce moment-là... on est rendu,  
10 là, au mercredi, le cinquième jour, là, le  
11 professeur, il va tenter de les amener, les inviter  
12 à traiter des questions qui ont pas encore été  
13 abordées. Comme par exemple, cette année, en deux  
14 mille dix-sept (2017), ce mercredi c'était une  
15 guérisseuse puis je lui ai fait parler... elle fait  
16 d'autres choses que ça, là, mais je l'ai amenée à  
17 parler des plantes médicinales et puis de la façon  
18 dont ils se servaient du... des plantes pour guérir  
19 des maladies. Donc on essaye d'aborder les sujets  
20 qui ont pas été abordés dans les jours précédents.  
21 Ou encore, je vais inviter d'autres intervenants qui  
22 vont venir peut-être pour corriger le tir.

23 Ça dépend, les invités sont pas toujours les  
24 mêmes nécessairement puis il y en a qui décèdent,  
25 d'autres se remplacent, puis des fois, il y en a qui

1            ont tendance à... à diminuer ou à nier l'existence  
2            de crimes en forêt. À ce moment-là, bien là, moi je  
3            connais d'autres aînés qui sont au courant, qui  
4            parlent... qui parlent... qui peuvent parler  
5            beaucoup de crimes qui se sont passés en forêt. À  
6            ce moment-là, bien je vais inviter un autre aîné  
7            pour venir rajuster le tir, pour ramener un peu  
8            l'équilibre dans la tête des étudiants.

9            **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10            Ça revient un peu à ce que vous disiez un peu plus  
11            tôt, comme quoi les... c'est les aînés tous ensemble  
12            qui sont gardiens du savoir puis il y en a certains  
13            qui sont au courant de certaines choses, d'autres...

14            **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15            Bien, c'est parce que... vous savez, c'est parce que  
16            c'est privé, hein. Des fois, c'est des... dans des  
17            cas d'inceste, des cas de violence sexuelle dans des  
18            groupes de chasse, des cas de viol, des cas  
19            d'agression sexuelle, vous savez, si c'était dans ma  
20            famille, dans votre famille, on n'aimerait peut-être  
21            pas trop en parler, ça fait qu'il y a des aînés qui  
22            vont nier ça. Mais moi, je sais que ç'a existé,  
23            puis si on a trois (3) aînés qui ont nié tout ça  
24            pendant la semaine, bien, pour que les étudiants  
25            soient au courant, je vais faire venir quelqu'un que

1 je connais qui nous parle... bien là, il exagère  
2 dans l'autre sens, lui, mais qu'est-ce que tu veux,  
3 qui va nous parler de toute une série de crimes et  
4 de violences qui ont été commis en forêt. C'est pas  
5 toujours nécessaire, là, mais c'est... je vais le  
6 faire quand je vois que c'est nécessaire pour que le  
7 tout soit équilibré. Ça répond à votre question?

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 Oui, tout à fait.

10 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

11 Oui, O.K.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 J'aurais peut-être une question.

14 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15 Oui oui, allez-y.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Ça fait quand même plusieurs années que vous faites  
18 cette formation-là?

19 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

20 Depuis douze (12) ans, oui.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Douze (12) ans. En territoire innu?

23 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1           Ç'a lieu à Uashat, c'est ça?

2           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

3           Pardon?

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           Ç'a lieu à Uashat, Maliotenam?

6           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

7           Oui oui, c'est... bien, c'est toujours...

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           Bon.

10          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

11          Bien, c'est toujours... c'est toujours au même... au  
12          même endroit, à... au Musée Shaputuan. Maintenant,  
13          on a des aînés qui viennent de Maliotenam, d'autres  
14          de Uashat et...

15          **LE COMMISSAIRE:**

16          Et ailleurs sur le territoire?

17          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

18          ... Pessamit, Ekuanitshit, Unamen Shipu.

19          **LE COMMISSAIRE:**

20          Ça va.

21          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

22          C'est sûr que j'aimerais ça en avoir de Sheshatshit,  
23          mais ça me coûterait trop cher en avion...

24          **LE COMMISSAIRE:**

25          Non, je comprends.

1 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

2 ... pour les faire venir. Maintenant, j'en ai... il  
3 y en a qui sont de passage. Comme par exemple, il y  
4 a deux (2) ans, il y avait un aîné de Schefferville  
5 qui était de passage à Sept-Îles...

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Mais ma question, ce qui m'intéresse de savoir,  
8 c'est ça fait une douzaine d'années que vous  
9 passez...

10 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 ... six (6) jours avec ces...

14 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 ... les gens là-bas, avec des étudiants, il y a des  
18 aînés qui viennent à chaque jour, ce dont on a  
19 entendu parler lors des audiences de la Commission  
20 nationale de passage à Sept-Îles, Uashat,  
21 Maliotenam, est-ce que vous avez eu des bribes à ce  
22 sujet-là? Je veux pas rentrer dans les détails, je  
23 pense que vous savez ce que je veux... de quoi je  
24 veux parler, là...

25 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

1           Oui oui. Oui oui, j'ai vu...

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           ... de ce qui est sorti lors du passage de la  
4           Commission nationale. Est-ce que... est-ce que  
5           parmi les aînés qui sont venus chez vous  
6           quelqu'un... il y a eu des femmes qui sont allées,  
7           si j'ai bien compris, mais...

8           **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

9           Ah, oui oui. Il y a toutes sortes de choses qui  
10          nous ont été racontées.

11          **LE COMMISSAIRE :**

12          Mais est-ce que... est-ce que vous avez eu des  
13          bribes de ces choses-là...

14          **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

15          Ah, oui oui oui.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          ... qui sont sorties?

18          **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

19          Oui, à plusieurs reprises.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Oui?

22          **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

23          oui. Il y en a un, par exemple, qui est arrivé  
24          qui... il accompagnait son père, son beau-père, le  
25          beau-père était l'aîné invité, mais lui, il avait



1 marié la fille du... il était avec la fille de  
2 l'aîné puis... et puis il a été au pensionnat, et  
3 puis il nous a raconté, il nous a parlé des sévices  
4 d'ordre sexuel qu'il avait subis au pensionnat et il  
5 a expliqué que il avait été... il était... il avait  
6 été porté à reproduire les mêmes sévices lui-même  
7 auprès de ses enfants.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bon.

10 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

11 Et ça, c'est un exemple. Ensuite, il y a d'autres  
12 exemples. Par exemple... bien, exemple, il y a un  
13 cas, le... il y a un chef, là, un chef actuel, là,  
14 qui a été... il a été acqui... accusé et acquitté.  
15 Maintenant, moi...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bien, là, on...

18 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

19 ... je connais pas la... je connais pas la victime,  
20 mais il y a... j'ai eu plusieurs, plusieurs  
21 témoignages de gens qui m'ont parlé...

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Mais visez pas...

24 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

25 ... qui le croient et qui le croient pas.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... visez pas des gens en particulier, là...

3 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

4 Non, non.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 ... s'il vous plaît.

7 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

8 Non.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 O.K., on se comprend?

11 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

12 Mais il y a plusieurs situations où, oui, je suis au  
13 courant de situations et puis...

14 Maintenant, c'est pas... vous savez, des fois  
15 c'est... je veux pas dire que c'est exagéré, mais  
16 ces comportements déviants là, on entend beaucoup  
17 parler, mais la majorité des Innus ont pas de  
18 comportements comme ça. La majorité... à ma  
19 connaissance, la majorité des Innus se comportent  
20 bien.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Hum.

23 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

24 Maintenant, c'est sûr que chez les jeunes il y a des  
25 problèmes d'ordre social, il y a de la consommation

1 de drogues, de la consommation d'alcool exagérée et  
2 puis ça ça engendre d'autres... d'autres  
3 comportements qui sont répréhensibles. Je sais pas  
4 si ça répond un peu à votre...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bon, écoutez, je pensais plus à des comportements  
7 qui viendraient de gens qui ne sont pas des  
8 communautés innues qui seraient déviants avec ces  
9 gens-là.

10 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

11 Euh...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Et je veux pas de noms en particulier si vous en  
14 avez.

15 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

16 Bien, je...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 On n'est pas ici pour blâmer qui que ce soit, là.

19 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

20 Non, mais il y a des...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Je me fais bien comprendre, j'espère.

23 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1           Bon.

2           **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

3           Mais il y a des histoires qui ont... ils racontent,  
4           mais on sait pas si c'est vrai. C'est parce que  
5           quand quelqu'un nous a raconté l'année passée, bon,  
6           le père puis la mère sont partis en voyage, puis les  
7           enfants, là, la DPJ est arrivée dans la maison, a vu  
8           deux (2) enfants qui étaient seuls, qui avaient rien  
9           à manger. Ils ont pris les enfants puis ils les  
10          ont... je sais pas qu'est-ce qu'ils ont fait avec,  
11          mais ce qu'elle savait pas, la DPJ, c'est que les  
12          parents, semble-t-il, s'étaient organisés avec des  
13          voisins pour que les voisins s'occupent des deux (2)  
14          enfants en leur absence. Maintenant, la DPJ le  
15          savait pas puis elle les a pris. Ça, c'est un  
16          exemple de choses qui ont... qui auraient... – je  
17          (inaudible) conditionnel, là, parce que des fois  
18          j'entends des affaires, c'est pas toujours vrai –  
19          comportements qui auraient été... qui viendraient de  
20          gens qui étaient pas au courant de la situation  
21          exacte.

22          Maintenant, si on se réfère à la police, bien  
23          là-bas, oubliez pas, il y a une police innue, ça  
24          fait qu'on peut pas parler d'interventions de  
25          policiers blancs qui pourraient être répréhensibles,

1           parce que s'il y a un policier blanc à Maliotenam ou  
2           à Uashat, c'est l'exception, parce que la majorité  
3           des policiers sont Autochtones. Là, à cet endroit-  
4           là, mais d'autres communautés, c'est la Sûreté du  
5           Québec qui est là.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           Ça va.

8           **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

9           Bon, le... au cinquième jour toujours, là, le  
10          professeur va aborder des questions qui ont pas été  
11          examinées, notamment aux chapitres 8 à 13 du recueil  
12          de cours, va faire le lien avec ce qui a été dit au  
13          cours des derniers jours et puis il y aura des  
14          discussions générales. Ça pourrait être sur la...  
15          l'autonomie gouvernementale.

16          À l'occasion aussi, on peut avoir des étu...  
17          des invités de d'autres groupes autochtones. Comme  
18          monsieur... il y avait un professeur qui a une  
19          chaire de recherche à l'Université d'Ottawa,  
20          monsieur Otis, qui... une année, qui est venu avec  
21          des Autochtones Kanak, de la Nouvelle-Calédonie, une  
22          autre année avec un Autochtone de la Guyane.  
23          L'Autochtone de la... de Kanak, de la Nouvelle-  
24          Calédonie, nous a parlé, il est venu pendant une  
25          heure (1 h) ou deux (2), il a parlé un peu des... de

1 la situation chez eux, chez lui, et puis il a parlé  
2 des châtements corporels, puis il y avait un aîné  
3 innu qui était là, il avait... il était horrifié,  
4 parce qu'eux autres, ils ont pas de châtements  
5 corporels chez les Innus. Il était horrifié  
6 d'entendre que c'était possible que quelqu'un  
7 reçoive des coups de fouet pour avoir... s'était  
8 mal... s'être mal comporté. C'est pas arrivé  
9 souvent, mais c'est pour dire que quand que ça  
10 arrive, ça permet des fois de faire ressortir  
11 certains traits des sanctions innues qui sont  
12 différentes de celles de d'autres communautés.

13 Au sixième et dernier jour, après l'évaluation  
14 du cours, les étudiants sont conviés à assister à la  
15 projection d'un film d'une vingtaine de minutes qui  
16 montre la vie innue à travers les quatre (4)  
17 saisons. Les étudiants vont alors avoir l'occasion  
18 de visualiser ce qu'ils ont entendu, la montée vers  
19 le territoire en canot, la pêche, la chasse,  
20 l'installation de la tente, la fabrication de  
21 raquettes, le repas communautaire, les portages, le  
22 dépeçage des animaux et la chasse le printemps aux  
23 oiseaux migrateurs, une festivité d'été. Alors ils  
24 trouvent ça bien intéressant, parce qu'ils revoient  
25 en images ce qu'ils ont entendu au cours des jours

1 précédents.

2 Le professeur va ensuite repasser le recueil de  
3 cours des étudiants en signalant les points qui ont  
4 été bien traités, ceux qui l'ont peut-être été moins  
5 bien, en référant les étudiants à des études  
6 complémentaires et puis en tentant de suppléer  
7 quelque peu aux points qui ont pas été abordés. Et  
8 puis le professeur va ensuite faire part aux  
9 étudiants du travail de rédaction qu'ils vont avoir  
10 à remettre. D'habitude, la question tourne autour  
11 de... on leur demande de faire état, à partir des  
12 propos des aînés et des autres intervenants, des  
13 règles de l'ordre juridique innu qui pourraient être  
14 adoptées ou ne pas être adoptées par un futur  
15 gouvernement innu, tout en donnant des instructions  
16 ou comment... en vue de la rédaction du travail.

17 C'est une partie des exigences du cours qui est  
18 quand même pas si difficile que ça à rédiger, parce  
19 que une première exigence – j'en avais pas parlé  
20 encore, là –, ils ont à rédiger un journal de bord,  
21 et puis ce journal de bord là qui résume les  
22 activités de chaque jour devrait leur permettre ou  
23 du moins est susceptible de leur permettre de bien  
24 rédiger le travail final.

25 Puis enfin, le conservateur du musée, que les

1           étudiants ont vu le premier jour, va revenir les  
2           voir, va s'adresser aux étudiants, raconter un peu  
3           son parcours de vie puis répondre... il est lui-même  
4           un presque aîné, et puis répondre aux questions des  
5           étudiants, puis vers midi (12 h), bien c'est le  
6           temps de dire au revoir puis des fois à midi et cinq  
7           (12 h 05) il y en a qui sont déjà rendus sur la  
8           route 138, en route vers Québec et Ottawa.

9           Alors, ça c'est le... c'est le... ce que  
10          j'avais à dire sur le déroulement détaillé du cours.  
11          Maintenant, comme je disais à... il est midi (12 h),  
12          j'avais deux (2) autres ajouts à apporter, si le  
13          temps le permettait, deux (2) ajouts qui prendraient  
14          cinq minutes (5 min) chacun. Est-ce que je devrais  
15          en parler?

16         **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17                 Oui, on a jusqu'à midi et demi (12 h 30) en fait.

18         **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

19                 Ah, O.K. D'accord.

20         **LE COMMISSAIRE:**

21                 Si vous avez des... si vous avez des... des détails,  
22                 la première partie de votre présentation vous avez  
23                 abordé des... plusieurs sujets...

24         **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

25                 Oui. Oui.



1       **LE COMMISSAIRE :**

2               ... comme la relation avec la terre...

3       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

4               Oui.

5       **LE COMMISSAIRE :**

6               ... les traditions juridiques des...  
7               préexistantes...

8       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

9               Oui.

10       **LE COMMISSAIRE :**

11              ... avant l'arrivée des Européens...

12       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

13              Oui.

14       **LE COMMISSAIRE :**

15              ... et des missionnaires et avant qu'il y ait des  
16              changements, vous avez expliqué que certains  
17              changements s'étaient faits plus tard que  
18              d'autres...

19       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

20              Oui.

21       **LE COMMISSAIRE :**

22              ... chez des communautés innues qui étaient un peu  
23              plus éloignées, les missionnaires avaient pas accès.

24       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

25              Oui.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2           Ces choses-là, ces traditions qui existeraient  
3           encore, des... vous parlez de... je regardais dans  
4           votre... votre texte, là, des questions qui étaient  
5           posées aux aînés par des étudiants, quelles sont les  
6           traditions que vous aimeriez voir implantées, voir  
7           respectées, que vous souhaiteriez revivre, je serais  
8           intéressé à vous entendre sur ce que ces gens-là ont  
9           à dire. Les plans de cours, c'est intéressant, mais  
10          le fond de...

11       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

12           Oui.

13       **LE COMMISSAIRE :**

14           ... de ce que ces gens-là expriment, que vous avez  
15           pu entendre, ça ça m'intéresse beaucoup.

16       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

17           Oui. Bien, il y a des choses...

18       **LE COMMISSAIRE :**

19           T'sé, si vous pouviez élaborer sur ces choses-là,  
20           là, j'aimerais beaucoup.

21       **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

22           Il y a des choses intéressantes qu'on entend,  
23           maintenant, j'en ai pas toujours parlé, parce que  
24           c'était pas vraiment pratique.

25           Par exemple, les... on demande "est-ce qu'un

1 homme pouvait avoir plusieurs femmes?". La réponse  
2 était, "oui, s'il était bon chasseur". Et puis même  
3 si les missionnaires ont essayé d'éradiquer ça,  
4 ça... la tradition avait la vie dure. Par exemple,  
5 il y avait un... un chasseur qui avait quatre (4)  
6 femmes, qui revenait à la côte en été (inaudible) la  
7 quatrième femme dans sa famille, ensuite il  
8 continuait, il déposait la troisième femme ailleurs,  
9 puis il arrivait au village, il avait seulement une  
10 femme au village. Le missionnaire pouvait pas  
11 accepter qu'il avait plus qu'une femme. Et puis...  
12 mais quand il retournait à l'automne, il reprenait  
13 sa première femme puis il ramassait la deuxième, la  
14 troisième, quatrième. Ça, il me racontait ça.  
15 Maintenant, aujourd'hui, c'est sûr qu'il serait...  
16 il peut pas être... Bien, écoutez, le Code criminel  
17 dit qu'on peut pas être bigame. Maintenant, est-ce  
18 qu'il est... est-ce que lui serait considéré comme  
19 étant bigame? Il était pas marié avec ni l'une ni  
20 l'autre des quatre femmes. Alors c'était quatre (4)  
21 conjointes.

22 Maintenant, les questions qui sont posées, les  
23 étudiants posent des questions à l'inverse, "est-ce  
24 qu'une femme pouvait changer de mari?", puis là...  
25 ou avoir plusieurs maris. La réponse c'est que la

1           femme pouvait pas avoir plusieurs maris, mais  
2           qu'elle pouvait changer de mari si le mari est un  
3           mauvais chasseur. Parce que c'est ça, ce qui était  
4           important, c'était la... c'était pas... Il y a un  
5           aîné qui est arrivé une fois, qui a dit... il a  
6           pointé une demoiselle, là, qui était là, là, elle  
7           dit, "vous, il dit, t'es bien trop belle, tu  
8           pourrais pas te marier, toi". La beauté, c'était le  
9           dernier critère, selon eux autres, là. Ceux qui  
10          arrangeaient les mariages, c'était pour que ça  
11          convienne. C'était pas... c'est sûr que le... peut-  
12          être que les relations conjugales sont arrivées  
13          après, mais c'était pas le but au début. En tout  
14          cas. Si le mari était mauvais chasseur, la femme  
15          pouvait, il y avait une expression en innu, jeter à  
16          la poubelle. Elle le mettait de côté puis elle en  
17          prenait un autre. Ça, c'est des affaires qui nous  
18          étaient racont... qui sont racontées, pas toujours,  
19          ça dépend qui est invité. Maintenant, c'est sûr que  
20          c'est des comportements que les missionnaires...

21        **LE COMMISSAIRE :**

22            Oui.

23        **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

24            ... acceptaient pas.

25        **LE COMMISSAIRE :**

1           Oui. On parle de système de justice, bon.

2           **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

3           Oui.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           En vous écoutant, on peut comprendre que ça peut  
6           être difficile pour les gens qui... surtout les  
7           aînés, qui ont encore à l'esprit des traditions  
8           orales qui ont... juridiques, orales...

9           **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

10          Oui.

11          **LE COMMISSAIRE :**

12           ... qui sont passées à travers les temps, qui  
13           remontent à longtemps, et avec le système de  
14           justice – pour employer votre expression – des  
15           Blancs, ou le système de la majorité, est-ce que  
16           vous-même, avec ce que vous avez entendu, vous êtes  
17           professeur à la Faculté de droit, il y a des choses  
18           qui vous viendraient à l'idée qui pourraient être  
19           suggérées pour améliorer la perception ou la façon  
20           de faire de notre système de justice?

21           Parce que soyons réalistes, on est en deux  
22           mille... deux mille dix-huit (2018), il y a toute  
23           une organisation juridique, sociale, etc., et puis  
24           est-ce qu'il y a des choses qui pourraient être  
25           faites pour que notre système... ou adaptées, qui

1           pourraient faire que notre système de justice serait  
2           mieux perçu, serait... serait plus efficace,  
3           pourrait rendre de meilleurs services, dans le fond  
4           c'est ce qu'on souhaite, aux gens des communautés  
5           innues et peut-être même à d'autres communautés, les  
6           Anishnabes, les Micmacs, les Atikamekws et les  
7           autres?

8           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

9           Oui. Je disais "oui", c'était pour dire "oui" et  
10          "oui et non". Parce que quand je dis "oui et non",  
11          c'est parce que il faut pour ça qu'ils aient  
12          l'autonomie gouvernementale et que les Innus  
13          puissent avoir leur propre système de justice, mais  
14          là, quand il y a des négociations avec le fédéral et  
15          le provincial, les deux (2) gouvernements sont très  
16          hésitants de ce côté-là.

17                 Le gouvernement fédéral, puis là, je peux pas  
18          les blâmer, ils disent, "on veut pas deux (2) codes  
19          criminels en vigueur au Canada", bon. C'est sûr que  
20          les Innus vont dire, "oui, bien, O.K., on est  
21          d'accord pour les meurtres, les... tout ça, mais  
22          pour les petits vols, on...". Autrement dit, s'il y  
23          avait une justice autochtone pour des... certaines  
24          infractions d'ordre mineur, il pourrait avoir  
25          l'application de concepts de justice plus innus

1           comme la réparation plutôt que la punition ou la  
2           guérison plutôt que la punition.

3           Je donnais l'exemple de la personne qui entre  
4           par effraction chez quelqu'un, au lieu de l'envoyer  
5           en prison ou de payer une amende, on lui... la peine  
6           ça serait d'aller réparer, de déboursier l'argent  
7           qu'il faut pour aller réparer la fenêtre ou la porte  
8           qui a été brisée.

9           Maintenant, là, les... il y a des choses qui  
10          ont été faites déjà, le Code criminel a été adopté  
11          du côté des peines, les peines pour les  
12          contrevenants autochtones. Maintenant, on instaure  
13          des choses aussi comme les cercles de guérison ou  
14          les cercles de... où les... bon, tout le monde est  
15          là, il y a une justice participative, le  
16          contrevenant, la victime, des aînés et d'autres,  
17          mais ça, ça marche pas... ça marche pas  
18          nécessairement, parce que quand il y a une  
19          infraction d'ordre... une agression sexuelle qui est  
20          commise, là, la victime, elle veut pas  
21          nécessairement être placée face à son agresseur,  
22          alors c'est pas nécessairement toujours une bonne  
23          idée.

24          Maintenant, ce qu'il faudrait faire, c'est que  
25          dans l'autonomie, dans le chapitre de l'autonomie

1           gouvernement... des traités qui parlent d'autonomie  
2           gouvernementale, on donne les pouvoirs en matière de  
3           justice. On prévoit la création de cours innus, de  
4           tribunaux innus. En fait, il y a des juges de paix  
5           déjà, qui existent déjà, on pourrait se servir de  
6           cet exemple-là, mais par contre, on se butte à... je  
7           sais pas quelle est la solution, mais aux objections  
8           des gouvernements, qui veulent pas, bien, qui  
9           veulent pas changer leurs propres lois. Est-ce  
10          que... Ils veulent pas avoir une justice pour les  
11          Autochtones puis une justice pour les non-  
12          Autochtones.

13                 La justice, il y en a une et c'est sûr qu'elle  
14                 est... elle est adaptée aux non-Autochtones puis ils  
15                 l'appliquent aux Autochtones, mais ils veulent pas  
16                 changer des... enfin, mon expérience, moi, c'est que  
17                 les fonctionnaires, surtout fédéraux, ils veulent  
18                 pas changer ça.

19          **LE COMMISSAIRE :**

20                 Bon. Mettons, bon, je vous entends, vous me dites  
21                 on est rébarbatifs à des changements au niveau du  
22                 Code criminel, c'est ce que j'entends, mais est-ce  
23                 que dans le cadre actuel, parfois on peut avancer  
24                 même si on peut pas tout faire d'un coup, est-ce que  
25                 vous voyez des choses qui pourraient être faites ou



1           que vous avez entendues qui pourraient être faites  
2           dans le cadre actuel pour améliorer les services  
3           rendus aux Autochtones par notre système de justice?  
4           Dans le fond, c'est un peu ça.

5           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

6           Bien, oui, mais c'est parce que ça marche... mais ça  
7           marche pas mes affaires. Il faudrait... C'est  
8           parce que le système de justice, il est  
9           contradictoire. Ça marche pas avec des Innus, ça.  
10          Mais il y a un avocat d'un bord puis un avocat de  
11          l'autre bord.

12          **LE COMMISSAIRE:**

13          Système contradictoire.

14          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15          Ça s'engueule.

16          **LE COMMISSAIRE:**

17          Oui.

18          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

19          Ça marche pas, ça.

20          **LE COMMISSAIRE:**

21          Oui.

22          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

23          Mais qu'est-ce que tu veux, ils sont pris avec ça,  
24          là. Puis les témoins. Ah, bien, les témoins sont  
25          là, là. Eille, un Autochtone aime... un Innu aime

1 pas bien ça aller témoigner, là, au sujet d'un acte,  
2 d'un acte mauvais commis par un voisin, mais avec le  
3 système des Blancs, la justice des Blancs, il est  
4 obligé d'embarquer là-dedans si...

5 Les Autochtones, les Innus sont en faveur d'une  
6 solution par la façon consensuelle, de médiation,  
7 alors que le système judiciaire fonctionne pas comme  
8 ça, il fonctionne de manière contradictoire, avec un  
9 procureur de la Couronne, en matière criminelle,  
10 pénale, le procureur de la Couronne d'un côté puis  
11 le procureur de la défense de l'autre côté, puis là,  
12 bien il faut démontrer hors de tout doute  
13 raisonnable, là... Ça marche pas, là, avec... et  
14 c'est ça qu'il faudrait changer, mais c'est pas  
15 demain la veille, là, que le gouvernement va  
16 accepter de changer ça.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 En attendant, est-ce qu'il y a des choses que vous  
19 aimeriez suggérer qui pourraient être faites?

20 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

21 Mais là... il faudrait des autorités, c'est les  
22 autorités autochtones, parce que là... là ils  
23 vont... Bon, un Autochtone est accusé, bon, il va  
24 aller voir les services parajudiciaires, puis là,  
25 bien il va essayer de... "c'est quoi, quessé qu'on

1 fait pour pas être coupable?", mais là, l'avocat va  
2 dire, "ah, oui, il faut soulever un doute, il  
3 faut...". Bon. Mais il faudrait insister sur la  
4 guérison, sur les travaux communautaires, pas sur  
5 les peines, pas sur les punitions, et c'est ça, si  
6 on veut respecter l'ordre tradi...

7 Remarquez que quand je dis ça, les Innus  
8 étaient un peu forcés de fonctionner comme ça aussi,  
9 parce qu'il y en avait pas de tribunaux...

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Hum, hum.

12 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

13 ... puis il y en avait pas de police, il y avait pas  
14 de gouvernement, mais ils ont... ils ont... O.K.  
15 La pire des peines, l'exclusion, "va-t'en", mais  
16 aujourd'hui, c'est une peine qui marcherait pas.  
17 C'est pas grave, là.

18 Le bannissement, là, ça équivalait presque à la  
19 peine de mort parce qu'une personne pouvait pas  
20 survivre toute seule en forêt. Aujourd'hui, la  
21 personne qui est bannie, tout ce qu'elle a à faire,  
22 c'est de partir demeurer ailleurs. Alors, donc les  
23 solutions... la solution autochtone n'est pas  
24 nécessairement parfaite non plus.

25 Le gouvernement du Canada a adopté une bonne

1 chose, a fait une bonne chose en modifiant le Code  
2 criminel pour prévoir... prévoir que les juges  
3 peuvent adapter les peines.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Hum.

6 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

7 De toute façon, on a vu des situations où le juge a  
8 envoyé l'Autochtone dans une île, plutôt que de  
9 l'envoyer en prison, il l'a envoyé réfléchir dans  
10 une île pendant un certain temps, là, bien c'est...  
11 c'est le genre de chose peut-être qui peut être...  
12 on peut... on peut prévoir, mais moi, j'ai pas de  
13 solution magique.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bien, moi non plus, c'est pour ça que je pose des  
16 questions.

17 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

18 Mais je pourrais réfléchir, là. Vous me faites  
19 réfléchir, là.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui. Alors, M<sup>e</sup> Denis-Boileau, avez-vous des  
22 questions?

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 Oui, j'ai une question, en fait, par rapport à ce  
25 que vous avez dit. Vous avez parlé du fait que les

1 traditions juridiques innues incluait certaines  
2 choses, vous avez parlé du bannissement pour les  
3 crimes plus graves, hein, on avait des choses qu'on  
4 faisait quand c'était trop grave...

5 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

6 Oui.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 ... c'était le bannissement.

9 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

10 Oui.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12 Vous avez dit, "bien, évidemment, là, ça c'était ce  
13 qu'on faisait à l'époque".

14 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15 Oui.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17 Aujourd'hui, le bannissement, c'est plus... c'est  
18 quelque chose qui est irréaliste pour les personnes  
19 qui commettent des... des personnes qui sont  
20 dangereuses pour le groupe, parce que je comprends  
21 que la logique, si je fais le lien avec ce que vous  
22 avez dit, la logique derrière le bannissement c'est  
23 que l'équilibre soit rétabli dans le groupe?

24 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

25 Oui. Oui.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 Est-ce qu'on pourrait penser,  
3 justement — évidemment, bon, là on est  
4 peut-être dans quelque chose qui est pas demain la  
5 veille, pour utiliser votre expression — mais à  
6 reprendre cette conception juridique innue du  
7 bannissement pour les crimes graves et à  
8 l'actualiser aujourd'hui en lien avec, justement,  
9 ces conceptions innues fondamentales qui sont  
10 l'équilibre, la survie du groupe pour les crimes  
11 graves, de repenser notre intervention dans ces  
12 matières-là en lien avec ces principes fondamentaux  
13 innus en matière juridique?

14 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15 Ah, oui. Les Innus, ils veulent le faire, ils l'ont  
16 essayé. Encore le mois dernier ou il y a deux (2)  
17 mois, le conseil de bande de Ekuanitshit veut  
18 exclure de la réserve les vendeurs de drogue. Il y  
19 a des gens ou des... il y a eu même une marche à  
20 Sept-Îles. À Uashat, il y a eu des gens qui veulent  
21 ça aussi. Maintenant, ils se font dire que ça va  
22 contre la Charte des droits et libertés. Ça... elle  
23 s'applique, la...

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25 Vous avez parlé...

1 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

2 ... Charte des...

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Oui. Vous avez parlé d'une intervention qui a été  
5 faite, qui a été de mettre quelqu'un sur une île à  
6 un moment donné?

7 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

8 Bien ça, oui, ça c'est récent, ça. Oui, ça c'est  
9 le... un juge. Oui oui.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11 Est-ce que c'est une forme d'exclusion? Est-ce que  
12 ça venait de là ou...

13 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

14 Bien, non. C'est une forme de peine alternative,  
15 là.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17 O.K.

18 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

19 Au... Bien, non, bien, il est pas... bien, d'une  
20 manière il est exclu, mais c'était pas l'idée de  
21 l'exclure, c'est l'idée de... au lieu de l'envoyer  
22 en prison, on l'envoie réfléchir quelque part.

23 Mais l'exclusion, les... les *pushers*, là, il y  
24 a des conseils de bande qui veulent les exclure, les  
25 empêcher de demeurer dans les réserves, de rester

1           là, mais il y a des difficultés parce qu'il y a  
2           des... moi, j'ai pas étudié la question en détail,  
3           mais il y a des avocats qui leur ont dit, bien, que  
4           ça va aller à l'encontre de la Charte canadienne des  
5           droits et libertés, alors je sais pas comment tout  
6           ça va finir.

7           Mais ça existe encore la peine d'exclusion  
8           indirectement, parce que quand... si une personne va  
9           commettre un... a mal agi ou dérange continuellement  
10          quelqu'un, le groupe va s'en défaire, va l'exclure  
11          du groupe, il l'amènera pas... Alors c'est vrai que  
12          la chasse a diminué beaucoup et puis elle dure pas  
13          neuf (9) ou dix (10) mois par année, c'est plutôt  
14          quelques semaines, là, mais on... si quelqu'un  
15          est... se comporte vraiment mal, on va... on  
16          l'amènera pas avec son groupe à la chasse.

17          Maintenant, en pratique, la peine d'exclusion,  
18          c'est pas pratique, là. T'sé, il y a des magasins  
19          maintenant, là. Vous pouvez acheter de la... vous  
20          pouvez acheter de la viande au magasin. C'est pas  
21          comme autrefois, c'était une peine importante.

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23          Oui. Oui, je vous posais la question en fait parce  
24          que dans d'autres... bon, évidemment, un peu partout  
25          au Canada il y a des études sur les traditions



1           juridiques qui se font, puis bien sûr, cette peine  
2           d'exclusion puis de bannissement qui était faite  
3           autrefois, bien elle... ça revient souvent dans  
4           d'autres traditions juridiques, puis en fait, la  
5           façon dont ç'a été réfléchi pour d'autres traditions  
6           juridiques, c'est de dire que peut-être aujourd'hui  
7           cette peine d'exclusion serait... ou de bannissement  
8           pourrait être transformée. Puis je posais la  
9           question si ç'a une logique dans l'ordre juridique  
10          innu comme une... bien, d'isoler la personne, mais  
11          dans un endroit un peu restreint, qui est pas  
12          nécessairement une prison, mais quand même cette  
13          idée d'avoir quelqu'un, qu'on le garde, parce  
14          qu'évidemment, le bannissement, aujourd'hui, bien  
15          là, la personne va juste aller ailleurs, là, donc  
16          que ça serait une façon de le revitaliser puis de  
17          l'actualiser, d'avoir... isoler quelqu'un en  
18          territoire gardé, mais en ayant cette logique qui  
19          pourrait être dans le cas, bien, que cette personne-  
20          là, pendant ce temps-là, il faut qu'il y ait un  
21          rétablissement de l'équilibre, que le... Bon.

22          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

23          Bien, ils ont... à Maliotenam, il y a une  
24          institution, qui est... c'est pas une prison, là,  
25          mais c'est une institution pour des contrevenants,

1           là, comme une maison de transition, là, ils  
2           demeurent là pendant une certaine période, là, ils  
3           sont isolés du reste de la population puis c'est une  
4           forme un peu de ce que vous mentionnez. Si vous  
5           allez à Sept-Îles, vous aurez peut-être l'occasion  
6           de rencontrer ces gens-là. Oui. Oui, c'est ça,  
7           oui.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9           C'est quoi le nom de cette institution? Excusez-  
10          moi.

11          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

12          Euh... bien, je pourrais vous le donner, là.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14          Bon, parfait.

15          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

16          L'envoyer par courriel, là.

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18          Excellent.

19          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

20          Je l'ai quelque part dans mes affaires.

21          **LE COMMISSAIRE:**

22          Avez-vous d'autres questions?

23          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24          Non, mais dans ce cas-là, peut-être si vous voulez  
25          poursuivre. À moins que vous avez quelque chose à

1           ajouter, vous, Monsieur le Commissaire, sur ce  
2           sujet-là.

3           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

4           Oui, d'accord. Oui, je vais essayer de faire ça  
5           rapidement.

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           Deux (2) sujets dont monsieur Lacasse...

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           Bon, peut-être M<sup>e</sup> Boucher aura des questions aussi?

10          **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

11          Pas de questions, Monsieur le Commissaire.

12          **LE COMMISSAIRE:**

13          Non. Très bien.

14          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

15          Je voulais... j'étais pas certain de vous en parler,  
16          mais je voulais vous en parler parce que c'est un  
17          peu... j'ai eu l'occasion de... parce que j'ai fait  
18          bien des choses dans ma vie, là, mais du côté de  
19          l'enseignement, là, j'ai... j'ai fait deux (2)  
20          autres choses dont je voulais vous parler.

21                 De mille neuf cent soixante (1960)... de mille  
22          neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à deux mille dix-  
23          sept (2017), à deux mille sept (2007), j'ai dirigé  
24          un programme qui s'appelait le programme pré-droit  
25          pour les étudiants autochtones. C'est un programme

1 de propédeutique de préparation aux études de droit  
2 et c'est un programme... c'est pas la plupart, la  
3 majorité des avocats autochtones au Québec sont  
4 passés par ce programme-là, je pense. C'est un  
5 programme d'accès aux études de droit.

6 Ça commencé en mille neuf cent quatre-vingt-dix  
7 (1990), avant... autour de ces années-là, un petit  
8 peu avant, on avait des demandes d'étudiants  
9 autochtones qui voulaient s'inscrire en droit, ils  
10 avaient une moyenne disons de soixante-huit pour  
11 cent (68 %), un DEC, ou le DEC était pas complété,  
12 mais en tout cas, mais ils étaient toujours refusés  
13 par les facultés de droit parce que les programmes  
14 sont contingentés puis on prend les meilleurs, bon.  
15 Si une faculté arrête à soixante-quinze pour cent  
16 (75 %) avant ou quatre-vingts pour cent (80 %),  
17 bien, celui qui a soixante-huit pour cent (68 %) est  
18 pas accepté.

19 Alors le soixante-huit pour cent (68 %) en  
20 question ne reflétait pas nécessairement la juste  
21 valeur de l'étudiant, c'est peut-être une fille de  
22 Mingan ou de Unamen Shipu qui a étudié son cégep à  
23 Sept-Îles en français, qui était pas sa langue  
24 maternelle, puis ses notes sont... enfin, elles  
25 reflètent pas sa juste valeur. Et puis on a

1 instauré un programme qui ressemblait à celui de  
2 Saskatoon, en Saskatchewan, en anglais, c'est un  
3 programme en français par lequel les facultés de  
4 droit qui voulaient y participer donnaient une  
5 admission conditionnelle à l'étudiant et puis  
6 l'étudiant venait suivre des cours pendant deux (2)  
7 mois l'été à Ottawa, et puis s'il passait le cours,  
8 l'admission conditionnelle devenait définitive et  
9 ils commençaient leurs études au mois de septembre.

10 C'était des cours... c'était des simulations de  
11 cours de première année de droit, en droit  
12 constitutionnel, droit des obligations, droit pénal,  
13 il y avait des examens dans chacune des matières et  
14 puis des... la même difficulté qu'un examen de  
15 première année, bon. Il y en a qui passaient,  
16 d'autres qui passaient pas, et puis ceux qui  
17 passaient commençaient en droit en septembre.

18 Ça fonctionné pendant plusieurs années,  
19 jusque... on était subventionné par le ministère des  
20 Affaires indiennes et puis en deux mille six (2006),  
21 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), ils  
22 ont arrêté de subventionner, disant que... qu'il y  
23 avait pas assez d'avocats qui sortaient ou de  
24 notaires qui sortaient par rapport à ceux qui  
25 étaient admis au programme.

1            Bien, moi, j'ai essayé de les convaincre qu'ils  
2            faisaient fausse route en leur disant que c'était un  
3            programme d'accès, que c'était normal, que sur les  
4            dix (10) étudiants qui étaient acceptés, mettons,  
5            dans le programme, il y en avait peut-être six (6)  
6            qui passaient. Le programme était quand même  
7            sérieux, là, c'était pas n'importe qui qui passait.  
8            C'est des gens qui étaient pas admissibles de toute  
9            façon. Sur les six (6), il y en a peut-être trois  
10           (3) ou quatre (4) qui passaient la première année,  
11           donc trois (3) qui obtenaient peut-être leur bac,  
12           puis là, il y en a un qui passait pas au Barreau,  
13           puis finalement, bien, c'est sûr que sur les dix  
14           (10) il y en avait seulement un ou deux (2) qui  
15           sortaient comme avocates ou avocats. Eux trouvaient  
16           que c'était pas assez.

17           J'ai essayé de les convaincre, j'ai dit, "c'est  
18           normal que ça soit comme ça, c'est un programme  
19           d'accès", mais en tout cas, ils ont arrêté de  
20           subventionner. Mais ç'a eu un bon succès pendant le  
21           temps que ç'a duré, mais là ça n'existe plus. Il  
22           faut dire que le gouvernement de l'époque était  
23           moins favorable aux Autochtones que le gouvernement  
24           actuel.

25           Le deuxième programme dont je me suis occupé,

1 c'est des programmes de certificat universitaire  
2 destinés aux étudiants innus à Sept-Îles, un en deux  
3 mille huit (2008) à deux mille dix (2010), l'autre  
4 de deux mille onze (2011) à deux mille treize  
5 (2013). C'était des certificats universitaires.  
6 Un, c'était sur l'autonomie gouvernementale. Ça  
7 s'appelait... Comment ça s'appelait? Ça s'appelait  
8 "certificat en droit et gouvernance" et puis un  
9 autre certificat qui s'appelait "certificat en  
10 politique et administration innues", et puis c'était  
11 des cours pas nécessairement de droit, il y avait  
12 des cours, euh... droit pénal, des cours de... sur  
13 l'autonomie gouvernementale, droit pénal et... mais  
14 la gestion publique, gestion des finances publiques,  
15 la vie politique au Canada et au Québec. Et puis  
16 ça, c'est des programmes qui étaient destinés à  
17 préparer soit des employés du conseil de bande, des  
18 conseils de bande innus ou d'autres personnes  
19 intéressées à assumer éventuellement des tâches dans  
20 un contexte d'autonomie gouvernementale autochtone.

21 Ç'a été un grand succès. Les premiers cas, il  
22 y a eu... les deux (2) premiers programmes, il y  
23 avait une douzaine d'étudiants. On est venu pour...  
24 on a fait une autre... une deuxième entente avec  
25 l'Institut Tshakapesh, une troisième entente plutôt,

1           pour renouveler le certificat en autonomie  
2           gouvernementale, puis on avait déjà quarante et une  
3           (41) inscriptions, mais là, à ce moment-là, le  
4           gouvernemental fédéral a décidé de couper ses  
5           subventions au... à l'Institut Tshakapesh, et puis  
6           là, ils voulaient qu'on continue le programme, mais  
7           ils avaient des exigences que moi je pouvais pas  
8           accepter.

9           Ils voulaient... ils voulaient... Bien, moi,  
10          (inaudible) moi, l'université aussi. Ils voulaient  
11          qu'on impose des frais de scolarité, alors que nous  
12          autres on voulait pas, parce qu'on voulait que tout  
13          le monde ait une chance égale et puis les cours se  
14          donnaient à Sept-Îles et puis les étudiants de  
15          Natashquan qui suivaient des cours auraient pas eu  
16          les moyens de suivre des cours. Donc, moi, je  
17          voulais pas imposer de frais de scolarité. On avait  
18          un montant fixe qui était prévu avec l'Institut.

19          Deuxième condition, c'était que les frais de  
20          voyage étaient pas remboursés. Les frais de voyage,  
21          c'était trente-cinq pour cent (35 %) de nos frais,  
22          nos dépenses. Et puis je sais bien pourquoi, parce  
23          qu'ils voulaient qu'on donne les cours à distance,  
24          mais... pour que ça coûte moins cher, mais moi, j'ai  
25          dit, "les cours sont là pour les Innus. Les Innus



1           veulent que le professeur aille sur place". J'ai  
2           dit, "moi, je suis pas intéressé à faire des cours  
3           qui font votre affaire à vous autres. Moi, c'est  
4           des cours qui vont faire l'affaire des Innus puis  
5           eux veulent que le professeur soit là". Ça fait que  
6           finalement, bien, on l'a pas redonné, le programme.  
7           Mais ç'a été intéressant.

8           Il y a un des... un des... de ceux qui a suivi  
9           le programme qui est étudiant en droit en troisième  
10          année actuellement. Il a... ça l'a... pas la  
11          piqûre, le... un ancien chef de police à Uashat,  
12          Maliotenam, ça l'a intéressé puis là il finit sa  
13          troisième année de droit cette année.

14          Alors, ça c'est deux (2)... donc deux (2)  
15          programmes dont je me suis occupé, mais c'était un  
16          peu à l'inverse, là, c'est pas... Dans le cas  
17          des... du cours d'été que je donne à Sept-Îles, ce  
18          sont des étudiants blancs qui viennent, alors qu'ici  
19          c'était nous qui allons donner des cours sur le  
20          système de la société majoritaire aux Innus pour que  
21          eux puissent s'adapter. Parce que c'est pas  
22          toujours facile, hein. T'sé, c'est pas facile. Il  
23          y a un Innu qui m'a téléphoné, un étudiant en droit,  
24          une fois, "Monsieur Lacasse, il dit, moi je... j'ai  
25          assez de misère". Il suivait un cours en droit de

1           la faillite. Il dit, "nous autres, les Indiens, là,  
2           on est toujours cassés, mais on fait jamais  
3           faillite, c'est assez plate". Alors c'est pour vous  
4           dire que... l'histoire est drôle un peu, mais c'est  
5           pour vous dire que des fois, le système de la  
6           société majoritaire, il est pas toujours en  
7           adéquation avec les façons de faire, de vivre, la  
8           vision innue des choses.

9                   Alors, ça ça... ça termine à peu près ma  
10           présentation. Maintenant, je vais réfléchir aux  
11           commentaires de Monsieur le Commissaire et puis je  
12           vais vous trouver une réponse à la question de  
13           l'organisme qui reçoit des... qui est un genre de  
14           maison de transition, là, à Maliotenam, pour vous  
15           donner le nom de l'organisme. Parce qu'ils ont  
16           d'autres organismes aussi, ils ont d'autres maisons,  
17           des maisons pour les... À Maliotenam, ils sont  
18           assez bien organisés, hein. Ils ont des maisons  
19           pour des gens des... qui sont des... pas des  
20           intoxiqués, mais des gens qui essaient de se sortir  
21           de leurs démons, de la drogue ou de l'alcool, ou des  
22           femmes qui ont été violentées, enfin, il y a  
23           plusieurs programmes, là, en matière de...

24                   Ils ont le centre Uauitshitun, qui est un  
25           centre... ça veut dire s'arranger pour que ça aille

1 bien, guérir, bon, prévenir les choses. Eux autres,  
2 ils ont beaucoup de choses, mais c'est une grosse  
3 communauté, ils sont à peu près quatre mille  
4 (4 000). À quatre mille (4 000) personnes, c'est  
5 plus facile d'organiser des choses que quand vous  
6 avez une communauté de quatre (4) ou cinq cents  
7 (500) personnes.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Hum, hum.

10 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

11 Alors ça termine à peu près mon...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Très bien. Si vous avez pas de questions...

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Non, pas de questions.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 M<sup>e</sup> Boucher, non plus?

18 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

19 Pas de questions, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Alors, Professeur Lacasse, c'est le moment que je  
22 vais prendre pour vous remercier d'avoir accepté  
23 notre invitation. L'idée de retourner, d'examiner  
24 ce qu'ont pu être les traditions autochtones, l'idée  
25 que ces gens-là, avant l'arrivée des Européens et

1 des missionnaires et tout le reste, étaient quand  
2 même organisés, étaient pas désorganisés...

3 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 ... avaient des façons de régler les situations qui  
7 se présentaient, avaient un ordre qui... c'était  
8 oral, c'est... on comprend que ça se transmettait de  
9 père en fils, de mère en fille et jusqu'à  
10 aujourd'hui où il y a les aînés qui sont encore en  
11 mesure de raconter des choses qu'ils ont reçues de  
12 leurs ancêtres.

13 Partant de l'idée que les Autochtones au Québec  
14 étaient quand même organisés avant... avant notre  
15 arrivée, nous, les descendants d'Européens, on peut  
16 comprendre beaucoup mieux qu'avec notre système ou  
17 nos systèmes, nos lois, nos façons de faire, bien il  
18 y a comme un arrimage qui est peut-être pas évident.

19 Vous parliez de droit civil, common law, bon,  
20 traditions autochtones, ordre juridique autochtone,  
21 des façons de faire, des façons de penser, de régler  
22 des différends qui sont carrément différentes de ce  
23 que nous on connaît, qu'on leur impose, puis on  
24 essaie de rendre la vie plus facile. Alors de  
25 connaître ou d'entendre ces concepts, bien on

1           comprend mieux comment les Autochtones peuvent  
2           réagir à certaines situations. Ça nous aide à  
3           comprendre.

4           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

5           Oui.

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           C'est important de comprendre que les... leur  
8           culture, leurs traditions, bien, sont différentes.  
9           Il faut trouver des façons de faire en sorte que...  
10          de leur permettre de conserver leurs façons d'être,  
11          leur culture, et c'est pas évident.

12          Je vous demandais, bon, qu'est-ce qu'on peut  
13          faire sur le strict plan juridique. Bon, vous nous  
14          parlez du Code criminel, bon, les gouvernements  
15          veulent pas avoir deux (2) codes criminels, bon.  
16          Comment est-ce qu'on peut, dans les infractions  
17          mineures, trouver des solutions pour que ce soit  
18          plus facile, parce qu'il y a beaucoup plus  
19          d'infractions mineures que d'infractions majeures,  
20          alors...

21          T'sé, moi, on m'a déjà dit, "regardez, peut-  
22          être qu'on pourrait gérer les choses mineures, ça va  
23          aller beaucoup plus vite, les autres tribunaux  
24          pourront s'occuper plus rapidement aussi des choses  
25          majeures". Bon, il y a plusieurs façons de penser.

1           Maintenant, ça règle pas l'ordre juridique lui-même.

2                   Alors je vous invite, si vous avez des idées  
3           qui vous viennent, à nous les transmettre. On  
4           cherche des solutions. On veut faire en sorte  
5           d'améliorer les relations entre les Autochtones et  
6           les services publics, qui incluent la justice,  
7           police, services correctionnels...

8           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

9           Oui.

10          **LE COMMISSAIRE:**

11          ... DPJ, santé et services sociaux.

12          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

13          Il y a des... il y a des choses... vous savez, il y  
14          a de la résistance. Regardez, un exemple, là, c'est  
15          pas grave, là, mais dans le cas de l'adoption  
16          coutumière, là, ou la garde coutumière, les avocats  
17          de... au Ministère à Québec, là, ils ont décidé que  
18          ça s'appellerait la "tutelle supplétive". Imaginez-  
19          vous. Il y a pas un Innu qui a une idée qu'est-ce  
20          que ça peut bien vouloir dire, ça, mais... mais pour  
21          eux autres, c'était une façon d'imbriquer le concept  
22          dans les termes blancs.

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          Oui.

25          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

1           Le juge Coutu, qui a fait un très beau rapport...

2           **LE COMMISSAIRE:**

3           La justice...

4           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

5           ... c'est allé sur des...

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           ... par et pour les Autochtones.

8           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

9           ... ç'a été sur une tablette, il était en avant de  
10          son temps.

11          Mais juste une petite affaire que vous avez  
12          dites, mais je veux pas prendre trop de temps, là,  
13          mais juste... il y a un petit problème par exemple :  
14          les jeunes, beaucoup de jeunes ont pas ces valeurs  
15          innues dans la tête, parce qu'il y a eu une coupure.

16          La coupure des pensionnats a fait en sorte que  
17          les enfants ont été enlevés de leur famille, là,  
18          pendant plusieurs années et puis donc ils ont pas pu  
19          observer leurs parents et puis ils ont pas pu  
20          recevoir les enseignements familiaux sur les  
21          traditions juridiques innues ou sur... oui, sur les  
22          concepts d'ordre juridique innu, et puis maintenant,  
23          eux autres, comme ils ont pas reçu ces informations-  
24          là, ils peuvent pas à leur tour les transmettre à  
25          leurs enfants, ce qui fait qu'il y a eu une coupure,

1 pas chez tout le monde, mais chez plusieurs gens des  
2 communautés innues il y a eu une coupure qui... dont  
3 les conséquences perdurent aujourd'hui.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Bon, il est clair que les cent cinquante (150)  
6 dernières années ont eu des conséquences qu'on  
7 vit...

8 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... puis qu'on constate dans le cadre de notre  
12 enquête...

13 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... l'enquête de la Commission. On réalise assez  
17 vite que la situation, que je vais qualifier de  
18 difficile, là, tout simplement pour le moment, bien,  
19 dépend de bien des... bien des événements qui se  
20 sont déroulés depuis cent cinquante (150) ans, c'est  
21 clair. Maintenant, il faut essayer de trouver  
22 comment on peut renverser la situation.

23 **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**



1           Alors je... on pourrait échanger longtemps.

2           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

3           Bien oui.

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           On est tous conscients que ce qui peut être fait  
6           pour améliorer les relations, bien il faut  
7           évidemment consulter les Autochtones, pas leur  
8           imposer nos vues, mais voir avec eux...

9           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

10          Oui.

11          **LE COMMISSAIRE:**

12          ... qu'est-ce qui peut être fait, puis c'est  
13          évidemment beaucoup plus simple d'avancer quand on  
14          le fait après s'être parlé, après avoir entendu leur  
15          point de vue. C'est un peu pour ça que je vous  
16          demandais qu'est-ce que vos Innus vous disent sur  
17          telle et telle chose, vos aînés. Bon, je reviendrai  
18          pas là-dessus.

19          Alors je vais vous remercier, encore une fois.

20          Je vais vous souhaiter un bon voyage de retour.

21          **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

22          Merci.

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          De continuer et peut-être si vous êtes capable  
25          d'obtenir que reviennent sur pied vos programmes

1 de... pour faciliter l'accès aux études de droit  
2 des...

3 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 ... des membres, bon, des communautés, pas seulement  
7 les Innus, de...

8 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 T'sé, c'est... plus il y aura d'avocats qui  
12 originent des communautés autochtones, bien...

13 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

14 Bien oui.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 ... ça leur donnera de meilleurs outils encore...

17 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

18 Bien oui.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 ... pour aller de l'avant. Alors merci beaucoup  
21 puis je vous encourage à continuer cette... je vais  
22 appeler ça cette "bataille"...

23 **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

24 Bien oui.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1           ... de donner l'accès. Alors est-ce que vous avez  
2           des documents? On a toujours nos procureurs qui me  
3           disent, "oh, j'ai des documents à produire". Allez.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5           Oui. Donc on en a trois (3). Madame la Greffière,  
6           on est à quel numéro?

7           **LA GREFFIÈRE:**

8           P-337.

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10           Donc sous P-337, on va coter le plan de  
11           témoignage...

12           **M. JEAN-PAUL LACASSE:**

13           Oui.

14           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15           ... du professeur Lacasse.

16                           **\*\*\* PIÈCE COTÉE P-334 \*\*\***

17           Sous P-338, c'est tout simplement un document Word  
18           avec le lien vers le reportage de Radio-Canada qui a  
19           été diffusé en début de témoignage, comme ça, on va  
20           le retrouver plus facilement.

21                           **\*\*\* PIÈCE COTÉE P-335 \*\*\***

22           Et sous P-339, le recueil de cours sur l'ordre  
23           juridique innu du professeur Lacasse, qui inclut  
24           d'ailleurs des articles sur l'ordre juridique innu  
25           écrits, entre autres, par le professeur Lacasse.

1           Donc P-339.

2                                   **\*\*\* PIÈCE COTÉE P-336 \*\*\***

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Alors ça fait le tour?

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

6           Oui.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Alors merci encore.

9           **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

10          Bien, ça fait plaisir.

11          **LE COMMISSAIRE :**

12          Bon après-midi.

13          **M. JEAN-PAUL LACASSE :**

14          Merci.

15          **LE COMMISSAIRE :**

16          Alors on va ajourner à une heure trente (13 h 30).

17          **LA GREFFIÈRE :**

18          Parfait. Les audiences sont ajournées à treize

19          heures trente (13 h 30).

20          SUSPENSION

21          -----

22          REPRISE

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Alors bonjour. Alors je vais demander tout d'abord

25          aux procureurs de s'identifier pour les fins de

1 l'enregistrement. Il y a un enregistrement. Je  
2 connais les procureurs, mais pour l'enregistrement  
3 on doit leur demander de s'identifier.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Bon après-midi, Monsieur le Commissaire. Paul  
6 Crépeau pour la Commission.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Bonjour, Me Crépeau.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Bonjour.

11 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

12 Me Marie-Paule Boucher pour le Procureur général.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Bonjour, Me Boucher.

15 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

16 **PROCUREUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES:**

17 Maxime Laganière pour le Directeur des poursuites  
18 criminelles et pénales.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Bonjour, Me Laganière. Alors, Me Crépeau, quel est  
21 le... qui sont vos témoins cet après-midi?

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Alors c'est une seule, une simple histoire. On a  
24 invité d'abord madame Angèle Petiquay, qui est à  
25 votre droite, Monsieur le Commissaire.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Bienvenue, Madame Petiquay.

3       **Me PAUL CRÉPEAU :**

4               Et à sa gauche, madame Lise Dubé, qui  
5               l'accompagnait, qui servait un petit peu d'aide à la  
6               traduction et qui a des choses intéressantes à  
7               ajouter à cette histoire-là au niveau de ce qui se  
8               passe dans la communauté. Alors je vais vous  
9               demander qu'on assermente les deux (2)... ces deux  
10              (2) dames-là, qui sont accompagnées, en passant, de  
11              la mère de madame Petiquay et de...

12       **MME ANGÈLE PETIQUAY :**

13              Ma tante.

14       **Me PAUL CRÉPEAU :**

15              ... et de sa tante, qui sont des accompagnatrices.

16       **LE COMMISSAIRE :**

17              Alors bienvenue à vous, Madame Dubé, bienvenue à la  
18              mère et la tante de madame Petiquay. Alors je vais  
19              demander à la greffière de vous assermenter, ensuite  
20              je laisserai aller Me Crépeau.

21       **Me PAUL CRÉPEAU :**

22              Oui. Et... oui, je le ferai après, j'ai une petite  
23              correction des choses à faire, oui.

24       **LA GREFFIÈRE :**

25              O.K.

VOLUME 52  
19 JANVIER 2018

JEAN-PAUL LACASSE  
PROFESSEUR, FACULTÉ DE DROIT  
UNIVERSITÉ D'OTTAWA

1

-----

1 Angèle Petiquay  
2 Citoyenne  
3 Assermentée

4 -----

5 Lise Dubé  
6 Citoyenne  
7 Assermentée

8 -----

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10           Merci. Juste avant de débiter, Monsieur le  
11           Commissaire, on m'a demandé de faire peut-être une  
12           correction dans la numérotation des pièces de ce  
13           matin. Vous aviez le témoin monsieur Jean-Paul  
14           Lacasse qui a témoigné, qui a déposé trois (3)  
15           pièces et dans les numéros séquentiels il y a eu  
16           erreur. Je vous fais référence à des pièces qui ont  
17           été produites sous le numéro P-337, un plan de  
18           stage, qui deviendrait... le bon numéro c'est P-334.

19 **LA GREFFIÈRE:**

20           C'est ça.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22           Celui qui était P-338, lien vers un reportage de  
23           Radio-Canada, qui devient P-335, et le troisième et  
24           dernier, P-339, qui était un recueil de cours de  
25           l'ordre juridique innu, sous P-336.

26



1       **LA GREFFIÈRE :**

2               C'est ça. Merci.

3       **Me PAUL CRÉPEAU :**

4               Les choses sont corrigées.

5       **LE COMMISSAIRE :**

6               Ça va.

7       **Me PAUL CRÉPEAU :**

8               Merci. Monsieur le Commissaire, madame Petiquay  
9               et... mesdames Petiquay et Dubé m'ont indiqué ce  
10              matin, et vous voyez devant vous qu'il y a un  
11              lampion qui brûle, qu'il y a une signification.  
12              Alors avec les autorisations des gens de la  
13              sécurité, on a allumé le lampion et je laisserai  
14              madame Petiquay et/ou Dubé expliquer la  
15              signification du lampion et je pense que madame  
16              Petiquay aura des choses à nous dire par la suite  
17              avant de commencer son témoignage à proprement dit.

18       **LE COMMISSAIRE :**

19              Alors je vous écoute.

20       **MME ANGÈLE PETIQUAY :**

21              La signification.

22       **MME LISE DUBÉ :**

23              Oui. On a pris l'habitude, je dirais pour honorer  
24              nos êtres disparus, d'avoir un lampion à leur nom  
25              avec leur photo dessus, et quand on l'allume, on a

1           comme une impression qu'ils sont présents avec nous.  
2           Fait que c'est pour ça qu'on a demandé  
3           l'autorisation si on peut allumer le lampion à  
4           Josenick.

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Merci. Et ce lampion porte la photographie et le  
7           nom de Josenick, dont on va parler tout à l'heure,  
8           Josenick Ottawa, qui est la filleule de madame  
9           Petiquay qui est décédée en deux mille quatre  
10          (2004). On vous expliquera les circonstances.  
11          Alors je pense que madame Petiquay maintenant a une  
12          introduction, des choses à nous dire de Josenick  
13          avant de commencer son témoignage.

14          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

15          Oui. J'ai écrit un texte ce matin, ce matin à sept  
16          heures (7 h), un texte à Josenick.

17                 « Ma filleule, Josenick, c'est avec une immense  
18                 joie et gratitude que j'ai accueilli la demande  
19                 de ta maman pour que je sois ta maman prière.

20                 Je lui en serai toujours reconnaissante. Tu es  
21                 entrée dans ma vie comme un rayon de soleil.

22                 Tu as réchauffé mon coeur malgré les nuages qui  
23                 le traversent. Ce rayon de soleil brillera à  
24                 jamais.

25                 Ta décision de partir, avec une déchirante

1                   difficulté, je l'ai acceptée. Je peux  
2                   t'imaginer là-haut, belle, heureuse et exempte  
3                   de blessures. Je t'aime, ma fille spirituelle.  
4                   Aujourd'hui, le dix-neuf (19) janvier deux  
5                   mille dix-huit (2018), je suis ici pour toi,  
6                   pour ta maman, tes chums de filles, ta filleule  
7                   qui est maintenant une belle adolescente, et  
8                   pour toutes les autres jeunes filles de notre  
9                   communauté. J'ai peur. Heureusement, je suis  
10                  bien entourée et je sens que tu seras là aussi  
11                  avec moi. »

12               **Me PAUL CRÉPEAU:**

13                  Merci, Madame Petiquay. Et peut-être avant  
14                  d'aborder l'histoire de Josenick, parce que c'est  
15                  l'histoire de *Joselick*, de Josenick que vous allez  
16                  nous conter, peut-être juste vous vous présenter  
17                  brièvement. Vous habitez dans quelle communauté?

18               **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

19                  Oui. Je... mon nom c'est Angèle Petiquay. Je viens  
20                  de Manawan. Je suis une Atikamekw de Manawan et je  
21                  travaille depuis plus de vingt (20) ans dans... pour  
22                  ma communauté, dans le... dans l'administration au  
23                  sein du conseil de bande.

24               **Me PAUL CRÉPEAU:**

25                  O.K. Et on l'a dit, Josenick était votre filleule.

1 Il y a un lien de parenté, là, j'ai compris, là.

2 C'est pas nécessairement votre petite cous... petite  
3 nièce, quelque chose de même, là...

4 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

5 C'est... c'est la fille de... d'une cousine, là.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 O.K. Peut-être nous expliquer entre deux (2)... le  
8 rôle, votre rôle de marraine, vous avez parlé de  
9 maman prière tout à l'heure dans votre texte, et  
10 votre rôle de marraine, vous le preniez à coeur vis-  
11 à-vis Josenick?

12 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

13 Oui. C'est depuis qu'elle est toute petite, de...  
14 je pense qu'elle avait à peu près deux (2) ans, je  
15 l'ai gardée pendant... pendant plus d'un an. Après  
16 ça, elle est retournée chez sa mère et puis je  
17 l'ai... on s'est toujours... été très proches, on a  
18 toujours...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 L'une de l'autre?

21 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

22 ... été très proches.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Très proches.

25 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

1 Elle venait chez moi quand elle voulait et puis dans  
2 les derniers temps de son... de son vivant, elle  
3 avait déménagé chez moi.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Parce qu'elle étudiait...

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Elle étudiait à...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Elle étudiait dans...

10 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11 Oui.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 ... à Manawan?

14 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

15 Elle allait à l'école secondaire à Manawan.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Elle habitait chez vous. C'était un peu comme  
18 votre...

19 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20 Oui, elle habitait chez moi.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 ... un peu comme votre fille?

23 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

24 Oui.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Et je comprends que vous avez récupéré après sa  
2 mort... vous avez récupéré beaucoup de ses effets  
3 personnels, des effets de classe, des documents?

4 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

5 Oui.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Donc on va en reparler un petit peu tout à l'heure.

8 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9 Hum, hum.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 J'aimerais peut-être que vous nous parliez un petit  
12 peu de Josenick, qui est, on l'a dit tout à l'heure,  
13 elle est décédée le trente et un (31) juillet deux  
14 mille quatre (2004).

15 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16 Hum, hum.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Je pense qu'on peut l'établir tout de suite,  
19 Josenick s'est suicidée?

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 Oui. Elle s'est suicidée le trente et un (31)  
22 juillet deux mille quatre (2004).

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 O.K. On va remonter un petit peu dans le temps. On  
25 va remonter à deux mille deux (2002). Et en

1           passant, elle avait quel âge à ce moment-là,  
2           Josenick?

3           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

4           Elle avait dix-sept (17) ans.

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Dix-sept (17) ans. O.K. Elle allait avoir dix-huit  
7           (18) ans au mois d'octobre deux mille quatre (2004)?

8           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9           Oui.

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          O.K

12          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

13          Le vingt et un (21) octobre.

14          **Me PAUL CRÉPEAU:**

15          Puis, Josenick, pouvez-vous nous conter ce qui lui  
16          est arrivé en deux mille deux (2002)?

17          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18          Elle a été agressée sexuellement par Jonathan Dubé.

19          **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          Et pour des... pour fins de précision, Monsieur le  
21          Commissaire, je tiens à l'indiquer, et pour notre  
22          audience, on a fait les vérifications, j'ai le  
23          plumitif et mon collègue du DPCP a fait la même  
24          chose. On a le plumitif. Monsieur Dubé a été  
25          accusé, condamné et sentiencé pour ce crime-là,

1           sentencié en deux mille cinq (2005), mais on a  
2           évidemment tout vérifié les données dans le cas  
3           précis, ce qui concerne monsieur Jonathan Dubé.

4           Alors monsieur Dubé, bon... elle a été agressée  
5           par monsieur Jonathan Dubé. Dites-nous à quel  
6           moment vous vous en avez entendu parler pour la  
7           première fois, ou si vous vous en souvenez, là, si  
8           vous êtes capable de situer ça dans le temps, de  
9           deux mille deux (2002) à deux mille quatre (2004),  
10          comment ça s'est déroulé avec Josenick.

11         **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12           Elle m'en avait parlé et elle avait porté... elle  
13           avait porté plainte et puis elle me... elle m'a...  
14           me parlait que... que c'était très difficile pour  
15           elle parce que c'était toujours remis les... ç'a été  
16           long, le processus a été très long pour elle.

17           En deux mille quatre (2004), je l'accompagnais  
18           au palais de justice et la famille de l'accusé, la  
19           famille de Jonathan Dubé c'était... elle était très  
20           présente, alors que nous autres on était juste  
21           quelques personnes. La victime, c'était juste  
22           quelques personnes, alors que l'accusé il avait  
23           toute sa famille avec lui.

24           Le procureur de la Couronne... quand on est...  
25           quand on est arrivé à la Cour à Joliette au palais



1 de justice, le procureur... le procureur de la  
2 Couronne est venu nous rencontrer dans le... dans le  
3 corridor pour nous dire que c'était encore remis,  
4 c'était remis, et puis tout de suite Josenick  
5 s'est... il y a eu des grosses larmes qui ont coulé,  
6 elle était en pleurs, puis elle est partie comme ça.  
7 Elle est partie... elle est sortie de... du palais  
8 de justice, puis le procureur en même temps il nous  
9 disait, "attendez-moi, attendez-moi, je vais tout de  
10 suite aller voir le juge pour avoir une date". Et  
11 puis Josenick était partie, moi je l'ai suivie.  
12 Elle est sortie par une petite porte. Elle était  
13 dehors dans... Je l'ai rejoint, je l'ai pris dans  
14 mes bras. Elle disait, "c'est toujours comme ça,  
15 c'est toujours remis".

16 Puis par la suite, le procureur est venu nous  
17 rejoindre puis il nous a donné une date qui était en  
18 octobre et puis c'était le mois de... des dix-huit  
19 (18) ans de Josenick. Elle allait avoir dix-huit  
20 (18) ans en octobre.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K. On va maintenant peut-être aller chercher une  
23 couple de détails. Êtes-vous capable de... Vous  
24 avez assisté, vous avez accompagné Josenick. Savez-  
25 vous si vous y avez... si vous êtes allée à chacune

1 des... à chacune des occasions où Josenick est allée  
2 à la Cour, y êtes-vous toujours allée?

3 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

4 Non, je suis pas... j'étais pas toujours.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Les premières, les avez-vous... les premières  
7 fois...

8 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9 Non.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 ... où s'est allée à la Cour... C'est ça.

12 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

13 Non.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Bon. Savez-vous si Josenick a eu l'occasion ou la  
16 chance de témoigner devant le juge? Ça, le savez-  
17 vous?

18 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

19 Ça, j'ai pas eu de...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 O.K.

22 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

23 ... de rapport.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 On confirmera, peut-être pour aider la Commission.

1 Par des pièces tout à l'heure je le ferai, là, faire  
2 un échéancier pour comprendre ce qui s'est passé  
3 dans ce dossier-là au niveau des dates, qui qui a  
4 fait quoi, pour comprendre la nature des remises.

5 Alors vous étiez pas au debout, et cette fois-  
6 là où il y a eu une remise, vous souvenez-vous de la  
7 saison ou vous me dites c'est en deux mille quatre  
8 (2004)? Le mois?

9 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

10 Juin.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K. Je vous indique qu'il y a eu une remise le  
13 trente (30) juin deux mille quatre (2004). O.K.  
14 Alors cette fois-là, quand vous dites Josenick est  
15 sortie en pleurs, est-ce qu'elle était calme ou elle  
16 était plus agitée, en crise?

17 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18 Elle était en crise.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 En crise?

21 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

22 Elle était en crise, oui.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 O.K. Et ce qu'elle vous dit, c'est que ce qu'elle  
25 ressent, elle, elle dit, bon, "c'est toujours comme

1           ça, c'est toujours remis"? O.K. Avez-vous réussi à  
2           la calmer?

3           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

4           C'est comme ça. Comment?

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Avez-vous réussi à la calmer cette journée-là, là?

7           **MME LISE DUBÉ:**

8           (Inaudible).

9           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

10          Oui. Bien, on est... j'ai... je... comment je  
11          pourrais dire ça, euh... j'essayais de... de...

12          (Propos en langue autochtone hors dossier)

13          **MME LISE DUBÉ:**

14          Elle a essayé de la consoler, de la soutenir,...

15          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16          (Inaudible).

17          **MME LISE DUBÉ:**

18          ... de l'aider.

19          **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          Merci. En passant, vous arriviez à ce moment-là de  
21          Manawan et la Cour c'était à Joliette. Ça  
22          représente quoi ça comme transport, la durée du  
23          transport?

24          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25          Trois heures (3 h) de route.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Trois heures (3 h). O.K.

3 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Bon. Cette journée-là, je comprends qu'après la  
7 Cour c'est remis en octobre et vous avez parlé de  
8 l'anniversaire. La date d'anniversaire de Josenick  
9 c'était le?

10 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11 C'était le vingt et un (21) octobre.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 O.K. Et le dossier avait été reporté à ce moment-là  
14 au... vous souvenez-vous même la date?

15 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16 Le dix-huit (18).

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Dix-huit (18). C'est ça. O.K. Alors deux (2),  
19 trois (3) jours avant la fête...

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 (Inaudible).

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 ... oui, avant la fête de Josenick. Est-ce qu'elle  
24 vous l'a fait remarquer ou est-ce que quelqu'un l'a  
25 fait remarquer au procureur, là, que ça arrivait

1           avec la fête de Josenick?

2           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

3           Moi je l'ai dit à Josenick...

4           **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           O.K.

6           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7           ... en la consolant, là, ça va être... en essayant  
8           de lui parler, de la consoler, je lui ai dit c'était  
9           (inaudible) dix-huit (18) ans.

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          Avant cette remise-là, est-ce que Josenick vous  
12          avait déjà parlé des délais, du processus  
13          judiciaire, comment qu'elle se sentait là-dedans?

14          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

15          Elle était...

16          (Propos en langue autochtone hors dossier)

17          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18          Elle sentait...

19          **MME LISE DUBÉ:**

20          Elle était enragée.

21          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

22          ... avec de la colère.

23          **MME LISE DUBÉ:**

24          En colère. Elle avait de la colère en elle.

25          **Me PAUL CRÉPEAU:**

1           Alors elle se sentait en colère. Êtes-vous  
2           capable... face à quoi la colère? C'est le système  
3           judiciaire, c'est face à l'accusé ou c'est...  
4           pouvez-vous juste expliquer comment, sa colère  
5           était... s'adressait...

6           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7           Bien, pour elle... pour elle c'est... c'est "ils  
8           font rien, ils font...". Pour elle, c'est comme si  
9           rien ne se faisait.

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11                Rien se faisait?

12          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

13                Hum.

14          **Me PAUL CRÉPEAU:**

15                Je peux peut-être adresser à ce moment-ci une  
16                question à madame Dubé, j'ai eu une discussion avec  
17                elle ce matin, qui me parlait de l'attitude dans la  
18                communauté. Je vous parle pas du dossier de...

19          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20                Oui.

21          **Me PAUL CRÉPEAU:**

22                ... de Josenick. Peut-être nous parler, Madame  
23                Dubé, comment ça se vit, ça, dans une communauté  
24                comme Manawan des agressions sexuelles, d'une façon  
25                générale.

1 **MME LISE DUBÉ:**

2 Oui. Je disais que les agressions sexuelles sont  
3 taboues, on n'en parle pas, on veut pas en parler,  
4 et puis je trouvais... je trouvais que cette jeune  
5 fille, Josenick, avait pris son courage à deux (2)  
6 mains pour prendre la décision d'aller dénoncer, en  
7 sachant le risque énorme qu'elle a de... de  
8 rencontrer, de tomber face à face avec son agresseur  
9 chaque fois qu'elle va se promener dans le village,  
10 que ce soit dans les endroits publics ou dans la  
11 rue. Et puis c'est tellement difficile dans une  
12 petite communauté comme la nôtre. C'est... c'est...  
13 elle peut tomber devant son agresseur n'importe où,  
14 et ça, il y a... elle avait quinze (15) ans quand  
15 c'est arrivé, elle a dix-sept (17) ans quand elle  
16 attend encore de passer en cour.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 O.K. Et ce que vous nous décrivez, ce phénomène-là  
19 que... que la... le phénomène des agressions  
20 sexuelles c'est un sujet tabou, on n'en parle pas  
21 dans la communaut,...

22 **MME LISE DUBÉ:**

23 Non.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 ... ça c'était au moment où ça s'est produit.



1           Aujourd'hui, en deux mille dix-sept (2017), est-ce  
2           que c'est encore pareil, est-ce...

3           **MME LISE DUBÉ:**

4           C'est encore...

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           ... que ç'a changé?

7           **MME LISE DUBÉ:**

8           C'est encore la même chose.

9           **Me PAUL CRÉPEAU:**

10          La même chose. O.K. Alors pour ce que vous en  
11          savez, dans la communauté c'est un sujet qu'on  
12          n'aborde pas, on n'en parle pas puis tout le monde  
13          laisse ça comme ça?

14          **MME LISE DUBÉ:**

15          Oui.

16          **Me PAUL CRÉPEAU:**

17          O.K.

18          **MME LISE DUBÉ:**

19          On laisse ça mort.

20          **Me PAUL CRÉPEAU:**

21          Alors elle a eu du courage là-dedans, Josenick, de  
22          faire ça.

23                 Je reviens à madame Petiquay. Alors Josenick  
24          vous parle déjà à ce moment-là que c'est difficile.  
25          Elle vous a dit qu'elle ne se sentait pas appuyée?

1 Est-ce que j'ai... est-ce que j'ai compris ça,  
2 qu'elle se sentait pas appuyée? Est-ce qu'elle vous  
3 a indiqué, je sais pas, quels services qu'il lui  
4 auraient manqué, qu'est-ce qu'elle aurait voulu  
5 avoir comme appui? Est-ce qu'elle en parlait de ça?

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Non. C'était plus... c'était beaucoup que ça  
8 perdurait dans le prodé... les... la procédure, là,  
9 les... à la Cour c'était tout le temps remis.  
10 C'était plus ça qu'elle me... me parlait.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K. Je vous ai parlé tout à l'heure, Madame, si on  
13 veut garder un esprit chronologique puis avancer un  
14 petit peu avec les dates, je vous ai parlé tout à  
15 l'heure que vous avez retrouvé des objets  
16 personnels, du matériel de classe de Josenick.  
17 Avez-vous retrouvé dans ses affaires des lettres,  
18 des documents où est-ce qu'elle parle de ces  
19 événements-là?

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 Oui.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Je vais vous demander de... — et j'ai vu les  
24 documents, Monsieur le Commissaire —, je vais vous  
25 demander de nous lire juste la première partie, O.K.

1           Vous savez ce que je veux vous dire. On parlera pas  
2           tout de suite de la deuxième partie, mais nous dire  
3           qu'est-ce... comment vous avez retrouvé ça dans son  
4           matériel de classe, je pense, là. Vous dites une  
5           lettre, un mot, c'est quoi, un diary, un agenda...

6           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7           C'était... c'était dans un... dans un cartable  
8           lorsque les cahiers de... cahiers scolaires et puis  
9           je pense que ce cartable appartenait à sa cousine  
10          qui... qui s'était suicidée l'année d'avant.

11          **Me PAUL CRÉPEAU:**

12           L'année d'avant. O.K.

13          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

14           Et puis elle avait tous ses effets personnels là.  
15           C'était... la police avait apporté ce cartable après  
16           le décès de Josenick et ils me l'avaient... la  
17           police me l'avait remis par la suite...

18          **Me PAUL CRÉPEAU:**

19           Par la suite.

20          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21           ... et puis moi je l'ai... je l'ai serré.

22          **Me PAUL CRÉPEAU:**

23           Et c'est récemment que vous avez retrouvé...

24          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25           C'est...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 ... ces écrits-là?

3 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

4 Oui. C'est récemment. Je... j'ai ouvert le... le  
5 cartable puis...

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Est-ce qu'il y en a un qui porte la date du deux (2)  
8 juillet deux mille quatre (2004)?

9 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

10 Oui. Je vais le lire.

11 « Aujourd'hui le deux (2) juillet deux mille  
12 quatre (2004), c'est chien, merde. Avant-hier,  
13 ce serait supposé que la sentence que a  
14 Jonathan, mais c'est remis ce dix-huit (18)  
15 octobre, le dix-huit (18) octobre deux mille  
16 quatre (2004). C'est plate en *esti*. Aussi,  
17 j'ai eu attouchements... ».

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Madame, là-dessus, l'autre partie, on va juste la  
20 garder pour tout à l'heure.

21 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

22 O.K.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Je veux juste y revenir dans un deuxième temps.  
25 Alors déjà dans cet écrit-là qu'elle... que

1 Josenick date du deux (2) juillet, elle parle "c'est  
2 plate, Jonathan devait avoir sa sentence, ç'a pas  
3 été fait".

4 Au mois de juillet, avez-vous eu la chance de  
5 reparler... on sait que Josenick est décédée le  
6 trente et un (31) juillet, avez-vous eu la chance de  
7 reparler avec elle ou de communiquer comment...  
8 comment qu'elle se sentait à travers le processus  
9 judiciaire?

10 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11 Oui, on en parlait beaucoup. Je la soutenais du  
12 mieux que je pouvais. Je... on la soutenait. Même  
13 ma famille aussi, ma nièce Mélanie lui parlait. Ma  
14 nièce Mélanie a... a travaillé dans les services  
15 sociaux et puis elle la supportait beaucoup elle  
16 aussi. Elle avait des projets même de voyage avec  
17 elle pour la...

18 **MME LISE DUBÉ:**

19 (Inaudible).

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 ... l'encourager, la supporter, la...

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 O.K. Au niveau du... bon, on sait que Josenick...  
24 Josenick est décédée le trente et un (31) juillet.  
25 On en reste maintenant, malheureusement, avec le

1 dossier de l'histoire qui se continue à la Cour. On  
2 savait tout à l'heure plus tôt que le dossier  
3 avait... le dossier de monsieur Dubé, l'agresseur,  
4 avait été remis au dix-huit (18) octobre. Vous,  
5 êtes-vous allée à la Cour? Savez-vous si d'autres  
6 membres de votre famille ou même si la mère de  
7 Josenick s'est rendue à la Cour?

8 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9 Oui. On s'est rendu... je suis allée puis la mère  
10 aussi est partie de Roberval pour aller... pour  
11 venir à Joliette et puis encore cette fois-là ç'a  
12 failli être remis et puis... pour la raison que  
13 Jonathan Dubé avait pas de *lift* pour se rendre à la  
14 Cour.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Pour se rendre au palais. Mais la mère de Josenick,  
17 elle, était partie de Roberval. Roberval jusqu'à  
18 Joliette, la distan... En auto?

19 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20 Hum, hum.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Elle était partie à quelle heure pour se rendre au  
23 palais de justice de Joliette?

24 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25 Je sais pas vraiment à quelle heure qu'elle... Oui.

1 Elle est partie à quatre heures (4 h) du matin.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Quatre heures (4 h) du matin...

4 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

5 Elle a laissé...

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 ... puis elle elle s'est rendue au palais de  
8 justice?

9 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

10 Oui, pour se rendre au palais de justice. En plus,  
11 je sais que la route était pas très belle, qu'elle  
12 avait laissé ses enfants... faire garder ses autres  
13 enfants faire garder pour... pour s'en venir à... à  
14 Joliette.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 O.K. Si je vous disais que le dix-huit (18) octobre  
17 le dossier a encore été remis, au sept (7) décembre,  
18 encore été remis, au vingt (20) janvier deux mille  
19 cinq (2005), et finalement jusqu'au six (6) avril  
20 deux mille cinq (2005) où monsieur Dubé a été  
21 sentencié, est-ce que... savez-vous si vous êtes  
22 retournée au palais, vous, à toutes ces dates-là que  
23 je viens de mentionner?

24 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25 Je suis allée quand il y a eu le... la sentence. Je

1 me rappelle que encore là la famille de Jonathan  
2 était là et puis je me rappelle que sa grand-mère  
3 avait été transportée en ambulance.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 O.K. Dans l'histoire de Josenick, on sait qu'elle  
6 est décédée en juillet, tout à l'heure je vous ai  
7 demandé d'arrêter de lire le petit mot qu'elle avait  
8 écrit, mais Josenick, est-ce qu'elle a été victime  
9 d'une autre agression dans sa vie avant de... avant  
10 son décès en deux mille quatre (2004)?

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12 Oui, elle a vécu une autre agression.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Pouvez-vous la situer un peu dans le temps, peut-  
15 être l'année à peu près?

16 (Propos en langue autochtone hors dossier).

17 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18 En deux mille quatre (2004). En deux mille quatre  
19 (2004).

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Deux mille quatre (2004).

22 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

23 Je crois c'est en mai.

24 **MME LISE DUBÉ:**

25 Mai.



1 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

2 Mai. Elle a été victime d'agression par un policier  
3 de Manawan.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Un policier de Manawan. Bon.

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Hum.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Et pour les fins du dossier, nous n'identifierons  
10 pas la personne puisqu'il y a jamais eu  
11 d'accusations, évidemment de verdict dans la  
12 présente affaire, mais la personne est connue.

13 Alors cet événement-là se passe au même moment  
14 où Josenick va suivre les procédures judiciaires  
15 puis va témoigner dans le procès de monsieur Dubé?

16 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

17 Oui.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K. Dans le cas de monsieur Dubé, Josenick a porté  
20 plainte à la police, il y a eu une enquête et un  
21 procès. Dans le cas de l'autre, le policier de  
22 Manawan, est-ce que Josenick a porté plainte?

23 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

24 Non. Elle a pas voulu porter plainte même si on  
25 l'a... on l'a encouragée. Je l'ai encouragée, je

1 l'ai... je lui ai demandé de... je lui ai dit de  
2 porter plainte puis elle... elle a pas voulu. Elle  
3 disait que c'était... ça servait à rien, c'était  
4 trop dur, que c'est... qu'il... qu'il allait rien se  
5 passer.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 O.K. C'est trop dur, il se passera rien. Quand  
8 elle vous dit ça, et là je vous ramène à l'écrit du  
9 deux (2) juillet qu'on avait tout à l'heure, est-ce  
10 qu'elle parle justement de cet événement-là peut-  
11 être sur la note de Josenick?

12 (Propos en langue autochtone hors dossier).

13 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

14 « Aussi, j'ai eu attouchements par un policier  
15 de Manawan. »

16 Elle a écrit le nom.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Bon, on le dira pas ici.

19 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20 C'est un policier de Manawan.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K.

23 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

24 « Je le déteste beaucoup. Je veux tellement  
25 mourir à cause de mes problèmes de merde. J'ai

1 trop mal au coeur. Je souffre trop et trop.

2 Désolée. »

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Ça...

5 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

6 Il est marqué « point... point à la vie » en... il y  
7 a une...

8 (Propos en langue autochtone hors dossier).

9 **MME LISE DUBÉ:**

10 Bien, ça veut dire... ça se traduit par "*fuck* la  
11 vie".

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 "*Fuck* la vie". Puis là, le « désolée », ça c'est à  
14 la toute fin, c'est peu de temps après ça que  
15 Josenick a mis fin à ses jours?

16 **[VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE:]**

17 (Inaudible).

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K. Alors évidemment, il y a pas eu de procédures  
20 judiciaires dans le cas du deuxième événement. Si  
21 je vous demande de le résumer, c'est parce que  
22 Josenick avait pas... n'avait plus confiance au  
23 système judiciaire?

24 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25 Elle avait... elle avait complètement perdu la

1           confiance.

2       **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           O.K. Et vous à ce moment-là, vous cherchez encore  
4           à... vous cherchiez encore à l'encourager à aller  
5           porter plainte?

6       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7           Oui.

8       **Me PAUL CRÉPEAU:**

9           O.K. Vous, vous y croyez encore, vous dites, "c'est  
10          important, il fallait le faire", tout ça.

11       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12          Hum, hum.

13       **Me PAUL CRÉPEAU:**

14          Et en fait, on voit les mots que Josenick emploie,  
15          là, "vie de merde", "je veux... je veux mourir",  
16          mais c'est dur, là. Est-ce qu'elle vous parlait sur  
17          le... en fait de la même façon?

18       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

19          Non. Elle me parlait que c'était très dur, mais pas  
20          de la même... pas dans ces...

21       **Me PAUL CRÉPEAU:**

22          O.K.

23                   (Propos en langue autochtone hors dossier).

24       **Me PAUL CRÉPEAU:**

25          Est-ce que à votre connaissance pendant tout le

1 temps où Josenick a été dans... je dis dans le  
2 système judiciaire, là, c'est-à-dire de deux mille  
3 deux (2002) au moment où les événements se  
4 produisent jusqu'en deux mille quatre (2004), est-ce  
5 que Josenick a bénéficié de services? Si je vous  
6 parle du CAVAC, est-ce que ça vous dit quelque  
7 chose, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels?

8 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9 J'ai jamais... j'ai jamais eu c'est quelle... quelle  
10 personne qui la suivait. Je sais que... je sais que  
11 quand elle allait à la Cour il y avait une femme de  
12 Manawan qui...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Oui.

15 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16 ... qui a déjà travaillé comme policière...

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Oui.

19 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20 ... qui la suivait beaucoup, qui la... qui l'aidait  
21 aussi, là.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Est-ce qu'elle partait... c'est une ancienne  
24 policière de Manawan, madame Niquay, je pense?

25 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

1 Niquay, oui.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 O.K. Madame Niquay, c'est une ancienne policière de  
4 Manawan, est-ce qu'elle venait avec elle de Manawan  
5 jusqu'à Joliette ou elle travaillait à Joliette  
6 cette dame-là?

7 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

8 Elle était à Manawan elle aussi.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 À Manawan. O.K.

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12 Oui.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Mais savez-vous ou est-ce que Josenick vous a dit si  
15 elle avait un suivi sur une base régulière,  
16 rencontré des personnes qui étaient pour l'aider à  
17 passer à travers les étapes du processus judiciaire?

18 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

19 C'est sûr que... mais je le sais pas le nom de...  
20 des intervenantes qu'elle suivait. C'était plus à  
21 Manawan, aux services sociaux.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 O.K. Mais il y avait... il y avait madame Niquay en  
24 tout cas qui elle l'aidait, ça c'est une chose. Et  
25 savez-vous si madame Niquay travaillait pour un

1           organisme d'aide ou si elle faisait ça bénévolement?

2           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

3           Je sais pas si...

4           **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           Vous savez pas.

6           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7           ... elle travaillait, non.

8           **Me PAUL CRÉPEAU:**

9           Bon. À part... à part madame Niquay, est-ce que...  
10          est-ce qu'on a aidé d'une façon ou d'une autre  
11          Josenick pendant ces événements-là? Savez-vous, si  
12          je vous parle de la Loi de l'indemnisation des  
13          victimes d'actes criminels, est-ce que Josenick a  
14          demandé, obtenu ou obtenu des renseignements sur une  
15          indemnisation pour une victime d'actes criminels?

16          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

17          Je ne sais...

18          **Me PAUL CRÉPEAU:**

19          Vous savez pas?

20          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21          Pas à ma connaissance, non.

22          **Me PAUL CRÉPEAU:**

23          O.K.

24          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25          J'ai... on n'a jamais discuté.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Sur ces... J'aurai pas d'autres questions pour le  
3 moment pour ces deux (2) événements-là de madame...  
4 qui concernent Josenick.

5 Si je vous demandais à vous, Madame Petiquay,  
6 Petiquay, est-ce que il y a quelque chose dont vous  
7 aimeriez nous parler en relation avec les délais du  
8 système judiciaire, quelque chose dont vous avez une  
9 connaissance personnelle?

10 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11 Oui. J'ai... j'ai vécu une agression aussi et puis  
12 ça fait... ça fait plusieurs années, et puis j'ai  
13 vécu du harcèlement jusqu'à tout dernièrement. J'ai  
14 décidé de... de porter plainte.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Récemment?

17 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18 Récemment, oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 O.K. Si on dit "récemment", on peut...

21 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

22 Au mois de septembre.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Septembre dernier?

25 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**



1 Hum.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Pour des événements qui remontent à?

4 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

5 Qui remontent...

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Quand vous parlez de l'agression, là, ça remonte  
8 à...

9 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

10 L'agression, ça remonte à deux mille trois (2003).

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K.

13 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

14 Et puis... bien, le harcèlement, bien, j'ai vécu du  
15 harcèlement de la part de l'agresseur...

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K.

18 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

19 ... jusqu'au moment où j'étais pas... j'étais pas  
20 bien dans mon environnement de travail. J'ai décidé  
21 de porter plainte à la police de Manawan. La police  
22 de Manawan a envoyé ma déclaration à la SQ et la SQ  
23 a trouvé que... qu'il y avait un conflit pour que la  
24 police de Manawan traite mon dossier, et puis je  
25 suis allée voir la SQ, aller faire une autre

1           déclaration. Par la suite, la SQ m'a appelée pour  
2           me dire que mon dossier était transféré à la SPVM.

3           **Me PAUL CRÉPEAU:**

4           La police de la Ville de Montréal?

5           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

6           À la police (inaudible).

7           **Me PAUL CRÉPEAU:**

8           Ça, ça se passe, tout ça, là, depuis le mois de  
9           septembre passé?

10          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11          Oui, depuis le mois...

12          **Me PAUL CRÉPEAU:**

13          Alors Manawan, SQ, SQ, on est rendu au... Est-ce  
14          qu'on vous explique au moins pourquoi le dossier est  
15          renvoyé au SPVM?

16          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

17          J'ai... j'ai reçu... c'est... L'événement en deux  
18          mille trois (2003), ça s'était passé à Montréal,...

19          **Me PAUL CRÉPEAU:**

20          O.K.

21          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

22          ... mais la police de SPVM, on n'a pas réussi à se  
23          parler. C'est seulement dans notre... à travers  
24          nos... dans nos boîtes vocales. On arrivait... on  
25          n'arrivait pas à se joindre.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Et ça dure depuis combien de temps ça à peu près que  
3 vous êtes... vous tentez ou vous tentez de vous  
4 rejoindre d'un côté et l'autre, d'un côté ou de  
5 l'autre avec le SPVM? Depuis septembre, octobre?

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Depuis... non, depuis novembre.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Depuis novembre.

10 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11 Parce que en octobre, je suis allée voir... quand je  
12 suis allée...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Oui.

15 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16 ... faire ma déclaration à la SQ, c'était le dix  
17 (10) octobre...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K.

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 ... et puis...

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Et c'est après ça que ç'a été envoyé au SPVM?

24 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25 Oui. Puis...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2           Donc depuis novembre, vous avez pas réussi à  
3           rejoindre... Avez-vous le nom d'une personne avec  
4           qui vous êtes supposée parler ou il y a quelqu'un  
5           qui vous a laissé des messages? Qu'est-ce qu'on  
6           vous dit sur les délais?

7 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

8           Elle m'a... le dernier message que... qu'elle a  
9           laissé dans ma boîte vocale, c'était pour... elle me  
10          disait qu'elle aurait voulu me... m'expliquer par...  
11          de vive voix, là, par téléphone,...

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13          De vive voix, oui.

14 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

15          ... la procédure et puis là elle me l'explique, là,  
16          dans le... dans ma boîte téléphonique pour me dire  
17          que il y a un délai pour les... pour les... traiter  
18          les dossiers de déclaration, de plainte. Elle me  
19          parle de six (6) mois à un an.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21          Pour traiter votre plainte au SPVM?

22 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

23          Oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25          Vous avez eu ce message-là, vous dites, récemment,

1           au mois de novembre?

2           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

3           Au mois de novembre.

4           **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           Novembre. Qu'est-ce que ça vous fait, qu'est-ce que  
6           ça vous dit, ça, à vous, de... un délai de  
7           traitement de six (6) mois à un an pour votre  
8           dossier?

9           **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

10          J'ai pensé à... bien, je me suis posé beaucoup de  
11          questions, qu'est-ce que... qu'est-ce que je vais  
12          faire, est-ce que je vais être encore en... je vais  
13          être... est-ce que je vais être capable d'aller  
14          faire une autre, une autre fois une déclaration.  
15          Parce que faire la déclaration, c'est très  
16          difficile. Je... je me sentirai pas capable de...  
17          de témoigner, de faire une déclaration après six (6)  
18          mois. Je... je trouve ça long aussi.

19          Je me mets un peu à la place de Josenick,  
20          comment on... comment on peut se sentir.

21          Et surtout quand on voit le... l'agresseur à  
22          tous les jours, hum, presque à tous les jours dans  
23          la...

24          **Me PAUL CRÉPEAU:**

25          Ça va?

1 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

2 Je pense que...

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Je voulais laisser madame Petiquay là-dessus. Je  
5 comprends que vous réfléchissez à tout ça en ce  
6 moment, entre autres à cause des facteurs de délai  
7 et de la durée des procédures puis ce que ça va vous  
8 faire. Vous êtes en réflexion? O.K.

9 En principe, j'aurai pas d'autres questions  
10 pour les témoins, et je m'adresse peut-être à madame  
11 Dubé, qui ce matin nous parlait un petit peu. Je  
12 sais pas si, Madame Dubé, sur le phénomène des  
13 agressions sexuelles dans la communauté chez vous,  
14 là, à Manawan, avez-vous des choses à ajouter? Est-  
15 ce que... voulez-vous en profiter, là, pour dire des  
16 choses au Commissaire sur ce que... comment la  
17 communauté traite ça la violence envers les femmes à  
18 Manawan?

19 **MME LISE DUBÉ:**

20 Bien, j'aimerais ça que... j'aimerais ça qu'on  
21 puisse avoir un endroit sécuritaire pour que les  
22 femmes puissent aller parler ou les... ou les jeunes  
23 filles.

24 Je sais qu'il y a les services sociaux pour les  
25 enfants, mais aussi pour les femmes comme mon amie.

1 J'aimerais ça aussi qu'on... qu'on mette en place un  
2 programme d'aide pour ces femmes-là ou pour... ou  
3 pour dans le milieu de notre travail, où il... où on  
4 n'a pas encore de programme d'aide pour les employés  
5 qui... qui vivent de l'intimidation ou du  
6 harcèlement, harcèlement sexuel. Parce que mon amie  
7 a porté plainte à la police, mais avant qu'elle  
8 fasse ça, elle en a parlé à son supérieur et ç'a  
9 jamais été traité.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Quand vous dites "mon amie", vous faites référence à  
12 madame Petiquay. C'est un problème en matière de  
13 relations de travail. On va peut-être laisser ça  
14 comme ça pour le moment, là, pas aller plus loin,...

15 **MME LISE DUBÉ:**

16 Oui.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 ... mais c'est des choses qui sont en relation avec  
19 le milieu du travail.

20 **MME LISE DUBÉ:**

21 Oui.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Peut-être juste pour terminer aussi sur ce ton-là,  
24 parce qu'on l'a pas abordé, après le décès de  
25 Josenick, mois de juillet deux mille quatre (2004),

1 est-ce qu'il est pas exact qu'il y a eu dans la  
2 communauté, dans la semaine suivante, un pacte de  
3 suicide avec trois (3) ou quatre (4) autres jeunes  
4 qui se sont suicidés suite... tout de suite après le  
5 décès de Josenick?

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Presque tout de suite, oui.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui. Vous avez même des découpures de journaux là-  
10 dessus. On les déposera pas, là, mais...

11 **MME LISE DUBÉ:**

12 Oui. C'était un... c'était... ç'a paru dans le  
13 Journal de Montréal. Est-ce que je peux le lire?

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Oui.

16 **MME LISE DUBÉ:**

17 Oui. C'est... ç'a paru le lundi neuf (9) août deux  
18 mille quatre (2004).

19 « La Manouane crie au secours. Un mort à la  
20 suite d'un pacte de suicide entre quatre  
21 adolescents. La réserve amérindienne de  
22 Manouane a été secouée, cette semaine, par un  
23 pacte de suicide intervenu entre quatre  
24 adolescentes, qui a conduit l'une d'elles à la  
25 mort.



1                   Sept jours après la mort de Josenick  
2                   Ottawa, 17 ans, les habitants de Manouane,  
3                   région située à 87 kilomètres au nord de Saint-  
4                   Michel-des-Saints, sont encore sous le choc, a  
5                   constaté *Le Journal de Montréal* lors de son  
6                   passage cette semaine. On cherche encore à  
7                   comprendre pourquoi.

8                   Partout, des fleurs tapissent le sol du  
9                   cimetière de la petite réserve située à 86  
10                  kilomètres au nord de Saint-Michel-des-Saints.  
11                  Une nouvelle croix y a été plantée. Un autre  
12                  suicide. Une autre adolescente. La seconde à  
13                  s'enlever la vie en un an.

14                  Une tragédie qui met en relief la détresse  
15                  de centaines de jeunes de cette communauté, une  
16                  détresse souvent tenue secrète.

17                  Dans la cuisine, Simone Ottawa, la mère de  
18                  la plus récente victime, se tient  
19                  inlassablement debout, sans bouger. Elle est  
20                  dépassée par les événements. Autour d'elle,  
21                  des dizaines d'enfants jouent les gloutons, se  
22                  gavant de poutines et courant dehors pour  
23                  enfourcher leurs vélos. Le brouhaha est  
24                  intenable.

25                  Simone Ottawa est débordée : en plus de

1           vivre la mort de sa fille, la femme qui traîne  
2           un lourd passé d'alcoolique doit s'occuper de  
3           ses sept autres enfants. La réalité la  
4           rattrape, sans lui laisser le temps de vivre  
5           son deuil.

6           Je promets de mieux m'occuper de mes  
7           enfants", laisse-t-elle soudainement tomber.

8           La mort de Josenick ne laisse personne  
9           indifférent. Surtout pas la tante de la jeune  
10          victime, Cécile Quitich. Celle-ci n'en peut  
11          plus de la mort. L'an dernier, en août,  
12          c'était sa fille, la cousine de Josenick, qui  
13          s'enlevait la vie. Elle n'avait que 13 ans...

14          Cécile pense à Josenick : "c'était une  
15          jeune fille aimable et souriante", dit-elle.  
16          Pour des raisons que l'on ignore, les autres  
17          trois adolescentes membres du pacte de suicide  
18          ne sont pas passées à l'acte. Cette semaine,  
19          les intervenantes sociales s'affairaient à  
20          rencontrer ces jeunes filles afin de  
21          comprendre.

22          Mais c'est le mal de toute cette  
23          génération de jeunes qu'il faudra s'affairer à  
24          comprendre puisque pendant ce temps, la police,  
25          elle, ne cesse de répondre à des appels de

1                   personnes suicidaires. »

2                   Ç'a été... la journaliste auteure Audrey Tremblay.

3                   **Me PAUL CRÉPEAU:**

4                   O.K. Alors on fait référence à ce pacte de suicide  
5                   là, le décès d'une autre jeune fille, tout ça...

6                   tout ça au moment où Josenick elle-même est passée à  
7                   l'acte?

8                   **MME LISE DUBÉ:**

9                   Hum, hum.

10                  **Me PAUL CRÉPEAU:**

11                  O.K. Avez-vous d'autres choses, Mesdames, que vous  
12                  voudriez ajouter sur les services, les relations...

13                  **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

14                  (Inaudible).

15                  **Me PAUL CRÉPEAU:**

16                  ... les services entre les Autochtones et les  
17                  services publics? On a parlé un peu de santé, on a  
18                  parlé...

19                  **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20                  Moi je...

21                  **Me PAUL CRÉPEAU:**

22                  ...de justice, de police. Oui.

23                  **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

24                  Je voulais apporter... Le... l'ex-policier que...  
25                  qui a agressé Josenick, l'année passée il était...

1           il était... il avait été engagé à l'école.

2       **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           Peut-être qu'on précisera pas... pas nécessairement  
4           le moment, là, mais il a été... il a été engagé à  
5           quel endroit?

6       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7           À l'école secondaire.

8       **Me PAUL CRÉPEAU:**

9           O.K.

10       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11           À l'école de ma fille.

12       **Me PAUL CRÉPEAU:**

13           Pour faire quoi?

14       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

15           Pour être surveillant scolaire.

16       **Me PAUL CRÉPEAU:**

17           O.K. Je comprends que vous allez nous dire qu'est-  
18           ce que vous avez fait en rapport avec ça?

19       **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20           Moi, j'ai réagi... quand j'ai vu ça, j'ai réagi.  
21           J'ai écrit un courriel, bien, j'ai parlé à ma fille,  
22           qui fréquente cette école, et puis je lui ai écrit  
23           un courriel en mettant en copie conforme la  
24           direction de l'éducation.

25           Dans ce courriel, je disais à ma fille que

1 j'étais triste que... de voir l'agresseur, là, de  
2 Josenick qui va travailler dans son... dans son  
3 école, surtout comme surveillant scolaire, parce  
4 qu'il devrait être en contact avec des jeunes filles  
5 et avec elle, puis je lui disais de se... de se  
6 méfier, puis que je lui disais aussi que j'étais  
7 désolée d'être impuissante, parce que je pouvais  
8 rien faire. Il n'avait jamais eu de plainte puis je  
9 pouvais rien faire.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Alors, au service de police... au service de police,  
12 ils pouvaient rien faire. Là, juste... parliez-vous  
13 de l'école ou au service de police qu'ils pouvaient  
14 rien faire?

15 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16 De l'école aussi.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 À l'école... à l'école aussi. Quand vous avez parlé  
19 d'un ex-policier, je comprends qu'il n'est pas resté  
20 policier après les événements avec Josenick? Cet  
21 individu-là n'est plus policier?

22 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

23 Je... j'avais parlé avec le directeur de police.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Oui.

1 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

2 Je lui avais dit qu'est-ce que... ce que Josenick  
3 m'avait confié puis il m'avait dit que sans plainte  
4 formelle il pouvait rien faire. Mais à ce moment-là  
5 il y a... il y avait... il y avait dans l'entente  
6 policière, l'entente des services policières, il y  
7 avait une clause, là, où est-ce que ça... il y avait  
8 des exigences au niveau de...

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Des compétences? Des compétences?

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12 Des compétences, oui.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Oui.

15 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16 Il fallait que tous les policiers soient tous  
17 formés, aient toute la formation pour travailler.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K.

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 Fait que le... le policier qui avait agressé  
22 Josenick avait pas la formation complète, donc il  
23 avait été...

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Il a quitté le service de police?

1 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

2 Oui.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 O.K. Moi, ça terminera et je laisserai, puis je  
5 pense j'y ai fait référence tout à l'heure, ça  
6 pourrait être utile plus tard, je vais déposer le  
7 plumitif qui contient une, deux (2), trois (3),  
8 quatre (4), cinq (5)... neuf (9) pages du dossier  
9 705-01-033551-039 au nom de Jonathan Dubé. C'est le  
10 district judiciaire... c'est à Joliette. Alors le  
11 plumitif complet, on pourra suivre les  
12 différentes... les différentes étapes des procédures  
13 au besoin, sous la cote... on était à P-337.

14 **\*\*\* PIÈCE COTÉE P-337 \*\*\***

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Et je n'ai plus de questions pour Mesdames Petiquay  
17 et Dubé.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Me Boucher, est-ce que vous avez des questions?

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

21 J'aurai pas de questions, Monsieur le Commissaire,  
22 Merci.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Me Laganière, avez-vous des questions?

25 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

1 J'aurais peut-être quelques questions brièvement,  
2 Monsieur le... Monsieur le Commissaire, si vous me  
3 permettez.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Oui. Si vous voulez vous approcher.

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

7 Alors bonjour, Madame Petiquay, Madame Dubé. Je me  
8 présente à nouveau, Maxime Laganière pour le  
9 Directeur des poursuites criminelles et pénales,  
10 donc autrement dit, je suis procureur de la Couronne  
11 pour...

12 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

13 J'entends pas très bien.

14 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

15 (Inaudible). Je suis procureur de la Couronne,  
16 Maxime Laganière. Ça va?

17 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18 (Inaudible).

19 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

20 J'ai très bien compris votre témoignage, je vous en  
21 remercie, je vous le dis d'entrée de jeu. Un aspect  
22 qui m'interpelle, c'est la perte de confiance de  
23 Josenick dans le système de justice, notamment à  
24 cause des délais, donc c'est cet aspect-là que  
25 j'aimerais aborder avec vous, question de alimenter



1 ma réflexion et j'espère celle de la Commission  
2 également.

3 J'aimerais que vous m'aidiez à peut-être  
4 identifier ce moment-là où cette confiance-là s'est  
5 perdue, de Josenick, dans le système judiciaire. Je  
6 comprends avec le dossier, là, je vais vous donner  
7 une date, qui est le... le neuf (9) juin deux mille  
8 trois (2003), c'est la journée où le dossier a été  
9 judiciairisé. Ça va si je vous dis cette date-là?  
10 Ça aurait de l'allure?

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12 (Inaudible).

13 **MME LISE DUBÉ:**

14 (Inaudible).

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Peut-être expliquer ce que vous... Me Laganière,...

17 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 ... peut-être expliquer ce que vous entendez par  
21 "judicialarisé". Décrivez ce que vous voulez...

22 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

23 Le neuf (9) juin, monsieur Dubé a comparu devant le  
24 Tribunal pour la première fois. C'était la première  
25 fois que le dossier était appelé à la Cour le neuf

1 (9) juin. Ça va?

2 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

3 Hum, hum.

4 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

5 O.K. À ce moment-là, je comprends que Josenick  
6 avait toujours confiance dans le système de justice,  
7 est-ce que j'ai raison de penser ça?

8 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9 Hum, hum.

10 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

11 Oui? O.K. Le dossier va cheminer, il va avoir  
12 effectivement, là, une remise. Le vingt-trois (23)  
13 octobre, il y a une enquête préliminaire qui a lieu.  
14 Josenick, est-ce que vous êtes au courant si  
15 Josenick a témoigné à ce moment-là, à l'enquête  
16 préliminaire, le savez-vous?

17 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

18 Je... pas à ma connaissance.

19 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

20 Si vous le savez pas, vous me le dites pas. Soyez  
21 assurée, je veux surtout pas vous prendre en défaut,  
22 c'est pas mon objectif.

23 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

24 Je sais pas, non.

25 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

1 O.K. Donc il y a une enquête préliminaire assignée.  
2 Est-ce qu'elle se plaint à ce moment-là de la  
3 lenteur du système?

4 (Propos en langue autochtone hors dossier)

5 **MME LISE DUBÉ:**

6 Est-ce qu'elle se plaint (inaudible)?

7 (Propos en langue autochtone hors dossier)

8 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

9 Mois de juin de...

10 (Propos en langue autochtone hors dossier)

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12 Sa réact... c'était plus... La réaction, la grosse  
13 réaction...

14 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

15 Oui.

16 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

17 ... qu'elle avait faite, là.

18 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

19 C'est en juin, ça?

20 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

21 Juin deux mille quatre (2004).

22 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

23 Donc je comprends que cette réaction...

24 **[VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :]**

25 (Inaudible).

1 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

2 ... cette réaction-là découle du fait que l'accusé a  
3 pas reçu sa sentence en juin, c'est ça, elle  
4 s'attendait à ce qu'il reçoive sa sentence et c'est  
5 à ce moment-là...

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY :**

7 (Inaudible).

8 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

9 ... à ce moment-là qu'elle s'est plaint de la  
10 lenteur du système, c'est ce que je comprends?

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY :**

12 Hum, hum. Oui.

13 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

14 O.K.

15 (Propos en langue autochtone hors dossier)

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

17 Est-ce que vous savez si dans le courant des  
18 procédures on a expliqué à Josenick le processus  
19 judiciaire, ce qui allait s'en venir, les étapes, le  
20 temps qu'on peut penser que ça peut durer? Est-ce  
21 qu'on avait expliqué ça?

22 (Propos en langue autochtone hors dossier)

23 **MME LISE DUBÉ :**

24 Non, elle ne sait pas.

25 **Me PAUL CRÉPEAU :**

1 Elle le savait pas? Personne lui avait expliqué ça?

2 **MME LISE DUBÉ:**

3 Elle sait pas si elle a reçu.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Non...

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Si elle...

8 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

9 Ah, O.K.

10 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

11 Je le sais pas si elle a reçu...

12 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

13 O.K.

14 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

15 ... les explications, mais...

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

17 O.K.

18 **MME LISE DUBÉ:**

19 Elle avait été préparée.

20 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

21 O.K.

22 **MME LISE DUBÉ:**

23 Elle sait pas.

24 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

25 Très bien. Je vous remercie beaucoup, j'aurai plus

1 de questions, c'est tout ce que j'avais. Je vous  
2 remercie, ça va m'aider assurément.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Me Crépeau, avez-vous d'autres questions?

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Non, j'ai pas d'autres questions, Monsieur le  
7 Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez  
10 ajouter, des suggestions? J'ai compris de madame  
11 Dubé qu'elle souhaiterait qu'il y ait un support  
12 pour les femmes dans la communauté,...

13 **MME LISE DUBÉ:**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 ... peut-être un abri. Est-ce que...

17 **MME LISE DUBÉ:**

18 Aussi.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Est-ce que je comprends qu'il y a pas de... de  
21 shelter ou d'abri ou d'endroit où les femmes peuvent  
22 se réfugier s'il y a une difficulté, du harcèlement,  
23 des agressions?

24 **MME LISE DUBÉ:**

25 Oui. Oui, il y a le foyer Mamo à La Tuque.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2            Oui. O.K.

3       **MME LISE DUBÉ :**

4            Mais je pense pas que les adolescentes soient au  
5            courant de ça et savent ça, parce que quand on est  
6            adolescente, on s'attend pas à aller chercher ces  
7            ressources-là.

8            Et puis je voulais ajouter tantôt aussi que  
9            j'ai oublié, c'est que quand... c'est que quand ces  
10           jeunes filles-là vont à la Cour, j'aimerais ça que  
11           le juge qui les reçoit, qui les entend, prenne en  
12           compte la... le contexte de la situation et le  
13           contexte de la communauté dans laquelle la jeune  
14           fille va retourner chez elle et qu'elle a des...  
15           qu'il y a le risque, là, que je disais tantôt, là,  
16           de rencontrer son agresseur.

17       **LE COMMISSAIRE :**

18           Est-ce qu'il y a dans la communauté des informations  
19           qui sont... vous dites, "les jeunes filles, je ne  
20           pense pas qu'elles soient au courant qu'il y a  
21           des... une possibilité d'hébergement à La Tuque",  
22           est-ce qu'il y a, je sais pas moi, un système  
23           d'information dans la communauté qui... qui...

24       **MME LISE DUBÉ :**

25            On a...

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               ... un outil ou des personnes qui sont à leur  
3               disposition ou à la disposition des femmes dans la  
4               communauté s'il y a un besoin d'avoir un support,  
5               d'avoir des...

6       **MME LISE DUBÉ :**

7               On commence...

8       **LE COMMISSAIRE :**

9               ... des informations?

10      **MME LISE DUBÉ :**

11              Il y a... il y a des ressources que... qui sont...  
12              qui ont... il y a une ressource importante qui a été  
13              placée à Manawan, parce qu'on a vécu beaucoup,  
14              beaucoup de suicides, comme dans toute autre  
15              communauté. C'est un programme de santé mentale, le  
16              programme Mirermowin, et puis c'est... il y a des  
17              intervenantes là-dedans, il y a aussi un psychologue  
18              qui vient deux (2) fois... deux (2) fois... deux (2)  
19              semaines. Aux deux (2) semaines, là.

20      **LE COMMISSAIRE :**

21              Hum, hum.

22      **MME LISE DUBÉ :**

23              Elle est là pour deux (2) semaines à Manawan.

24      **LE COMMISSAIRE :**

25              Alors...



1       **MME LISE DUBÉ:**

2           Et puis c'est ça, de plus en plus il y a des  
3           jeunes... il y a des jeunes filles, on suit des  
4           jeunes filles, quatorze (14) ans, à partir de  
5           quatorze (14) ans.

6           Et puis c'est sûr que dans... dans les  
7           années... dans les années où ça s'est passé, les...  
8           les jeunes qui se sont suicidés, les adolescentes,  
9           adolescentes, parce qu'il y a eu aussi une...  
10          presque un enfant, je dirais encore un enfant, un an  
11          après Josenick il y a eu une autre jeune fille, un  
12          enfant qui s'est suicidé, et puis... et puis je...  
13          et puis c'est là, c'est à partir de là on a mis  
14          l'emphase, là, pour le service de protection pour  
15          les enfants, les services sociaux, tout ça. C'est  
16          dans les années deux... deux mille cinq (2005), deux  
17          mille six (2006). C'est encore... ça fait à peu  
18          près seulement presque dix (10) ans, plus que dix  
19          (10) ans que... que la communauté essaye, essaye  
20          de... de mettre en place des ressources à l'école.  
21          À l'école... dans les écoles secondaires aussi, à  
22          l'école secondaire il y a aussi du personnel, des  
23          éducatrices spécialisées, je crois aussi qu'il y a  
24          un psychologue, une... une *orientatrice* de carrière,  
25          où les jeunes ils peuvent aller communiquer,

1           ventiler.

2           **LE COMMISSAIRE:**

3           Vous disiez au début du témoignage que les  
4           agressions existaient encore dans la communauté, si  
5           j'ai bien entendu, c'est...

6           **MME LISE DUBÉ:**

7           Oui.

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           ... mais est-ce qu'il y a eu une amélioration, est-  
10          ce que vous sentez qu'il y a comme un support qui  
11          est apporté aux femmes dans la communauté?

12          **MME LISE DUBÉ:**

13          Oui. On essaye... Moi, je suis intervenante au  
14          programme Mirermowin et puis j'ai occupé le poste  
15          aussi de coordonnatrice par intérim dans ce  
16          programme-là. Il y a... on a... on a eu quelques  
17          femmes qui sont venues pour... pour qu'on... pour  
18          dénoncer, mais ils sont jamais allées jusqu'à aller  
19          porter plainte, parce que pour eux autres c'est  
20          trop, c'est... Juste l'ampleur de voir, là, mettons  
21          la personne qui sera dénoncée a une grosse famille,  
22          elle est...

23          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

24          C'est la réaction de la famille, la peur de la  
25          réaction de la famille.

1 **MME LISE DUBÉ:**

2 La peur du jugement aussi.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Oui.

5 **MME LISE DUBÉ:**

6 Une très grande peur du jugement aussi, d'être...

7 d'être reconnue comme celle qui a agresse...

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Oui.

10 **MME LISE DUBÉ:**

11 ... la communauté au lieu d'être celle qui a été la

12 victime.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Oui. Je comprends que chez les Autochtones la

15 confrontation est...

16 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 ... est pas la première solution, c'est pas ce qu'on

20 cherche, je comprends tout ça, mais...

21 **MME LISE DUBÉ:**

22 Non, c'est ça. C'est ça.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 ... mais il faudrait essayer de trouver des façons

25 de faire en sorte que les femmes cessent d'être

1           agressées et...

2       **MME LISE DUBÉ:**

3           Hum, hum.

4       **LE COMMISSAIRE:**

5           ... et se demander qu'est-ce qui peut être fait pour  
6           améliorer cette situation-là, pour... pour faire que  
7           ça cesse. Parce que ce que j'ai entendu, moi,  
8           aujourd'hui de Josenick qui... qui, bon, qui s'est  
9           trouvée découragée, qui s'est trouvée... qui avait  
10          de la difficulté à continuer à vivre dans une  
11          situation comme ça, c'est triste, il faut... il faut  
12          que ça cesse ces choses-là, t'sé. Puis madame  
13          Petiquay qui nous dit, "bien, regarde, là, j'ai...  
14          depuis novembre j'ai... je sais pas même pas qui va  
15          communiquer avec moi et...

16       **MME LISE DUBÉ:**

17          C'est ça.

18       **LE COMMISSAIRE:**

19          ... et je voudrais aller de l'avant".

20       **MME LISE DUBÉ:**

21          C'est le silence. C'est le silence total. On vit  
22          dans le silence et...

23       **LE COMMISSAIRE:**

24          Bien, j'espère que...

25       **MME LISE DUBÉ:**

1           ... dans l'attente.

2           **LE COMMISSAIRE:**

3           Oui. J'espère que si des gens nous entendent, il y  
4           a au moins le dossier de madame Petiquay où... si  
5           quelqu'un nous entend, que ça bouge, hein. Peut-  
6           être, Me Laganière, vous... quelqu'un peut passer le  
7           message pour que ça avance, ou si on m'entend, bien  
8           qu'on... que... je serais très heureux d'entendre  
9           que ça bouge, que ça avance.

10          **MME LISE DUBÉ:**

11          Oui.

12          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

13          Je l'espère...

14          **LE COMMISSAIRE:**

15          T'sé, je trouve ça...

16          **MME LISE DUBÉ:**

17          ... moi aussi.

18          **LE COMMISSAIRE:**

19          ... je trouve inconcevable qu'on laisse des  
20          femmes...

21          **MME LISE DUBÉ:**

22          Parce que...

23          **LE COMMISSAIRE:**

24          ... dans une situation comme ça, dans l'attente  
25          de... de...

1 **MME LISE DUBÉ:**

2 Parce que mon amie, elle aussi ça fait...  
3 l'agression qu'elle a subie c'est en deux mille...  
4 en deux mille trois (2003).

5 (Propos en langue autochtone hors dossier)

6 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

7 Hum, hum.

8 **MME LISE DUBÉ:**

9 En deux mille trois (2003). Alors on est en deux  
10 mille dix-sept (2017). Elle a... elle a pris la  
11 décision en deux mille dix-sept (2017) parce qu'elle  
12 n'en pouvait plus,...

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Oui.

15 **MME LISE DUBÉ:**

16 ... mais ça fait longtemps qu'elle traîne ça, là.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Oui.

19 **MME LISE DUBÉ:**

20 Ça fait longtemps qu'elle... qu'elle...

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Oui. Puis il y a déjà une déclaration, peut-être  
23 deux (2) j'ai... de faites et l'idée d'en faire une  
24 autre et... Mais en tout cas, j'espère, Madame, que  
25 ça va avancer, que ça va bouger et que vous allez

1            pouvoir être capable de vivre dans votre communauté  
2            sans être harcelée. Je vous le souhaite  
3            sincèrement.

4            Je sais pas si vous avez des choses à ajouter?

5            **Me PAUL CRÉPEAU:**

6            (Inaudible) Monsieur le Commissaire (inaudible).

7            **LE COMMISSAIRE:**

8            Non?

9            **Me PAUL CRÉPEAU:**

10           C'était ça le message de la... la question un peu  
11           des... des délais qui peuvent être perçus  
12           différemment aussi, là, mais...

13           **LE COMMISSAIRE:**

14           Oui. Puis malheureusement, il y a fort probablement  
15           d'autres cas où ça prend du temps, où ça traîne, où  
16           les gens se sentent délaissés, se sentent sans  
17           support, c'est... c'est pénible, et je pense que  
18           tout le monde qui est impliqué d'une façon ou d'une  
19           autre dans le système judiciaire sait ou devrait  
20           savoir s'il le sait pas que... qu'une personne qui  
21           fait une déclaration, qui espère que ça avance, bien  
22           ça... ça trotte dans la tête puis on a hâte que ça  
23           finisse, hein.

24           **MME LISE DUBÉ:**

25           Oui. Oui.

1 **LE COMMISSAIRE:**

2 Qu'on soit Autochtone ou pas, c'est pas amusant pour  
3 personne.

4 **MME LISE DUBÉ:**

5 Hum, hum.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Puis si on est dans une communauté isolée où il y a  
8 beaucoup d'agressions, bien c'est encore pire. Je  
9 pense qu'on comprend tout ça puis on espère que  
10 ça... ça change. En tout cas, j'espère. Je...

11 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12 Je connais... je connais deux (2) autres victimes du  
13 même individu puis j'espère qu'elles vont...  
14 j'espère qu'elles vont me suivre.

15 (Propos en langue autochtone hors dossier)

16 **MME LISE DUBÉ:**

17 Elle espère que ces deux (2) personnes-là vont  
18 prendre la décision d'aller faire la déclaration.

19 **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20 Porter plainte aussi.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Oui. Puis c'est important. On entendait un jeune  
23 homme, là, récemment, qui avait été victime de... de  
24 choses dans l'enfance et il dit, "s'il se passe  
25 quelque chose qui est pas acceptable, bien dites-le,



1           plaignez-vous". Je pense que c'est en dénonçant  
2           qu'on... les situations inacceptables qu'on va  
3           arriver à corriger puis faire en sorte que les gens  
4           aient une meilleure qualité de vie. En tout cas, je  
5           vous encourage à encourager les autres à bouger,  
6           faire quelque chose, puis j'espère que les autorités  
7           vont suivre, vous supporter, et que ça aille de  
8           l'avant.

9           Alors sur ce, je vais vous remercier de votre  
10          courage d'avoir dénoncé, parce que j'ai compris que  
11          dans la communauté ça prend du courage pour bouger  
12          et dénoncer, comme Josenick avait fait puis comme  
13          vous avez fait, Madame Petiquay. Alors je vous  
14          félicite pour votre courage puis j'encourage les  
15          autres personnes qui auraient des choses à dénoncer  
16          à le faire. C'est peut-être la seule façon de faire  
17          en sorte que ça cesse, que ça bouge.

18          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

19                 Hum, hum.

20          **LE COMMISSAIRE:**

21                 Alors bonne chance puis...

22          **MME LISE DUBÉ:**

23                 Merci.

24          **LE COMMISSAIRE:**

25                 ... merci d'avoir accepté notre invitation de venir

1           témoigner.

2           **MME LISE DUBÉ:**

3           Je vous remercie. Je vous remercie moi aussi puis  
4           je vous remercie à toute l'équipe, là, de nous  
5           écouter ainsi, aussi d'entendre... d'avoir entendu  
6           Josenick aussi.

7           **LE COMMISSAIRE:**

8           Puis on garde une bonne pensée pour Josenick.

9           **MME LISE DUBÉ:**

10          Oui. Merci.

11          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

12          Merci beaucoup à Maître...

13          **Me PAUL CRÉPEAU:**

14          Merci, Madame.

15          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

16          ... et puis à madame de Champlain.

17          **LE COMMISSAIRE:**

18          Merci aux personnes qui vous ont accompagnée.

19          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

20          Merci à mes... ma maman.

21                   (Propos en langue autochtone hors dossier)

22          **LE COMMISSAIRE:**

23          Ça va?

24          **MME ANGÈLE PETIQUAY:**

25          Elle pleure de joie,...

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Bon.

3       **MME ANGÈLE PETIQUAY :**

4               ... parce qu'elle me voit que j'ai été capable de  
5               venir ici, j'ai le courage puis...

6       **LE COMMISSAIRE :**

7               Alors merci encore. Quant à nous, nous allons  
8               suspendre jusqu'à lundi matin neuf heures trente  
9               (9 h 30)?

10       **Me PAUL CRÉPEAU :**

11               Oui. Oui, Monsieur le Commissaire.

12       **LE COMMISSAIRE :**

13               Bien.

14       **Me PAUL CRÉPEAU :**

15               (Inaudible).

16       **LE COMMISSAIRE :**

17               Alors...

18       **LA GREFFIÈRE :**

19               Les audiences sont suspendues à lundi vingt-deux  
20               (22) janvier, neuf heures trente (9 h 30).

21

22

=====

23

(FIN DE LA TRANSCRIPTION)

24

Je, soussignée, **KARINE BÉDARD**, sténographe officielle, certifie que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle et au Meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

Karine Bédard

Karine Bédard, s.o.